

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

GRADIGNAN

Bordeaux Sciences Agro,
au cœur des transitions

ARCACHON

La Plage
aux Entrepreneurs :
façonniers du
Made in France

ROMAIN
DU PLANTIER
Avocat

Entreprises
**Anticipez
les difficultés !**



ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des rédactions : Vincent **ROUSSET** • Rédactrice en chef : Astrid **GOUZIK** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT**, Noëlle **SANZ**, Raphaëlle **MOURET** & Cyrielle **MICHAUD** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD**, Sandrine **CARCENAC** & Estelle **MENAUT** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi - Parution : **ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany**, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **IGS (SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS)** • Commission paritaire n° 0228 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an papier + web : 79 € au 05 57 14 07 55



Dans l'actu

GIRONDE

4 En bref Gironde

10 À la Une
Entreprises,
anticipez les difficultés

16 Gironde

Université des avocats :
renouer le dialogue

18 Gradignan

Bordeaux Sciences Agro,
au cœur des transitions

20 Arcachon

La Plage aux Entrepreneurs :
façonniers du Made in France

EN RÉGION

22 En bref Nouvelle-Aquitaine

24 Dordogne

La surprise est dans l'assiette !

26 Landes

Pépinières Larrieu, aux racines du vin

28 Lot-et-Garonne

Le bel été des laboratoires Odyud

Le cercle des experts

30 La tribune des notaires de la Gironde

Vente immobilière et pollution des sols,
nouvelles réglementations

Tendances Business

34 Conjoncture

Vers un retour à la normale ?

36 Économie

Accentuation de la précarité

38 Territoires

Des aménagements au ZAN

40 Droit

Cumul emploi-retraite,
retraite progressive, ce qui change

Vini & Culture

42 En bref Sortir en Gironde

43 La métamorphose du Madd

44 Un mois, une œuvre

De ma fenêtre

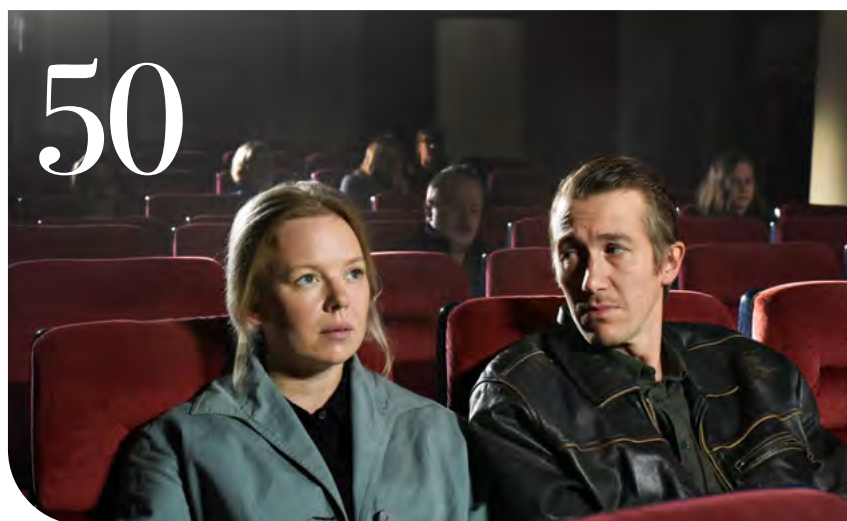
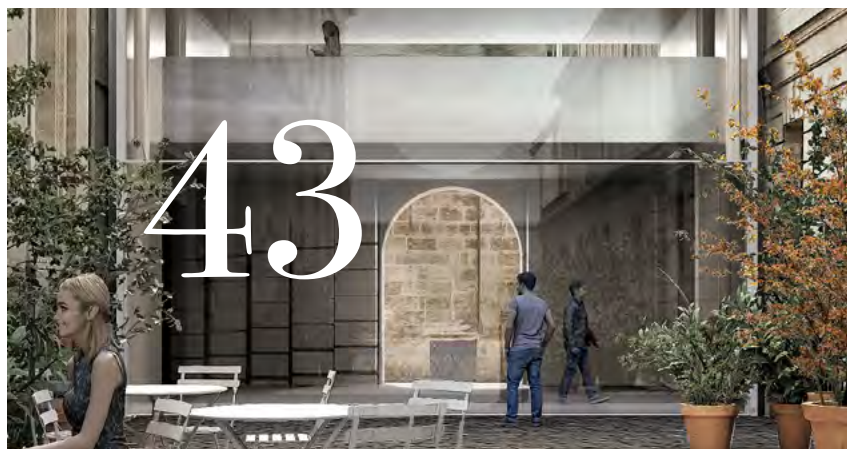
46 Le coup de cœur de Philippe

La pétillante marquise

48 Cinéma

Last Dance !

52 Annonces Légales



Gironde En bref

Nouvelle-Aquitaine **EY MET LES ENTREPRENEURS À L'HONNEUR**

Pour la 31^e édition de son Prix de l'entrepreneur de l'année, EY a récompensé 5 entreprises néo-aquitaines lors d'une cérémonie organisée le 18 septembre à l'Opéra national de Bordeaux.

« Nos équipes ont eu le plaisir de rencontrer près de 30 entrepreneurs à l'occasion de l'Édition 2023, avec des parcours de croissance hors norme. Cette année les candidats représentent plus de 1,5 milliard d'euros d'activité avec une croissance moyenne annuelle de 20 % », a commenté Laurent Chapoulaud, associé EY, responsable du marché entrepreneurs en Nouvelle-Aquitaine, en ouverture de la cérémonie. C'est Benjamin Salah, PDG de l'ETI Human Immobilier (ex-Bourse de l'Immobilier) qui a décroché le convoité prix de l'entrepreneur de l'année. Le prix de l'entreprise familiale Nouvelle-Aquitaine a été décerné à Olivier Barbot, Romain Pestourie et Thomas Pestourie, dirigeants de l'entreprise méridionale Unikalo. Le rochelais Cyrille Kabbara, fondateur de Shark Robotics, a reçu le prix de la scale-up de l'année. Le prix de la start-up de l'année a été attribué à Hélène Huby, PDG de The Exploration Company, basée en Allemagne et à Mérignac. Enfin l'association girondine Drop de Béton a obtenu le prix de l'engagement sociétal. « Ces cinq lauréats concourront ensuite pour la cérémonie nationale qui se tiendra le 16 octobre prochain au Théâtre Mogador, à Paris », a précisé Édouard Mas, associé EY, responsable du prix de l'entrepreneur de l'année.



BENJAMIN SALAH
PDG de Human Immobilier,
a reçu le prix de l'entrepreneur
de l'année.

Jean-Frédéric Laurent, DG du GPMB, Exequiel Lanza, président de CLYD et Damien Havard, président de HDF Energy, au Grand Port Maritime de Bordeaux, où sera implanté Hynaval.



Bordeaux BATEAUX À HYDROGÈNE : HDF ENERGY ET CLYD LANCENT HYNAVAL

Le spécialiste des grandes infrastructures hydrogène et fabricant de piles à combustible de forte puissance, HDF Energy, annonce sa prise de participation dans la nouvelle société Hynaval. Il s'associe à l'architecte naval bordelais CLYD, qui a remporté, aux côtés d'OCEA Construction Navale, l'appel d'offres de Bordeaux Métropole pour la fabrication des futures navettes fluviales publiques bordelaises, les Batcub. Installé au pôle naval du Grand Port de Bordeaux, Hynaval opérera un chantier spécialisé dans la conception, la fabrication et le rétrofit de bateaux propulsés à l'hydrogène. « En alliant le savoir-faire de CLYD dans la fabrication, la modernisation et la maintenance de bateaux de plaisance à l'expertise de HDF Energy dans les piles à combustible hydrogène de forte puissance, nous sommes résolu à offrir au marché maritime et fluvial des solutions de propulsion compétitives pour des bateaux respectueux de l'environnement, grâce à l'hydrogène », déclare dans un communiqué Damien Havard, fondateur et président de HDF Energy.

Bruges L'ÉDITEUR DE LOGICIEL GAÏANA ACQUIERT L'ESPAGNOL AYANET TIC

Le leader français de l'édition de logiciels dédiés aux métiers du vivant (vin et spiritueux, horticulture et agriculture), installé à Bruges, poursuit sa stratégie de croissance externe avec l'acquisition de la société espagnole Ayanet TIC. Fondée en 1985 et présente à Saragosse, Séville, Palencia et Sigüenza, Ayanet TIC édite et intègre des solutions de gestion ERP principalement basés sur Microsoft Business Central, dédiées aux acteurs de l'agroalimentaire et de la distribution. « Cette nouvelle croissance externe est parfaitement en phase avec la stratégie du groupe, permettant à la fois de nous implanter en Espagne et plus globalement dans la péninsule ibérique (...) », commente dans un communiqué Christophe Morizot, président du groupe Gaïana. Il s'agit de la 4^e opération de croissance externe pour Gaïana « depuis la reprise du groupe avec Meanings Capital Partners en décembre 2019 avec Bacchus, ASAPE et PAC Informatique. Nous souhaitons continuer sur cette dynamique en France ainsi qu'en Europe de l'Ouest, avec de nouveaux verticaux métiers liés à nos secteurs stratégiques », ajoute Baptiste Massé, CFO de Gaïana.



Mérignac SPATIAL : UN PREMIER CONTRAT HISTORIQUE POUR THE EXPLORATION COMPANY

« C'est un fait historique ». C'est en ces termes qu'Hélène Huby, PDG et fondatrice de la start-up The Exploration Company, a qualifié l'annonce faite quelques jours plus tôt. La jeune entreprise girondine a décroché un contrat auprès d'une société spatiale américaine. Et pas des moindres. L'entreprise Axiom Space, basée à Houston (Texas), qui développe une station spatiale privée, lui a confié un contrat de transport de marchandises pour un montant de 175 millions de dollars. Le véhicule spatial modulaire et réutilisable « Nyx » développé par The Exploration Company vise à acheminer des marchandises jusqu'à la station Axiom au plus tôt fin 2027. « Nous ne pourrions être plus fiers d'être le premier fabricant et opérateur européen de capsules spatiales à conclure un accord de services de fret avec un futur opérateur de station spatiale. » Les moteurs de la capsule « Nyx » sont alimentés par des propulseurs « verts » et démontrent « l'intention de l'entreprise de stimuler l'industrie avec une innovation plus durable », indique le communiqué de The Exploration Company. Et ces propulseurs verts sont « produits ici, en Nouvelle-Aquitaine », souligne Hélène Huby. L'entreprise mérignacaise emploie une centaine de personnes et a levé près de 70 millions d'euros depuis sa création en 2021. Elle a également décroché le prix de la start-up de l'année Nouvelle-Aquitaine, décerné par EY (lire p. 4).



Nouvelle-Aquitaine IMPULSION, LE NOUVEL INCUBATEUR DES START-UPS DU SPORT

Les 9 lauréats de la première promotion de l'incubateur Impulsion ont été présentés le 13 septembre dernier. Sélectionnées pour « leur produit ou service au caractère innovant ainsi que pour leur contribution significative au développement de l'activité sportive au sein de la région », ces jeunes pousses bénéficieront d'un accompagnement d'un an de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine, de la Région, du Comité régional olympique et sportif (CROS).

Mais également des technopoles régionales : Unitec, Bordeaux Technowest, Hélioparc à Pau, Eurekatech à Angoulême, l'Agropole d'Agen et Neoloji à Poitiers. Sélectionnés par un jury composé des représentants des institutions et technopoles, mais également par les partenaires de l'incubateur, à savoir UCPA Sport Station, les Boxers de Bordeaux et Aia Sport, les 9 heureux élus sont : Sealocker (Bidart), CodaTech (Poitiers), Sponsorizer (Bordeaux), RunnrZ (Périgueux), Pep Its (Angoulême), Zufo (Lacanau), PrepaGolf (Villenave d'Ornon), Agon (La Rochelle), Doado (Bordeaux).



© Shutterstock

Bordeaux LE VILLAGE BY CA RECRUTE SA PROMOTION 2024

Le Village by CA Aquitaine lance un appel à candidatures dans le but de recruter sa promotion 2024. Créé par Crédit Agricole, ce village permet aux start-ups d'accélérer leur croissance en bénéficiant de conseils d'experts, d'événements business ou encore d'un tremplin collaboratif. Les start-ups de la région, encore en phase de développement, peuvent candidater jusqu'au 9 octobre pour y être hébergées. Un jury d'experts, composé d'entreprises partenaires du Village, de grands groupes, et d'ETI locales, validera les lauréats. Une dizaine seront sélectionnés et pourront rejoindre, dès janvier 2024, un espace de travail de 1 000 m² situé près de la place des Quinconces. « Depuis l'ouverture du Village à Bordeaux, nous avons accompagné plus de 80 start-ups en pleine accélération commerciale, c'est avec grand plaisir que nous lançons cette nouvelle édition », se réjouit Charles Ranguin, maire du Village by CA Aquitaine.

Pour candidater :
<https://candidatures-village-by-ca-aquitaine-2024.selectteev.io/apply>





Saint-Gervais LE FC GIRONDINS DE BORDEAUX S'ASSOCIE À PRÊT À EN DÉCOUDRE

Le club de football girondin et la société girondine d'upcycling, installée à Saint-Gervais, en Nord-Gironde, s'associent pour imaginer une gamme de produits surcyclés à partir d'anciens maillots et textiles invendus des Girondins de Bordeaux. Les bénéfices (un euro par article vendu) seront intégralement reversés au fonds de dotation du Club, Cœur Girondins, « contribuant à soutenir les projets et associations locales œuvrant au profit de la jeunesse, de la santé, de l'inclusion et de la solidarité au bénéfice des personnes les plus démunies et les plus fragiles », précisent les Girondins de Bordeaux dans un communiqué.

Bordeaux JCDECAUX REMPORTE LE CONTRAT PUBLICITAIRE DE L'AÉROPORT

Le groupe parisien, spécialiste dans la communication extérieure, a remporté l'appel d'offres pour déployer et exploiter les supports publicitaires intérieurs et extérieurs de l'aéroport de Bordeaux. L'objectif : une montée en gamme des supports, ainsi qu'un engagement en matière de développement durable en prenant part au programme Airport Carbon Accreditation. L'entreprise annonce également un reconditionnement de 58 % des mobiliers intérieurs, une économie de 25 % de consommation électrique par rapport au marché actuel grâce à un dispositif de 93 nouveaux mobiliers, ou encore une réduction allant jusqu'à 50 % de consommation électrique par écran par rapport au marché actuel par l'investissement dans des écrans numériques de dernière génération.



Bordeaux HÉMÉRA OUVRE UNE 4^E ADRESSE DANS LA CAPITALE GIRONDINE

Il s'agit de son 6^e espace de coworking, et de sa 4^e adresse à Bordeaux, après la Halle Héméra rue Fondaudège, Héméra Ravezies et Héméra Fenwick, cours Xavier-Arnoz. Fondé en 2016 par trois entrepreneurs girondins, Héméra inaugurerà en octobre son nouvel espace bordelais dans un hôtel particulier du XVIII^e siècle, en face du Jardin Public. Le bâtiment de 640 m² répartis sur 4 étages, entièrement réhabilité, proposera 65 postes de travail, des espaces de réunion et une double-terrasse sur deux niveaux, avec vue sur le parc. « Notre ambition est de continuer à nous implanter dans la région Nouvelle-Aquitaine avec une dizaine de lieux d'ici 2025 », précise Héméra dans l'annonce de recrutement de son nouveau responsable du site Jardin Public.



NOTRE SÉLECTION DE COMMERCES



QUARTIER GAMBETTA BORDEAUX

- Emplacement premium en angle de rue
- Avec extraction

150 m²



QUARTIER MERIADECK BORDEAUX

- Angle de rue piéton
- Ensemble de commerces et bureaux loué

250 m²



EXCLUSIVITÉ MÉRIGNAC SOLEIL

- Cellules commerciales neuves
- Zone commerciale Carrefour

1 737 m² divisibles

**Tourny
Meyer.**

LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES •

RENNES | BREST | LORIENT/VANNES | NANTES
BORDEAUX | BAYONNE | TOULOUSE | MONTPELLIER

Tourny Meyer, 318 rue de Fougères, Immeuble le Noven, 35700 RENNES - Transaction sur immeubles et fonds de commerce (loi Hoguet) - conseil en stratégie immobilière de locaux professionnels - CPI N° 3502 2018 000 028 970 délivrées par la CCI d'Ille et Vilaine - Garantie financière : GALIAN 89 rue de la Boetie, 75008 PARIS pour un montant de 120 000 € - La société Tourny Meyer ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. - Photos non contractuelles

JLL
PARTENAIRE



UNE

Entreprises Anticipez les difficultés !


INTERVIEW • La hausse des défaillances relevée par Altares au 2^e trimestre 2023 devrait perdurer dans les mois à venir. Si les défauts de PME et ETI sont au plus haut depuis plus de 10 ans, les petites entreprises continuent d'être durement secouées. En Nouvelle-Aquitaine, une initiative a émergé dans l'été : des professionnels se sont fédérés afin de mieux accompagner et anticiper les difficultés des entreprises. Rencontre avec Romain du Plantier, avocat exerçant en droit des entreprises en difficulté à Bordeaux et président de l'association AIR Nouvelle-Aquitaine.

Propos recueillis par Astrid GOUZIK



**ROMAIN
DU PLANTIER**
Avocat, président
de l'association
AIR Nouvelle-Aquitaine





Echos Judiciaires Girondins :
Vous avez créé au mois
de juillet l'association AIR
Nouvelle-Aquitaine. Pour
quelle raison avez-vous décidé
de rassembler les différents
professionnels qui accompagnent
les entreprises en difficulté ?

Romain du Plantier : AIR Nouvelle-Aquitaine, c'est un acronyme pour Association Insolvabilité et Restructuration en Nouvelle-Aquitaine. Mais c'est plus que cela, le mot « Air » avait une réelle signification pour nous lorsque l'on a créé l'association. Que l'on soit administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, avocat, banquier, universitaire, expert-comptable, ou greffier dans le monde du « restructuring » (droit des entreprises en difficultés), notre point commun est d'agir au bénéfice d'entreprises qui manquent d'air et qui risquent l'asphyxie. Nous contribuons tous, chacun avec notre rôle, à leur donner un second souffle.

L'idée de cette association est partie du constat qu'il existe une nouvelle génération d'acteurs qui oeuvrent dans ce secteur de la restructuration d'entreprises en

“ Nous contribuons à leur donner un second souffle ”

difficulté en Nouvelle-Aquitaine. Et ces acteurs travaillent sans parfois s'être identifiés ou même se connaître. L'objectif est de pouvoir les rassembler au sein d'un lieu un peu moins formel qu'une salle d'audience.

EJG : Quelles missions s'est fixée l'association ?

R. du P. : La première est de permettre aux professionnels de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble, avec cette idée de privilégier la coopération à la compétition. La deuxième est que nos métiers sont assez méconnus, la matière peut paraître obscure. Nous voulons montrer au plus grand nombre notre valeur ajoutée en insistant sur la dimension positive de notre action. Souvent la matière effraie, on ne connaît

que le dépôt de bilan, la faillite, la liquidation judiciaire... D'ailleurs, je le signale, le terme de faillite n'a pas de réalité juridique aujourd'hui.

Ces mots sont stigmatisants alors que le droit français ne l'est pas. La dernière grande loi du 26 juillet 2005 est la loi de sauvegarde des entreprises. Il est important de faire de la pédagogie sur ces sujets-là. C'est aussi la raison pour laquelle nous allons organiser des événements ouverts au public.

Enfin, le droit est une matière mouvante, avec des réformes qui se succèdent. Ces réformes ont besoin du regard du législateur mais aussi des praticiens. On a estimé que cela pouvait être l'occasion pour la région Nouvelle-Aquitaine et ses acteurs du restructuring de peser dans le débat public.

EJG : Selon Altares, au 2^e trimestre 2023, le nombre de défaillances a augmenté de 35 %. La Nouvelle-Aquitaine a retrouvé le niveau de défaillances du deuxième trimestre 2016, avec 1 100 défauts. Comment expliquez-vous ces chiffres ?

R. du P. : En moyenne en France, avant la période covid, on comptait environ 55 000 procédures collectives par an. Tout le monde prévoyait un tsunami de défaillances avec la pandémie. Il n'en a rien été : le nombre de procédures col-

lectives est tombé à un niveau historiquement bas à 28 000 défaillances en 2021. Pour deux raisons : les aides publiques et l'attitude des créanciers publics, notamment l'Urssaf, qui ont arrêté d'assigner les entreprises. L'effet de diminution a été important parce que les aides ont été massives.

La politique du « quoi qu'il en coûte », c'est 240 milliards d'euros dont 140 milliards pour le PGE. En comparaison, au moment de la crise de 2008, le plan de relance de Nicolas Sarkozy représentait 30 milliards d'euros.

EJG : La vague de défaillances attendue depuis des mois est donc bien en train de déferler ?

R. du P. : Le nombre de procédures augmente, je le vois au niveau de mon activité, depuis septembre 2022. Mais c'est un mouvement de rattrapage par rapport à une situation anormale que l'on a connu pendant la crise sanitaire.

Cela s'explique par les tendances macroéconomiques négatives, avec le coût de l'énergie, l'inflation, les tensions sociales, la hausse des taux d'intérêt, mais également la fin des aides publiques et le remboursement des prêts garantis par l'État (PGE) qui peut mettre en difficulté certaines sociétés. Il est probable que l'on dépasse le seuil des 55 000 procédures collectives annuelles. D'autant plus que les assignations Urssaf devraient reprendre de plus belle en cette rentrée.

“ La politique du « quoi qu'il en coûte », c'est 240 milliards d'euros dont 140 milliards pour le PGE ”



© Shutterstock





EJG : Concernant les PGE justement, quel est le risque pour les entreprises qui l'ont consommé et n'ont pas anticipé les remboursements ?

R. du P. : 140 milliards d'euros ont été distribués aux entreprises par le biais des PGE. Aujourd'hui, un peu plus de 90 milliards restent dus. Pour 70 % des PGE, la dernière année de remboursement est 2026. On s'attend en 2026 à des problèmes d'ampleur qui pourraient d'ailleurs mettre aussi à mal l'État. Un rapport récent du secrétaire de la commission des finances du Sénat estime que les pertes pour l'État seraient comprises entre 1,4 et 5,3 milliards d'euros.

C'est un sujet majeur actuellement, il est important d'anticiper les remboursements du PGE et ne pas attendre d'être étranglé. Aujourd'hui, les PGE peuvent être renégociés par deux canaux principaux, la médiation du crédit ou la procédure de conciliation.

EJG : Quel est le profil des entreprises en difficulté actuellement ?

R. du P. : Il y a eu des exemples assez médiatisés de grandes entreprises touchées, notamment Camaïeu, San Marina, Burton... Pour autant les difficultés concernent plutôt massivement les petites entreprises. On remarque aussi une hausse des procédures préventives (mandat *ad hoc* ou conciliation) : le conseil national des administrateurs et mandataires

judiciaires estime cette hausse à 25 % en 2022. C'est une très bonne nouvelle, ces procédures fonctionnent. 75 % d'entre elles aboutissent à un accord. Cela montre aussi que l'anticipation des difficultés est en train d'entrer dans les mœurs. Certains pensaient que ces procédures confidentielles étaient réservées aux grandes entreprises, aujourd'hui les TPE et PME y ont recours aussi et ça marche !

EJG : Est-ce que certains secteurs vous semblent plus touchés par la hausse des défaillances ?

R. du P. : Oui, les entreprises du domaine viticole et les start-ups souffrent. Concernant ces dernières, au 1^{er} trimestre 2023, il y a eu au niveau mondial une baisse importante des levées de fonds (en France, au 1^{er} trimestre 2023, selon le baromètre EY du capital risque,

PROCÉDURES PRÉVENTIVES OU COLLECTIVÉS ?

Pour aider une entreprise en difficulté, il existe deux types de procédures : les mesures préventives qui sont confidentielles (le mandat *ad hoc* et la conciliation) et les procédures collectives qui sont publiques (la sauvegarde, le redressement et la liquidation). « La confidentialité des mesures préventives permet de préserver l'écosystème de l'entreprise puisque ne vont être mises au courant que les partenaires que l'on décide d'amener autour de la table, insiste Romain du Plantier. « Les procédures publiques sont plus coercitives mais les effets seront plus forts. La sauvegarde et le redressement judiciaire ont le même effet, c'est-à-dire le gel des dettes antérieures, et elles donnent le temps pour préparer une solution de sortie qui passera par un plan de sauvegarde ou de redressement. »

les levées de fonds ont connu une chute en valeur de 49 %, ndlr). Cela a marqué la fin d'un cycle, la fin de l'argent pas cher. Sont arrivés dans mon bureau, beaucoup de jeunes entrepreneurs qui se retrouvaient en difficulté car ils n'avaient pas réussi à lever de fonds.

EJG : Récemment plusieurs start-ups bordelaises ont connu des difficultés : Sunday, Marbotic, KazoArt, My Eli... Comment expliquez-vous ce contexte général ?

R. du P. : Les problématiques, pour les start-ups en général, sont souvent les mêmes. Elles ont besoin de gagner du temps, en attendant soit un apport d'argent frais par des investisseurs soit une cession.

Dans d'autres cas, la solution ne se trouvait plus dans les procédures préventives, mais l'issue était une procédure collective (un redressement ou une liquidation). Souvent parce qu'ils réagissaient trop tard et que les situations étaient malheureusement trop dégradées.

EJG : Et concernant le monde viticole ?

R. du P. : Le contexte de surproduction conjugué à l'épisode de mildiou engendre de grandes difficultés pour le vignoble bordelais. Les volumes sont trop importants, les prix s'effondrent.. On voit de vraies difficultés poindre chez les viticulteurs. Encore une fois, plus ils réagissent tôt plus le spectre des solutions est large.

EJG : Quels sont les premiers signes qui doivent alerter un dirigeant quel que soit son secteur d'activité et la taille de son entreprise ?

R. du P. : Sur un plan opérationnel : quand l'entreprise se trouve en situation de dépendance économique, quand elle commence à avoir des impayés de certains de ses clients, lorsqu'un cadre ou un dirigeant quitte l'entreprise et qu'il y a un risque de désorganisation de l'activité. Il faut aussi être en alerte

lorsqu'une banque dénonce un encours bancaire, ou lorsqu'un bailleur vous met en demeure en visant la clause résolutoire du bail commercial. Sur un plan financier : un carnet de commandes ou un chiffre d'affaires en baisse, une trésorerie qui fond, la défaillance d'un client ou d'un fournisseur, lorsque les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, un endettement qui représenterait plus de deux tiers du passif. Quand vous êtes dans l'une de ces situations, une lumière rouge doit s'allumer, cela peut avoir un effet en cascade et être rapide. ■

FÉDÉRER LES PROFESSIONNELS DU RESTRUCTURING

Créée en juillet dernier, l'association AIR NA rassemble 25 adhérents, professionnels de l'accompagnement des entreprises en difficulté. Le bureau de l'association, présidée par Romain du Plantier (avocat, ELAYA), regroupe des administrateurs judiciaires, Aurélien Morel (vice-président de l'association, ASCAGNE AJ SO) et Antoine Fédry (AJILINK VIGREUX), un mandataire judiciaire, Jacques de Latude, un représentant de la banque Thémis, Quentin Hardon, et deux avocats, Claire Golias (ELLIPSE AVOCATS) et Benjamin Meziane.

Pour les contacter :
contact@airna.fr



© D. R.

Université des avocats

Renouveler le dialogue

GIRONDE • Les universités de rentrée organisées par l'EDA Aliénor les 8 et 9 septembre à Claouey ont permis à travers le thème « Quand l'écrit prend la parole » d'évoquer la relation avocat-magistrat.

Par Nathalie VALLEZ



La parole libérée, la parole contrainte ou inaudible. Les avocats présents aux universités de rentrée organisées par l'École des avocats EDA Aliénor ont donné de la voix pour faire entendre leurs points de vue. Pendant 2 jours ils ont pu débattre autour du thème : « Quand l'écrit prend la parole ». Il a été question de parole contrainte lors d'une conférence qui a réuni des intervenants, dont plusieurs bâtonniers pour évoquer la déontologie de la relation magistrat-avocat en pratique.

PROBLÈMES D'ARCHITECTURE

Après une mise en perspective de Manuel Ducasse, nouveau président du Conseil d'administration de l'EDA Aliénor (et ancien bâtonnier de Bordeaux), c'est Marie-Aimée Peyron, avocate au barreau de Paris, ancienne bâtonnière de Paris et vice-présidente du Conseil National des Barreaux (CNB), qui a exposé la genèse du Conseil consultatif conjoint de déontologie de

la relation avocat-magistrat. Trois groupes de travail ont été mis en place pour réfléchir respectivement sur les règles et usages entre les deux professions.

Partant des constats suivants : une méconnaissance réciproque des règles de déontologie et des crispations, voire de tensions dans les relations avocats-magistrats. Les représentants des deux professions ont répondu par l'élaboration de solutions. Parmi les causes relevées, Marie-Aimée Peyron a également rappelé l'inauguration du nouveau tribunal judiciaire de Paris « qui a mis le feu aux poudres » posant des problèmes d'architecture et de circulation : « en particulier les cages de verre », a-t-elle déploré, rappelant au passage que bon nombre d'entre elles ont été démontées à Paris. Elle a également évoqué les perquisitions dans les cabinets d'avocat et la défense de rupture d'un certain nombre d'avocats qui a provoqué un scandale sur la foi du palais. « Toute une série d'incidents à Paris et dans bons nombres de barreaux. »

UN CONSEIL MIXANT AVOCATS ET MAGISTRATS

Le Conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation avocat-magistrat constitué de la Cour de cassation, du Conseil Supérieur de la Magistrature, de la Conférence Nationale des premiers présidents de la Cour d'Appel, de la Conférence Nationale des Procureurs généraux, des Procureurs de la République, l'Ordre des avocats près la Cour de Cassation et le Conseil d'État, le Conseil National des Barreaux, la Conférence des bâtonniers et le barreau de Paris, a abouti à 3 rapports livrés en juin 2022.

demande de renvoi », a-t-il répondu. Évoquant plusieurs affaires qui ont défrayé la chronique, l'avocat est revenu sur l'évolution des relations entre les deux professions à travers celle du serment, des peines disciplinaires ou encore de la procédure disciplinaire.

« Si on n'arrive pas à régler un incident en audience, il faut qu'elle soit suspendue et que le bâtonnier soit appelé. » Il a également rappelé que la plupart des incidents sont dus à des problèmes d'expression : « On doit être très clair sur ce que l'on peut dire ou pas ». Et de rappeler qu'en audience, l'immunité judiciaire couvre la poursuite pénale mais pas disciplinaire.

JEUX DE RÔLES

L'ancien bâtonnier Jérôme Dirou, avocat au barreau de Bordeaux, a, à son tour, fait allusion aux audiences qui dérapent : « il existe des techniques pour apprendre à les gérer ». Elles s'appréhendent à travers des jeux de rôles : « Il faut s'écouter, ne pas couper la parole, ne pas hausser la voix ».

« Alors parole libérée ou contrainte ? », a conclu Jérôme Delas, avocat à Bordeaux, élu prochain vice-bâtonnier : « La parole, c'est l'échange et la compréhension. Mais elle est parfois gravement altérée », a-t-il regretté, citant le manque de temps, de moyens ou encore des situations de contrainte. Selon les périodes seront privilégiées la communication formelle (à travers le bâtonnier) ou informelle (via des moments de convivialité). Le prochain vice-bâtonnier a terminé sa présentation sur un message apaisant : « Nous participons à une mission commune qui doit nous écarter des préjugés pour revenir à de bons sentiments. » ■



Matthieu Boissavy, Manuel Ducasse, Marie-Aimée Peyron et Jérôme Delas

Après 18 mois de concertation, le Conseil a abouti à un certain nombre de recommandations : plus d'interactions dans la formation et la communication, mais également plus de lieux partagés. « Il faut des espaces de dialogue », a soutenu Marie-Aimée Peyron. Lors des incidents d'audience, il faut saisir le bâtonnier pour l'avocat et son chef de juridiction pour le magistrat : « il faut faire remonter les difficultés », a rappelé la bâtonnière. Et de conclure : « Il faut mieux se connaître, respecter les règles de courtoisie, communiquer ensemble et travailler sur la foi du palais : confiance et loyauté ».

INCIDENTS D'AUDIENCE

« Savez-vous quelle demande provoque le plus d'incidents d'audience ? », a justement demandé Matthieu Boissavy, avocat aux barreaux de Paris et de New York, médiateur et membre du CNB. « C'est la



Bordeaux Sciences Agro Au CŒUR des transitions

GRADIGNAN • L'établissement d'enseignement supérieur et de recherche agronomique girondin a fêté ses 60 ans le 15 septembre. L'occasion pour sa directrice, Sabine Brun-Rageul, de rappeler l'engagement de l'école en faveur des grandes transitions en cours et à venir.

Par Jennifer WUNSCH

A l'occasion de ses 60 ans, l'établissement public d'enseignement supérieur et de recherche agronomique réaffirme son engagement en faveur des transitions. « Nous formons les ingénieurs agronomes de demain, qui interviendront dans les secteurs de l'agriculture et de la viticulture, de l'alimentation, de la forêt et du bois, de l'environnement... », rappelle Sabine Brun-Rageul, sa directrice. C'est pourquoi « la transition agroécologique

figure au cœur de notre démarche pédagogique. Elle est diffusée dans toutes nos formations par notre cinquantaine d'enseignants-chercheurs, rattachés à une quinzaine d'unités de recherche, dont celles de l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) ou de l'Institut des sciences de la vigne et du vin (ISVV) », assure-t-elle. Bordeaux Sciences Agro a d'ailleurs mis ces transitions au cœur de son plan stratégique 2030, publié en 2021. Mais également des célébra-

tions de son 60^e anniversaire, le 15 septembre dernier, sur son site de Gradignan, avec une table-ronde et la signature de conventions-cadres, notamment avec l'INRAE, à travers lesquelles « nous aspirons, à notre échelle, à innover pour les transitions agroécologiques et alimentaires », précise la directrice de Bordeaux Sciences Agro.

DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE

Les défis sont nombreux. « Il faut adapter les cultures au changement climatique, mais aussi participer à l'atténuation du changement climatique », commence Sabine Brun-Rageul. La transition numérique est également un sujet important. « Outre la robotisation et la mécanisation, la captation de données et leur traitement par l'intelligence artificielle sont des outils intéressants, pour déclencher les vendanges ou les traitements de la vigne », cite en exemple la directrice. La transition des pratiques agroécologiques et culturelles, visant à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires, tout comme l'accompagnement à la transition énergétique, avec le développement des méthaniseurs ou l'agrivoltaïsme, sont également

“ 14 millions d'euros d'investissement pour le projet immobilier « Cœur d'école » ”



BORDEAUX SCIENCES AGRO EN CHIFFRES

Personnels : **160**
 Enseignants-chercheurs : **50**
 Étudiants : **620**
 Logements étudiants sur le campus :
350 chambres
 Budget annuel total :
20 millions d'euros



SABINE BRUN-RAGEUL

HALLE TECHNOLOGIQUE ALIMENTAIRE

Cette démarche de transition et d'agroécologie s'affiche dans le campus de Bordeaux Sciences Agro lui-même, « qui se doit d'être exemplaire », estime Sabine Brun-Rageul. L'établissement pratique l'agroécologie dans la gestion différenciée des espaces, et accueille des moutons en pâturage sur ses 17 ha. Il a également lancé en 2021 un vaste projet immobilier « Cœur d'école », qui représente un investissement de 14 millions d'euros, financé par le plan de relance et le contrat de projet État-Région. Dans le nouveau bâtiment durable Médoc, inauguré le 15 septembre,

« nous avons aussi imaginé de nouveaux espaces pédagogiques modulaires. Et créé une halle technologique alimentaire et un nouveau laboratoire d'agroécologie », détaille sa directrice. Il vient compléter la mise en œuvre des pratiques agroécologiques au vignoble et dans le chai du château Luchey-Halde, propriété et laboratoire à ciel ouvert de Bordeaux Sciences Agro, dont les 120 ha produisent 120 000 bouteilles de vin par an.

ÉCOSYSTÈME INNOVANT

« Notre idée est de mettre les élèves au cœur d'un écosystème innovant », poursuit Sabine Brun-Rageul, qui héberge sur son site le pôle de compétitivité de la filière forêt-bois-papier, Xylofutur, et Agri-Sud-Ouest Innovation, et espère accueillir des start-ups. Les chaires d'entreprises lancées ces dernières années ont également pour objectif de « faire émerger des sujets qui intéressent ou nous permettent de renouveler nos métiers », précise-t-elle. Afin que ses cursus soient toujours plus professionnalisants, Bordeaux Sciences Agro propose de nouvelles formations répondant aux besoins des filières biologique, forêt-bois ou encore du numérique dans l'agriculture. « Nous développons aussi les doubles-diplômes, avec Sciences Po Bordeaux, l'École du bois de Nantes ou encore l'École supérieure de la banque, toutes ces transitions devant être financées », rappelle Sabine Brun-Rageul. Prochain défi à relever pour la directrice de Bordeaux Sciences Agro : « travailler à l'attractivité de nos métiers, en expliquant le rôle des ingénieurs agronomes. Ce sont les ingénieurs du vivant, au cœur des défis passionnants d'aujourd'hui et de demain », proclame-t-elle. ■



au cœur des enseignements. « Nous travaillons aussi sur les transitions alimentaires en aval : aller vers la relocalisation et vers plus de naturalité constitue un changement de paradigme qui nécessite l'implication de la recherche », estime Sabine Brun-Rageul. « C'est notre ADN : avoir une vision filière de la fourche à la fourchette, de la forêt au produit en bois... », résume-t-elle.

La Plage aux Entrepreneurs Façonniers du Made in France



ARCACHON • 500 entrepreneurs venus de la France entière ont assisté à la deuxième édition de la Plage aux Entrepreneurs, autour du made in France.

Par Nathalie VALLEZ

Il a été question de courage et d'innovation pour la deuxième édition de la Plage aux Entrepreneurs qui s'est tenue le 14 septembre à Arcachon. Cette manifestation, coorganisée par la ville représentée par son maire Yves Foulon et l'association Origine France Garantie (OFG) présidée par Gilles Attaf, était parrainée cette année par Louis Gallois, ancien

PDG (entre autres) de la SNCF et d'Airbus. Elle a rassemblé environ 500 entrepreneurs de la France entière, venus écouter les différentes conférences.

AU CŒUR DE L'INTIME

« Entre nous » : c'est avec une scénographie à la fois conviviale et intimiste qu'a été organisée la première présentation d'entrepreneurs venus pitcher pour raconter

leurs parcours. Ainsi la matinée a été consacrée aux itinéraires de 6 d'entre eux, interviewés par Anthony Vitorino, directeur de la publication de *Fait en France*, avec l'auteure Sylvie Bariol en voix-off, rythmant ainsi les prises de paroles et aboutissant à des récits à la fois émouvants mais aussi inspirants. Un format assez exceptionnel qui grattait le côté intime de ces parcours et recherchait les ressorts de la prise de risque et du top départ. « C'est en Asie que j'ai rencontré le made in France », expliquait ainsi Davy Dao, créateur de Dao Jean, qui a découvert les ravages de la fast fashion dans son pays d'origine : le Vietnam.

Arnaud Montebourg,
Yves Foulon et Arnaud Leroy

recherche technologique. Revenant sur l'intelligence artificielle, Nicolas Babin, qui est ambassadeur digital pour l'Union européenne depuis mars dernier, a démontré à travers différents exemples que toutes les entreprises peuvent y avoir recours « pour augmenter l'humain ». « L'intelligence artificielle est un facteur

million d'euros pour sa 4^e affaire qui compte quelque 10 000 utilisateurs.

CONSEILS D'EXPERTS

Face aux difficultés de trouver des fournisseurs « made in France » une autre table ronde a rassemblé 6 porteurs de projets en recherche de fournisseurs potentiels. Des experts de La Source Française, cabinet de conseil spécialisé dans la fabrication française et Façon de faire, qui regroupe les acteurs de l'industrie du textile étaient là pour les aiguiller dans leurs recherches.

Une dernière conférence a croisé les points de vue de l'ancien ministre reconverti dans l'entrepreneu-

“ Ces nouveaux entrepreneurs ont une triple caractéristique : ils sont à la fois engagés, audacieux et innovants ”



PARCOURS GIRONDINS

C'est autour du thème « L'intelligence artificielle au secours de la réindustrialisation » que sont intervenus Louis Gallois, Virginie Saks, experte en industrie et territoires, cofondatrice de Compagnum, qui accompagne les start-ups, PME et ETI, ainsi que l'entrepreneur archaichonais Nicolas Babin, spécialisé dans l'innovation et les technologies numériques. « Ces nouveaux entrepreneurs ont une triple caractéristique : ils sont à la fois engagés, audacieux et innovants », a prévenu de prime abord Louis Gallois. « Produire en France est un acte citoyen. » Mais de regretter le manque d'investissement public dans la



de productivité importante », a-t-il remarqué en guise de conclusion, donnant l'exemple de Microsoft 365 Copilot qui fournit une assistance intelligente en temps réel.

C'est un autre entrepreneur girondin qui est ensuite venu présenter sa start-up permettant aux particuliers de gérer leur patrimoine financier depuis leur téléphone. À tout juste 21 ans, Cyprien Delmeule, fondateur de Wealthcome, qui est installé à Gujan-Mestras, a ainsi levé près d'un

riat Arnaud Montebourg, Arnaud Leroy, directeur du développement durable du groupe Sphère et ancien président de l'Ademe et enfin Yves Jégo, ancien ministre et fondateur de la certification OFG, autour du thème « la souveraineté nationale, levier de l'industrie verte ? ». La journée s'est achevée avec la venue de la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, Olivia Grégoire. ■

Nouvelle-Aquitaine En bref

Landes

ADOUR PROTÉOIL ET MAÏSADOUR ACCOMPAGNÉES PAR NÉO COOP

Dans le cadre de la mise en œuvre de Néo Terra, sa feuille de route pour la transition énergétique et écologique, la région Nouvelle-Aquitaine a créé le parcours Néo Coop. Ce dispositif vise à accompagner les coopératives agricoles désireuses de s'engager dans une transition agroécologique. Six coopératives du Lot-et-Garonne, de Gironde, de Dordogne et des Deux-Sèvres en ont bénéficié à la suite du premier appel à manifestation d'intérêt lancé en 2022. La deuxième promotion constituée en juillet dernier comprend cinq nouvelles coopératives, dont deux Landaises : Maïsadour (grandes cultures et élevages à Haut-Mauco) et la Cuma Adour Protéoil (grandes cultures et production d'huile Oléandes à Mugron). Grâce au suivi d'un référent région et du cabinet Vertigo Lab, elles travailleront sur plusieurs thématiques comme la sortie des pesticides de synthèse, la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, le bien-être animal, la sécurité sanitaire et l'alimentation durable.



Landes

VENTE DU NEUF À LA BAISSÉ

L'Observatoire Immobilier du Sud-Ouest (OISO) vient de publier le baromètre du logement neuf en Nouvelle-Aquitaine pour le 2^e trimestre 2023. Si dans les Landes, le Grand Dax et Marenne Adour Côte Sud poursuivent leur progression, les tendances générales du marché en Sud Aquitaine inquiètent les professionnels du secteur. Le niveau de ventes global continue en effet à être orienté à la baisse sur les Landes et les Pyrénées-Atlantiques (- 8 % sur une année glissante) et les mises en vente s'effondrent (- 36 %). Du côté des acquéreurs, les investisseurs représentent désormais moins de 30 % des ventes, alors que les ventes en Bail réel solidaire (BRS) font une percée avec 30 % des ventes et même 90 % des ventes aidées au deuxième trimestre.



Périgueux

LE PÔLE ALIÉNOR CONTINUE DE S'ÉTOFFER

L'association Cassiopéa déménage, le 4 octobre prochain, au pôle Aliénor, situé 255 rue Martha-Desrumaux, à Périgueux. Elle rejoint le tout nouveau « quartier d'affaires » de la capitale périgourdine, inauguré au printemps 2023 et qui vise à regrouper tous les services publics dans un même lieu. Cassiopéa, propose trois services majeurs : la téléassistance, l'écoute des victimes ou témoins de maltraitance envers des personnes âgées (alma 24), et de la prévention seniors. Les numéros de ces différents services, eux, ne changent pas (05 53 53 54 54 pour la téléassistance ; 05 53 53 20 40 pour la prévention seniors et le 05 53 53 39 77 pour alma24).



Aéroport de Bergerac DU CHANGEMENT DANS L'AIR

Gwevael Ronsin-Hardy, actuel directeur de l'aéroport de Bergerac, quitte ses fonctions. Il devrait prendre la direction des aéroports du secteur de Papeete (Polynésie). Il était arrivé en Dordogne en 2020, et avait subi, dès son arrivée la crise sanitaire et l'arrêt des vols Flybe. C'est Gauthier de Malet, actuellement responsable de projets chez Egis Airport operation, qui lui succède. Il a notamment dirigé pendant près de deux ans l'aéroport de Mayotte. Le nouveau directeur est également diplômé de l'Enac, école nationale de l'aviation civile en management aéroportuaire. Il prendra officiellement ses fonctions de directeur le 24 septembre. L'ancien directeur avait pour ambition d'atteindre un flux de 370 000 passagers à l'horizon 2031 et de continuer à attirer les compagnies, low-cost notamment.

Dordogne POMPORT CHERCHE SON HÉROS

La commune de Pomport est à la recherche de son nouveau cantonnier pour les deux prochains mois. Et elle n'a pas manqué d'inventivité dans son offre d'emploi, qui a fait mouche sur les réseaux sociaux, en comparant le futur agent communal à un super-héros. Ce dernier devra « combattre les déchets et les herbes envahissantes », utiliser un « super souffleur » et « participer à des missions secrètes ». Mais attention : la cape de super héros n'est pas fournie, précise l'annonce. Pour ces missions, il faudra non seulement avoir la force d'un joueur du XV de France, mais également être fan de la série Mac Gyver. Une offre pleine d'humour pour tenter de séduire, rapidement, un futur candidat.

La surprise est dans l'assiette !

DORDOGNE • Depuis un an, le restaurant *Oxalis*, basé à Périgueux, propose un menu gastronomique surprise le soir. Un concept qui fait recette pour le tout premier établissement du jeune chef de 27 ans, Antoine Romagné.

Par Marie LEMAITRE

En août 2022, le jeune chef Antoine Romagné eut un coup de cœur pour un local (inoccupé depuis 2015) aux pierres et poutres apparentes, situé dans la mythique rue des Farges à Périgueux. C'est là qu'est né *Oxalis* avec un concept innovant : un repas en formule le midi, changeant tous les jours ou presque, et un menu gastronomique surprise le soir. La particularité, c'est que seul le chef sait ce que le client va déguster. Pas de carte, mais un menu proposé en services, et à l'aveugle. Pas d'inquiétude, il prend en compte les aversions de chacun, et ensuite la créativité fait son œuvre.

CLIENTÈLE DE LOCAUX ET D'HABITUÉS

« J'adore être surpris quand je vais au restaurant, et c'est comme ça aussi que j'aime travailler. J'aime faire découvrir des produits aux gens, ou leur faire changer d'avis, comme dernièrement sur le pigeon ou le fenouil. » En un an, l'entreprise d'Antoine Romagné s'est dotée de deux salariées, Céline Duponteil, au service depuis le lancement, et Lorelei Maingot-Combette, son apprentie depuis janvier 2023. La clientèle, elle, est constituée quasi exclusivement de locaux, et d'habitues. Certains reviennent même chaque mois pour découvrir la nouvelle offre du soir que le chef élabore avec ses deux collaboratrices.

PLANTES SAUVAGES

Antoine Romagné a créé son univers reposant sur du traditionnel, de la technique, bousculé par la modernité. En salle, les pierres côtoient des tables de bois brutes uniques – conçues par son père – et des sièges en velours émeraude. En cuisine, des techniques rigoureuses viennent créer des textures et mélanges surprenants, dont seul le cuisinier a le secret. Et parmi ses élé-

ments phares, les plantes sauvages, dont le restaurant tire son nom. « Il y a toujours une plante pour achever l'assiette, elle amène quelque chose et termine la cohérence du plat », note le chef, qui se fournit auprès d'un producteur de Mussidan.



PRODUITS LOCAUX

La plupart de ses produits, Antoine Romagné les préfère locaux : fromage, viandes, légumes... Ce sont d'ailleurs les producteurs et fournisseurs qui dictent la carte en fonction de leur stock, et non l'inverse. « Si je vais chercher ailleurs, c'est vraiment parce que le produit à une singularité. » Dans cette lignée, le cuisinier travaille également en déstockage avec Sodigel [grossiste alimentaire de Dordogne, ndlr], et ne sait pas les produits à l'avance. « C'est un challenge », sourit-il. Des moments d'exception qui marquent les papilles comme les esprits. Ce jour-là, avant de repartir, la dernière table composée d'un couple, s'attarde. Ils profitent d'un instant privilégié avec le chef, avant de prendre une photo avec lui, et d'immortaliser ce repas. Une dégustation éphémère pour un souvenir impérissable.

DE DUCASSE À BORDEAUX

Avant d'en arriver là, Antoine Romagné est tombé dans la marmite à six ans. Du moins, c'est à cet âge qu'il a su avec certitude qu'un jour il serait chef. Sa mère, diplômée de l'école hôtelière, lui a transmis le virus. Dès ses 15 ans, le jeune cuisinier enchaîne les restaurants renommés, de la Sarthe à Bordeaux en passant par Paris. À la

capitale, c'est au Taillevent qui a alors deux étoiles qu'il atterrit. « C'est une maison très classique, ce qui est bien pour un premier poste : on consolide toutes les bases à très haut niveau », relate Antoine Romagné. Direction ensuite le *Plaza Athénée* dont les rênes sont tenues par l'immense Alain Ducasse. Dans l'établissement où « aucune marge d'erreur n'est tolérée » et où « l'exigence est au niveau maximum », le désormais Périgourdin vit l'obtention d'une troisième étoile. Pour ce cuisinier à la bougeotte, il est donc temps d'aller ailleurs, au 39V en l'occurrence, restaurant une étoile. « Je voulais me faire une idée de la différence entre chaque étoile. »

Il rejoint ensuite le Sud-Ouest, à Bordeaux, où il lance en 2020 une entreprise de chef à domicile après avoir travaillé à *Symbiose*, mêlant restauration et speakeasy. Au pays du vin, il cuisine pour de nombreux châteaux, dont les plus grands noms comme Cheval Blanc ou Angelus. « J'ai accédé à une palette de goûts que je ne soupçonnais pas », raconte-t-il, nourri de chaque expérience. Seul hic, « on devait accessoiriser le vin avec un repas ». Pour le passionné, l'heure était venue de remettre la nourriture au centre : ce qu'il accomplit depuis un an de la manière la plus insolite et avec brio à Périgueux. ■



© Loïc Mazalrey



© Loïc Mazalrey

Pépinières Larrieu Aux racines du VIN

LANDES • Installées à Bahus-Soubiran depuis quatre générations, les pépinières viticoles Larrieu sont les dernières en activité dans le département. Grâce à leur savoir-faire et leurs investissements réguliers pour maintenir leur productivité, elles alimentent caves coopératives et grands domaines du Sud-Ouest.

Par Anne TAUTOU

Cest un métier peu connu dont on aurait tendance même à oublier l'existence, pourtant sans pépiniériste, pas de vin ! Ils ne sont plus que 450 à produire des plants de vigne en France, contre 1 000 en 2010. Et dans les Landes, il n'en reste qu'un. « J'étais le plus intéressé des petits-enfants à vouloir reprendre. Petit, j'adorais le clac-clac des machines à assembler le greffon et le porte-greffe », se souvient Jérémy Larrieu, 36 ans, à la tête des pépinières depuis 2010.

INVESTISSEMENT DANS UNE MACHINE À GREFFONS

Technique, physique, le métier présente beaucoup de contraintes quand il faut compter presque un an et 35 manipulations à la main pour un seul plant avant qu'il puisse être commercialisé, alors qu'en un épisode de grêle tout peut être réduit à néant. « On travaille sur des bois vivants, on ne sait pas si ça va prendre. C'est très stressant », avoue Jérémy Larrieu. La méthode de culture n'a jamais changé même si les techniques s'affinent : une fois le greffon (cépage) ramassé et assemblé au porte-greffe selon ses caractéristiques (vigoureux, séchant, résistant) en fonction des terroirs et des rendements souhaités par les clients, les étapes s'enchaînent : passage en chambre froide, acclimatation, paraffinage, stratification, plantation, traitement,

irrigation, etc. Une grande partie se fait à la main, même si les investissements réguliers du pépiniériste permettent d'optimiser la production. « Cette année, j'ai investi 60 000 euros dans une machine qui fait les greffons. C'est assez révolutionnaire car tout était manuel avant. Tout comme la machine de traitement à l'eau chaude, achetée il y a trois ans 70 000 euros pour limiter les insecticides et éradiquer les maladies dont la flavescence dorée. » Pour minimiser les risques en cas d'aléas climatiques, le pépiniériste peut aussi compter sur ses façonniers qui cultivent des plants dans le Vaucluse. « Le réchauffement climatique, les menaces de grêle ou de gelée nous demandent une réadaptation permanente », constate son père, Michel Larrieu.

UNE RÉFÉRENCE DANS LE SECTEUR VITICOLE

Pas de quoi démotiver la maison Larrieu qui porte fièrement ses 101 ans. « Mon arrière-grand-père Maurice a débuté en 1922 par 1 000 plants », raconte Jérémy jusqu'à ce que l'entreprise s'agrandisse et devienne aujourd'hui une référence dans le milieu viticole.

Les grands domaines du Haut-Médoc (Châteaux Talbot, Léoville Las Cases, Chasse-Spleen), les domaines d'armagnac, de jurançon, d'irouléguy, les caves coopératives du Sud-Ouest, les côtes de Gascogne, le cognac... leur font confiance. D'abord parce qu'ils connaissent la richesse de leurs terres landaises fines, sablonneuses et

riches en limon et aussi parce que cette maison traditionnelle a le goût du travail bien fait. « Ce qui fait la différence, c'est notre capacité à aimer la nature, à connaître les sols. On sait capter l'air du temps et on reste toujours au contact du viticulteur », explique le pépiniériste. Ce savoir-faire s'apprend sur le terrain, avec l'expérience. À chaque nouvelle génération, la famille a transmis ses connaissances acquises à force de cultures. « À l'époque il y avait des pépiniéristes pratiquement dans chaque commune. Ces petites exploitations ont peu à peu disparu. Chez nous, mon père a pris la suite et je suis arrivé dans les années 1965 », raconte Michel Larrieu. Avec ses deux frères, ils vont accélérer le développement de l'entreprise en étendant sa clientèle jusque-là locale, dans toute la région du Sud-Ouest. L'exploitation ne cessera dès lors, de s'agrandir.

500 000 PLANTS

Sur leurs 10 hectares de vigne-mère de greffons et 15 hectares de terres agricoles, les pépinières produisent 500 000 plants. Les Larrieu cultivent des cépages pour toutes les appellations. Du 1^{er} janvier au 31 décembre, épaulé par son épouse et ses parents, Jérémy Larrieu ne compte pas ses heures. Il emploie des saisonniers en haute saison dont certains reviennent depuis 15 ou 20 ans. La réussite des greffes oscille entre 40 et 70 %. « 5 % de réussite en plus nous assure une partie du bénéfice », explique son père. Les coûts de production sont lourds : 125 000 euros pour l'achat des porte-greffes et 50 000 euros de greffons. Quant à la facture d'électricité, elle est plutôt salée : entre 15 000

et 20 000 euros par an. « Depuis deux ans, j'investis dans des panneaux photovoltaïques sur mes bâtiments pour essayer de diminuer la consommation ou revendre l'électricité. »

Avec toujours l'envie d'aller plus loin, Jérémy Larrieu cultive ses terres en quête de l'équilibre parfait : « Je ne souhaite pas m'agrandir, je voudrais simplement ne pas avoir d'assemblages en dessous de 50 % de réussite ! ». De cette constante recherche d'excellence dépendra la productivité et la rentabilité du vignoble et surtout la qualité des vins. ■



© Bernard Dugros



60 000 euros investis en 2023 dans une machine à greffons

© Bernard Dugros



Le bel été des laboratoires Odysud

LOT-ET-GARONNE • Avec la sortie d'un nouveau parfum sous la marque Acorelle (Be Positive), les laboratoires Odysud ont été consacrés cet été. Ainsi, leur crème solaire naturelle Bio a été désignée comme la n° 1 par 60 millions de consommateurs.

Par Mathieu DAL'ZOVO

En cette fin d'été 2023, Régis Lelong a le sourire. Directeur des laboratoires Odysud, dont le siège et les bureaux d'études se trouvent à l'Agropole à Agen, il voit des années de travail récompensées par la dernière étude de 60 millions de consommateurs mettant la crème solaire Bio d'Acorelle sur le podium des crèmes préférées des Français : « Nous sommes en effet classés 1^{re} crème naturelle Bio certifiée et 3^e sur l'ensemble des crèmes de protection solaire (chimiques et naturelles) ! C'est une très belle performance car les crèmes solaires Bio, plus épaisses, sont moins agréables à utiliser alors qu'elles sont plus efficaces et ne présentent pas de danger pour la santé ».

DIOXYDE DE TITANE

C'est en effet parce qu'elles ne pénètrent pas la peau que les crèmes solaires naturelles sont efficaces et évitent que des molécules chimiques, connues aussi sous le nom de perturbateurs endocriniens, ne finissent dans le sang. Cette philosophie est défendue depuis 7 ans par le laboratoire agenais, après une demande initiale du groupe Biocoop

pour l'élaboration d'une crème solaire Bio. Depuis ses bureaux de l'Agropole, le service de recherche et développement d'Odysud a fait le choix de travailler autour du dioxyde de titane. Controversé pour son utilisation dans l'agro-alimentaire, il est d'ailleurs interdit dans l'alimentation en Europe depuis août 2022, le dioxyde de titane offre en revanche une très bonne capacité de réflexion de la lumière et reste donc un excellent filtre UV minéral.

ÉCOCONCEPTION

Zones fragiles et souvent oubliées lors de l'application des crèmes solaires, les lèvres et les oreilles bénéficient aussi d'une protection Bio avec la fabrication d'un baume résistant à l'eau et pouvant également être utilisé sur des zones très spécifiques (tatouages, grains de beauté, cicatrices, pommettes...). Fabriqué à partir d'ingrédients 100 % naturels (oxyde de zinc et dioxyde de titane pour une protection maximale, complexe antioxydant Api

Oléo Actif™ à base de pollens et propolis bio, huile de karanja...), ce soin solide s'appuie sur des filtres minéraux plus respectueux des fonds marins et présente l'avantage d'être proposé dans un pot résistant en aluminium, réutilisable et recyclable à l'infini. Pour aller plus loin, la marque agenaise a également imaginé le premier soin après-soleil bio pour les lèvres. Cet after-sun dont la formule contient 100 % d'ingrédients d'origine naturelle (huiles bio de ricin, karanja et carthame aux multiples bienfaits) dépose un film protecteur qui apporte confort et souplesse. Soucieuse de la protection de l'environnement, l'entreprise a également veillé à l'écoconception de ces produits, proposés dans un tube en plastique recyclé et sans suremballage.

“ Les crèmes solaires Bio sont moins agréables à utiliser alors qu'elles sont plus efficaces et ne présentent pas de danger pour la santé ”

UN PARFUM QUI JOUE SUR LES ÉMOTIONS

Si le marché de la protection solaire Bio est en plein essor, les laboratoires Odysud n'en oublie toutefois pas leur cœur d'activité historique depuis 2006, le parfum. Pionnière de la parfumerie bio depuis 2006, et à l'avant-garde dans l'art délicat de l'olfactothérapie, la marque Acorelle vient ainsi de lancer une nouvelle collection ludique, Bio

et colorée de cinq eaux de parfum aux notes majeures simples (vanille, fleur d'oranger, cédrat, fleur de cerisier et thé blanc), baptisée Be Positive et conçue à Agen. « Nous proposons des parfums ayant une action sur les émotions, c'est le socle de notre travail depuis plus de 10 ans », explique Régis Lelong. Dans une version simplifiée des parfums d'Acorelle, afin de proposer des prix attractifs pour le grand public, Be Positive contient un actif breveté « booster de bien-être » issu de la fleur de bleuet dont l'action diminue significativement les effets du stress tout en augmentant la sensation de sérénité. « La fleur de bleuet permet de mieux synthétiser des molécules comme la sérotonine. Nous sommes là sur de l'achat plaisir avec un parfum qui donne la pêche et qui symbolise notre philosophie, apporter plus qu'une signature olfactive », conclut le directeur des laboratoires Odysud dont les produits sont commercialisés sous la marque Acorelle dans tous les magasins Bio et de plus en plus dans les instituts de beauté. ■

A professional portrait of a woman with long, wavy brown hair, wearing a dark blue blazer over a dark top. She is standing with her arms crossed, looking slightly to the right of the camera. The background is a solid dark blue. The text 'M^e MARION CAZORLA-BONNAMIE' is printed in white on the right side of the image.

M^e MARION
CAZORLA-BONNAMIE

Vente immobilière et pollution des sols

Nouvelles réglementations

CHRONIQUE DES NOTAIRES DE LA GIRONDE •

La nouvelle réglementation applicable aux sites et sols pollués offre une sécurité juridique des opérations immobilières, notamment celles impliquant une cessation d'activité, et renforce les obligations des acteurs de la dépollution. Décryptage.

Par M^e Marion CAZORLA-BONNAMIE, notaire à Bordeaux

Il existe entre 300 000 et 400 000 sites recensés en France comme étant pollués ou potentiellement pollués. La gestion de ces sites est une question majeure dont la réglementation applicable ne cesse d'évoluer ces dernières années. En effet, jusqu'à la loi ALUR du 24 mars 2014, il n'existait aucune réglementation spécifique relative à la gestion des sites pollués. La loi ALUR a ainsi créé un premier socle de réglementation, qui a été récemment complété par la loi ASAP du 7 décembre 2020 et son décret d'application du 19 août 2021, entré en vigueur pour l'essentiel le 1^{er} juin 2022.

Cette nouvelle réglementation applicable aux sites et sols pollués offre une sécurité juridique des opérations immobilières, notamment celles impliquant une cessation d'activité, et renforce les obligations des acteurs de la dépollution. Cette réforme était vivement attendue car nous sommes de plus en plus confrontés en pratique à des cessions immobilières de sites ou de terrains ayant abrités un ancien garage automobile, une ancienne station-service ou encore d'anciens sites industriels.

Quels sont les apports principaux de la loi ALUR en matière de sites et sols pollués ?

La loi ALUR a apporté en la matière deux éléments fondamentaux dont l'objectif est d'offrir aux usagers,

non seulement une meilleure information des sites pollués, mais également un meilleur suivi, un meilleur encadrement dans la réalisation des travaux de remise en état du site. D'une part, la loi ALUR a créé la notion de secteurs d'information sur les sols (SIS), lesquels doivent être élaborés par l'État. Ces SIS comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études de sols et de mesure de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

D'autre part, la loi ALUR a créé un véritable droit des sites et sols pollués au travers les articles L 556-1 à L 556-3 du Code de l'Environnement, jusque-là inexistant. On voit apparaître une responsabilité des maîtres d'ouvrage avec notamment l'obligation de réaliser une étude de sol en cas de construction sur un SIS ou de changement d'usage. La loi ALUR crée également le « tiers demandeur », permettant ainsi à un tiers intéressé de se substituer à l'exploitant pour réaliser les travaux de remise en état suite à la cessation d'activité. >>>

Quels sont les apports principaux de la loi ASAP en matière de sites et sols pollués ?

La loi ASAP a défini et encadré la procédure de cessation d'activité et de remise en état d'un site pollué par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elle offre ainsi une clarification juridique du droit des sols pollués par une ICPE en encadrant les différentes étapes de la cessation d'activité et en fixant un calendrier précis.

Désormais, quatre étapes sont clairement identifiées en cas de cessation d'activité d'une ICPE :

- La première étape consiste en la mise à l'arrêt définitif de l'activité avec notification au préfet de cette cessation d'activité.

- La deuxième étape consiste en la mise en sécurité du site. L'exploitant d'une ICPE mettant fin à son activité doit supprimer les risques que cette ICPE présente pour les usagers futurs du terrain. La loi ASAP a ren-

forcé le rôle des bureaux d'étude certifiés. En effet, cette mise en sécurité du site suppose la transmission au préfet d'une attestation d'un bureau d'étude certifiant cette mise en œuvre.

- La troisième étape consiste à déterminer l'usage futur du site, permettant ainsi d'identifier les travaux de remise en état à mener. L'objectif de la remise en état est de placer le terrain dans un état compatible avec l'usage futur. L'exploitant doit transmettre au préfet un mémoire de réhabilitation ainsi qu'une attestation d'un bureau d'étude attestant de l'adéquation des mesures et des travaux de remise en état préconisés. Le bureau d'étude s'assure ainsi de la réalisation d'une analyse des risques résiduels de fin de travaux démontrant la compatibilité de l'état du site avec l'usage futur.

- La quatrième étape consiste en la remise en état du site, laquelle est désormais définie à l'article R 512-75-1 du Code de l'Environnement. Là encore, le bureau

“ Il existe entre 300 000 et 400 000 sites recensés en France comme étant pollués ”



d'étude joue un rôle prépondérant puisque l'exploitant doit désormais transmettre au préfet une attestation d'un bureau d'étude certifiant la conformité des travaux réalisés au regard de ce qui était prévu dans le mémoire de réhabilitation. La cessation d'activité est réputée achevée dans les deux mois suivant la transmission de cette attestation, sauf opposition ou demande complémentaire du préfet.

Cette nouvelle réglementation issue de la loi ASAP sécurise les opérations de cession foncière puisque la question de la preuve de la bonne fin du processus de remise en état du site ne se posera plus dès lors que l'attestation du bureau d'étude a bien été transmise au préfet et qu'il n'a pas contesté dans le délai de deux mois la qualité des mesures envisagées.

Comment connaître le terrain objet de la vente et ainsi identifier une source potentielle de pollution ?

Il est primordial pour le vendeur de connaître l'état du terrain qu'il envisage de vendre afin de pouvoir informer pleinement son acquéreur. Pour ce faire, plusieurs outils peuvent être utilisés. Tout d'abord, il existe plusieurs sites internet consultables publiquement. On trouve notamment le site « Géorisques » qui rassemble les informations géographiques sur les risques naturels et technologiques dans un portail national unique (inondation, mouvement de terrain, risques technologiques, site pollué...). L'objectif est de rendre facilement accessible au public une information localisée sur les différents risques naturels et technologiques.

On trouve également le site « Remonter le temps » qui permet un voyage dans le temps grâce à des photographies aériennes historiques et des cartes anciennes que l'on peut confronter avec les cartes actuelles. On peut ainsi observer l'évolution du territoire et identifier une ancienne source de pollution. Enfin, on trouve des bases de données qui recensent les sites industriels et les activités présentant un risque pour l'environnement (BASIAS) et les sites et sols pollués (BASOL). La réalisation d'une étude historique et documentaire peut également être un moyen d'avoir une information plus précise de l'état du terrain.

“ Il est primordial pour le vendeur de connaître l'état du terrain qu'il envisage de vendre afin de pouvoir informer pleinement son acquéreur ”

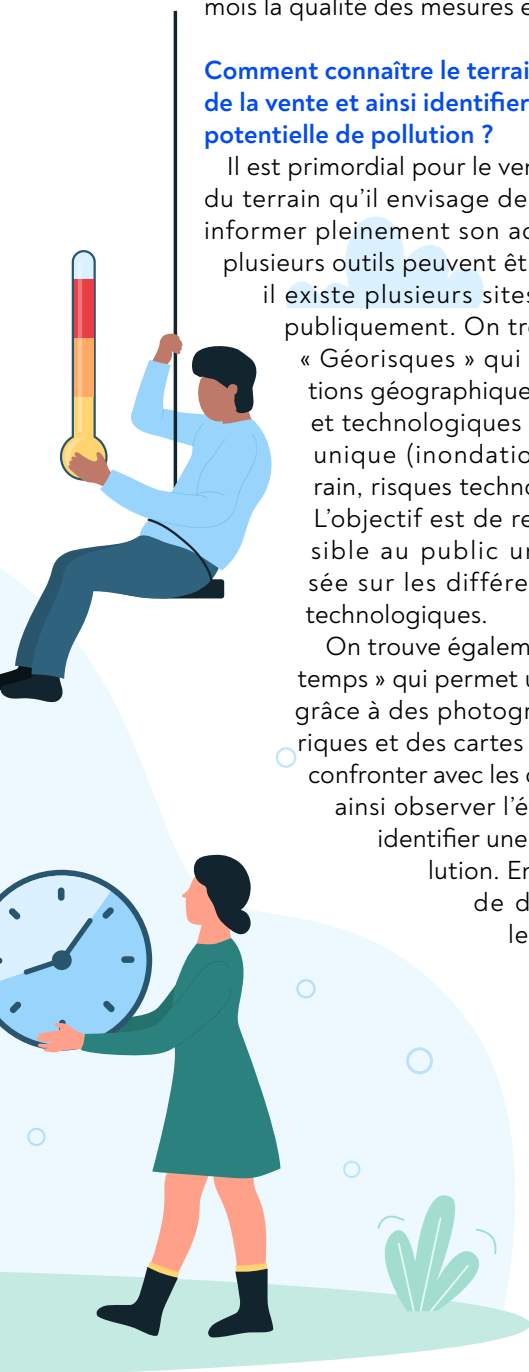
L'étude historique permet de recenser les activités et les pratiques exercées sur les lieux, d'identifier les produits contaminants et de localiser les sources potentielles de contamination. L'étude documentaire, quant à elle, permet d'appréhender les modes de transferts des contaminants dans les milieux. Ces différents outils, qu'il s'agisse des sites consultables publiquement ou des études historiques et documentaires, permettent simplement d'identifier une source potentielle de pollution. Ils ne s'accompagnent pas de sondage permettant de confirmer ou infirmer une source de pollution ni même de la quantifier. Pour ce faire, le vendeur pourra faire réaliser un diagnostic de l'état du sol qui lui permettra d'avoir un état des lieux du sol précis.

Quelles sont les obligations du vendeur d'un site pollué ?

Le vendeur a une obligation d'information spécifique si le terrain qu'il vend a supporté dans le passé une installation classée soumise à autorisation ou enregistrement. Il doit également informer l'acquéreur des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'exploitation. Si le vendeur était l'exploitant de cette installation, il doit informer par écrit l'acquéreur si son activité a entraîné la manipulation ou le stockage de substances chimiques ou radioactives.

De même, le vendeur doit informer par écrit l'acquéreur si le terrain est situé dans un SIS. À défaut de respecter cette obligation, si une pollution est constatée et qu'elle rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, l'acquéreur peut demander la résolution de la vente, demander une restitution d'une partie du prix ou encore demander la réhabilitation du site aux frais du vendeur si le coût de cette réhabilitation n'est pas disproportionné par rapport au prix de vente. L'acquéreur dispose d'un délai de deux ans à compter de la découverte de cette pollution pour agir. Le vendeur a une obligation de résultat. Aussi, il doit obligatoirement se renseigner pour savoir si une telle ICPE a été exploitée par le passé.

La jurisprudence considère que l'ignorance du vendeur ne peut l'exonérer de sa responsabilité. Il est donc primordial de connaître l'état du terrain vendu. ■



Vers un retour à la normale ?

CONJONCTURE • Après les perturbations des dernières années, l'économie française pourrait retrouver sa trajectoire de long cours, selon le cabinet d'étude Astères.

Par Anne DAUBRÉE

Les faillites qui augmentent, les bons chiffres de l'export de cet été... Il n'y a lieu ni de paniquer, ni de s'enthousiasmer outre-mesure prévient le cabinet d'étude Astères. Sylvain Bersinger, chef économiste, présentait son analyse de la conjoncture le 5 septembre, à Paris. « Nous sommes plutôt en train d'aller vers une normalisation de l'économie, après les crises du Covid et inflationniste », estime l'expert, distinguant phénomènes conjoncturels et tendances de long terme. Pour lui, les principales variables macro-économiques reviennent actuellement à leur tendance de long cours, après les fortes turbulences qui ont commencé lors de la pandémie. Alors, il est vrai que cet été les défaillances d'entreprises ont progressé. Toutefois, Sylvain Bersinger estime qu'« à ce stade, il n'y a pas de grosse inquiétude à avoir ». Le niveau de défaillances est en effet revenu à un niveau comparable à 2019, fermant la parenthèse des années de soutien massif de l'État.

Côté croissance, au deuxième trimestre 2023, le PIB a connu une hausse de 1 % en glissement annuel. La récession tant redoutée n'a donc pas eu lieu. En revanche, il ne faut pas se réjouir trop vite à la lec-



ture du bon chiffre, meilleur que prévu, du deuxième trimestre (+ 0,5 %), lié à l'export. « Il ne se reproduira vraisemblablement pas », avertit Sylvain Bersinger. Un autre phénomène devrait rester sans lendemain : le rebond d'inflation du mois d'août (+ 4,8 % après + 4,3 % le mois précédent, d'après l'Insee). Pour l'économiste, il s'agit d'un « feu de paille », lié aux hausses de prix dans le domaine de l'énergie. Car dans les autres secteurs, l'inflation a continué à baisser, y compris pour les produits alimentaires et les services. La tendance de long terme serait donc celle d'un tassement global de l'inflation, après la très forte hausse qui a débuté à la sortie du Covid et s'est poursuivie avec la guerre en Ukraine pour atteindre un pic en février dernier. En effet, en matière d'inflation, « les prix de production donnent la tendance en amont », argumente Sylvain Bersinger. Dans l'industrie, par exemple, les prix de sortie d'usine avaient commencé à flamber avant le démarrage de

l'inflation. Et au mois de juillet, ils ont baissé. « Cela signifie que la désinflation est dans les tuyaux », complète Sylvain Bersinger. La dynamique est comparable pour les produits alimentaires et dans les services.

PAS D'ENVOLEE DU CHÔMAGE

Au niveau macro-économique, Asterès observe que cette courbe de l'inflation (qui se tasse) est en train de rencontrer une autre courbe (qui monte) : celle des salaires. « L'inflation a augmenté plus vite que les salaires. Ce décalage est assez classique, les salaires réagissant toujours avec retard, en raison du temps nécessaire à la négociation », explique l'expert. Aujourd'hui, du fait du croisement des deux courbes, les salariés qui ont vu leur pouvoir d'achat s'éroder devraient le voir augmenter. Ce phénomène est observé de manière récurrente lors des chocs inflationnistes, d'après une étude du FMI, selon le cabinet Astères.

Le marché de l'emploi, lui, a surpris tout le monde et ses récentes évolutions ont constitué une « leçon de modestie » pour les économistes, pointe Sylvain Bersinger. « Personne n'avait vu la dynamique des embauches en sortie de Covid. La dynamique de l'emploi a été plus forte que prévu », admet-il. Le taux de chômage a donc beaucoup diminué, et sa légère remontée récente ne devrait pas inquiéter. « Je ne crois pas en une envolée du chômage », avance l'expert. Pour lui, il est probable que la situation de l'emploi se stabilise, en cohérence avec une croissance atone. Cette dernière est le lot de l'ensemble des pays européens dont la situation est comparable à celle de la France, à l'exception de l'Allemagne, plus durement touchée.

“ La tendance de long terme serait celle d'un tassement global de l'inflation ”

Pour les deux années à venir, l'économie française ne pourra donc pas vraiment compter sur l'export vers ses voisins. Elle devrait être soutenue par un regain modéré de la consommation des ménages, elle-même dynamisée par des gains de pouvoir d'achat. Le PIB devrait donc connaître un taux de croissance de l'ordre de 1,3 % annuel en 2024 et 2025. Et ce, sur fond de décrue de l'inflation, à un rythme difficile à prévoir mais qui devrait se stabiliser à 2,5 % en 2025. Au total, une « normalisation » de l'économie. À condition, bien entendu, que d'autres crises ne viennent pas bousculer cette trajectoire... ■

Accentuation de la précarité

ÉCONOMIE • Environ 9 millions de Français se sont trouvés en situation de privation matérielle et sociale en début 2022, selon l'Insee. L'inflation et la reprise des habitudes de vie pré-pandémique contribuent à l'érosion du pouvoir d'achat des ménages, accentuant ainsi la précarité.

Par Aïcha BAGHDAD et B. L.

La précarité gagne du terrain. Avant que les associations de lutte contre la pauvreté alertent sur leur manque de moyens pour faire face à un nombre accru de bénéficiaires, l'Insee pointait déjà cette tendance dans une étude publiée cet été. Début 2022, neuf millions de Français étaient en situation de privation matérielle et sociale, soit 14 % de la population de la France métropolitaine, marquant ainsi son plus haut niveau depuis 2013. L'indicateur s'établissait à 13,4 % avant la crise sanitaire ; à 11,3 %, en 2021, mais cette baisse était attribuable aux restrictions liées à la pandémie de Covid-19 ayant temporairement réduit les dépenses des ménages.

La situation de privation matérielle et sociale se caractérise par un cumul de cinq renoncements au minimum parmi une liste de treize éléments de la vie quotidienne, comme acheter des vêtements neufs, partager des moments de convivialité, avoir des loisirs, chauffer son logement ou accéder à Internet à domicile.

LES PRIX DE L'ÉNERGIE, PRINCIPAL FACTEUR

Le taux de précarité est principalement impulsé par les difficultés financières liées au chauffage du logement, en nette augmentation. En effet, environ 10 % des personnes sondées ne peuvent pas se

“ 10 % des Français ne peuvent pas se permettre de chauffer suffisamment leur habitation ”

permettre de chauffer suffisamment leur habitation, contre une moyenne de 5 à 7 % entre 2014 et 2021. Cette hausse est essentiellement attribuable à l'augmentation des prix de l'énergie, principalement du fioul domestique, utilisé plus fréquemment par les ménages vulnérables, précise l'Insee.

Parmi les personnes ayant déclaré subir une privation en début 2022, 30,4 % ne pouvaient pas faire face à une dépense imprévue de 1 000 euros, 26,4 % étaient incapables de remplacer des meubles usagés (+ 4 points par rapport à 2021) et 24,4 % ne pouvaient pas se payer une semaine de vacances dans l'année (+ 3,2 points).

Autre conséquence, le fait de se retrouver dans une situation de privation favorise le sentiment d'isolement. « 25 % des adultes en situation de privation matérielle et sociale déclarent ne pas avoir de famille, d'amis ou de voisins à qui ils peuvent demander de

l'aide morale, matérielle ou financière », indique l'étude. Seulement 7 % de ces adultes ne sont pas confrontés à cette situation. D'autre part, les plus de 16 ans touchés par la privation ressentent un mal-être plus prononcé que les autres. De même, le sentiment d'exclusion est présent chez 27 % des personnes concernées par des conditions de vie difficiles.

LES FAMILLES MONOPARENTALES PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES

Le risque de pauvreté matérielle et sociale varie en fonction de la profession, l'âge, la composition du foyer et le niveau de vie ou d'éducation. Le taux de privation se situe à 6,8 % chez les couples sans enfants, contre 15,8 % chez les personnes seules et 21,5 % dans les familles nombreuses (à partir de trois enfants). Il atteint 31,1 % au sein des familles monoparentales, en hausse de 1,3 point entre 2020 et 2022.

Par ailleurs, la plus forte augmentation du taux de privation par rapport à 2020 concerne les habitants des communes rurales (+ 2 points, bien qu'elles concentrent moins de personnes en situation précaire) et urbaines de densité intermédiaires. La hausse des prix de l'énergie y est plus nettement ressentie, la voiture étant davantage utilisée pour les déplacements, notamment. ■

LA FRANCE PROCHE DE LA MOYENNE EUROPÉENNE

La France se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne dont le taux de pauvreté matérielle et sociale s'élève à 12,7 %, début 2022, soit son niveau d'avant pandémie.

Celui-ci varie nettement d'un pays à l'autre, atteignant 11,5 % en Allemagne, 9 % en Italie et moins de 5 % au Luxembourg et dans les pays scandinaves. La pauvreté progresse en France et en Allemagne.



Des aménagement au ZAN

TERRITOIRES • Compté à part des grands projets d'intérêt national, garantie minimale d'un hectare pour toutes les communes, instance régionale de concertation... Retour sur les principaux aménagements votés par le Parlement cet été pour faciliter la mise en œuvre de l'objectif « zéro artificialisation nette ».

Miren LARTIGUE

Adoptée juste avant les vacances parlementaires et deux mois avant les élections sénatoriales, la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a été âprement négociée entre les parlementaires, les élus locaux et le gouvernement. Elle est issue de la

proposition de loi visant à « faciliter la mise en œuvre des objectifs de zéro artificialisation nette des sols au cœur des territoires », déposée fin 2022, par des sénateurs.

UN SUJET TRÈS SENSIBLE POUR LES TERRITOIRES

Le « zéro artificialisation nette » (ZAN) est l'un des objectifs inscrits dans la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Pour lutter contre l'étalement urbain, la loi exige de réduire de moitié le rythme d'arti-

ficialisation des sols entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et d'atteindre « zéro artificialisation nette » d'ici 2050. Issu de la Convention citoyenne pour le climat, le principe consiste à faire en sorte qu'à terme toute surface prise sur des espaces agricoles et naturels soit compensée par une superficie équivalente rendue à la nature. Un objectif qui inquiète beaucoup les élus locaux, et notamment les petites communes, qui craignent de ne plus pouvoir construire sur

leur territoire. Cet objectif de densification vient, en effet, imposer de fortes contraintes à l'extension de zones pavillonnaires, commerciales et d'activité. Et les trois décrets d'application pris après l'adoption de la loi pour mettre en œuvre le ZAN ont déclenché une forte vague de protestation.



AMÉNAGER LES MODALITÉS D'APPLICATION DU ZAN

À l'issue de nombreuses consultations d'associations d'élus et de collectivités territoriales, des sénateurs ont alors pris l'initiative de déposer une proposition de loi pour aménager certaines des modalités d'application, afin de répondre aux inquiétudes des élus locaux. Si le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, a déclaré qu'il n'était pas opposé à des aménagements, il a aussi fait savoir que le gouvernement n'entendait pas

revenir sur les objectifs fixés par la loi Climat. Une position également défendue par les députés de la majorité, les groupes écologistes et les ONG impliquées dans la défense de l'environnement. De leur côté, les associations d'élus ont notamment fait valoir que le calendrier fixé par la loi était trop court, qu'il restait des zones de flou et que les règles imposées étaient trop rigides et ne prenaient pas assez en compte la diversité des territoires.

LES GRANDS PROJETS NE SERONT PAS DÉDUITS DE L'ENVELOPPE DES COMMUNES

Un des grands points de désaccord concernait la comptabilisation des superficies occupées par les grands projets d'envergure nationale, souvent pilotés par l'État, tels que les constructions de centrales nucléaires, de lignes à grande vitesse, de bases militaires, de prisons... L'accord trouvé prévoit que ces projets seront bien comptabilisés dans l'enveloppe globale de la superficie autorisée à l'artificialisation d'ici 2031, mais qu'ils ne seront pas intégrés dans les quotas accordés aux communes et aux intercommunalités. Ils seront intégrés dans une enveloppe de 10 000 hectares mutualisée entre les régions, et ne seront pas décomptés au-delà de 10 000 hectares. Un arrêté ministériel doit venir préciser la liste des grands projets concernés. Une commission de conciliation pourra être sollicitée par les présidents de régions en cas de désaccord avec le gouvernement sur l'intégration d'un grand projet dans la liste des projets d'intérêt national mutualisés.

UN HECTARE MINIMUM GARANTI POUR TOUTES LES COMMUNES

Autre grand sujet de divergence : l'instauration d'un plancher de droits, afin qu'aucune commune ne dispose d'une enveloppe d'artificialisation inférieure à 1 hec-

tare. Cet aménagement destiné aux plus petites communes, et notamment aux communes rurales, a finalement été adopté, alors que le ministre de la Transition écologique était plutôt favorable à accorder cette garantie sur 1 % de la surface de la commune, et en fonction de critères de densité.

DROIT DE PRÉEMPTION ET POSSIBILITÉ DE SURSEoir À STATUER

Le texte prévoit également la possibilité pour l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme de surseoir à statuer sur la délivrance du permis si le projet peut compromettre l'atteinte des objectifs fixés par le document d'urbanisme, tant que ce dernier n'est pas révisé. Ainsi que l'instauration d'un droit de préemption permettant aux élus locaux de réserver le foncier présentant un intérêt pour atteindre ces mêmes objectifs fixés. Cette dernière disposition est notamment destinée à éviter les ruées sur les « friches ».

DES INSTANCES RÉGIONALES POUR FACILITER LE DIALOGUE TERRITORIAL

Pour faciliter la concertation entre les élus locaux, départementaux, régionaux et les représentants des établissements publics et des EPCI, le texte prévoit la création, dans chaque région, d'une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2027, chacune de ces nouvelles conférences régionales devra remettre au Parlement « un rapport faisant état du niveau de la consommation foncière et des résultats obtenus au regard des objectifs de réduction de l'artificialisation retenus au niveau régional ». Et elles devront présenter un premier bilan de la réduction de l'artificialisation des sols avant le 1^{er} janvier 2031, ainsi que des propositions pour atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050. ■

Cumul emploi-retraite **retraite.** **progressive** **ce qui change**

DROIT • Les textes d'application nécessaires à l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre de la réforme des retraites, incluse dans la loi 2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 du 14 avril 2023, ont été publiés au cours de l'été. Focus sur les décrets qui précisent les nouvelles modalités du mécanisme de cumul emploi-retraite, de la retraite progressive* ou encore l'assouplissement du « compte pénibilité ».

Par François TAQUET, avocat spécialiste en droit du travail et protection sociale

LA RÉFORME DU CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Le cumul emploi-retraite total suppose que l'assuré :

- bénéficie d'une retraite à taux plein ;
- ait liquidé toutes ses pensions de retraite (base et complémentaire).

La constitution de ces nouveaux droits n'emporte aucun effet sur le montant de la pension résultant de la première liquidation. De plus :

- aucun droit à la retraite ne pourra être acquis dans un régime de retraite de base, après la liquidation de cette seconde pension. Si plusieurs pensions sont liquidées simultanément après la première liquidation, les droits seront acquis au titre de chacune de ces pensions ;

- le salarié peut reprendre une activité professionnelle immédiatement chez un nouvel employeur. La reprise d'activité, lorsqu'elle a lieu chez le dernier employeur, doit intervenir au plus tôt six mois après la liquidation de ses droits.

Ce nouveau dispositif est entré en vigueur ce 1^{er} septembre 2023. Pour autant, la liquidation des pensions intervenant à compter de cette date prend en compte,

le cas échéant, les droits constitués en vue d'une nouvelle pension à partir du 1^{er} janvier 2023.

PÉNIBILITÉ : DU NOUVEAU DANS LE C2P

On se souvient que la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a créé un compte personnel de prévention de la pénibilité. Ce compte C3P est devenu compte C2P, compte professionnel de prévention, avec l'ordonnance du 22 septembre 2017 (n° 2017-1389 relative à la prévention et à la prise en compte des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels et au compte professionnel de prévention).

La loi du 14 avril 2023 a apporté des modifications à ce compte professionnel de prévention.

Rappelons que le C2P permet à un salarié exposé à certains facteurs de risques professionnels d'acquies des points tout au long de sa carrière. Six facteurs de risques sont inclus dans le champ du C2P : le travail de nuit, en équipes successives alternantes, le travail répétitif, les activités en milieu hyperbare, les températures extrêmes et le bruit.



“ Les salariés exposés à plusieurs facteurs de risques voient leur situation améliorée ”

point donne le droit à un abondement du compte personnel de formation (CPF) de 500 euros.

DU NOUVEAU QUANT À LA RETRAITE PROGRESSIVE

La réforme encourage le recours à la retraite progressive (art. 26 de la loi nouvelle).

Pour le salarié, l'intérêt du système est de percevoir une partie de ses retraites de base et complémentaire, tout en poursuivant son activité professionnelle à temps partiel. Il peut ainsi réduire son activité et continuer à cotiser pour sa retraite définitive : lorsqu'il la demandera, son montant sera recalculé, en tenant compte de ces cotisations.

Certes, le système existait déjà auparavant, mais il était considéré comme trop compliqué.

Attention ! Pour bénéficier de la retraite progressive, le salarié doit avoir au moins 60 ans (âge progressivement relevé à 62 ans par la réforme des retraites), justifier d'au moins 150 trimestres d'assurance, toutes activités confondues et travailler à temps partiel.

La quotité de travail à temps partiel ou à temps réduit peut être comprise entre 40 % et 80 % de la durée légale ou conventionnelle applicable à l'entreprise, soit entre 14 et 28 heures hebdomadaires.

Concrètement, le décret n° 2023-753 du 10 août 2023 précise que le salarié qui souhaite travailler à temps partiel doit adresser sa demande à son employeur par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR), en indiquant la durée de travail souhaitée et la date d'effet envisagée pour la mise en œuvre du travail à temps partiel (ou des nouvelles conditions du forfait en jours, pour les salariés en forfait-jours). Il doit envoyer sa demande au moins deux mois avant la date d'effet envisagée pour passer au travail à temps partiel (ou des nouvelles conditions du forfait en jours pour les salariés en forfait-jours).

L'employeur doit répondre au salarié par LRAR dans les deux mois à compter de la réception de la demande. L'absence de réponse écrite et motivée de l'employeur dans ce délai vaut accord de celui-ci. Et, désormais, il doit justifier son refus au passage à temps partiel par l'incompatibilité de la durée de travail demandée par le salarié avec l'activité économique de l'entreprise.

Ces nouvelles conditions de simplicité devraient faciliter la retraite progressive ! ■

Les points sont acquis selon un barème, lorsque le salarié a été exposé au-delà de seuils réglementaires. Il peut utiliser ces points pour :

- bénéficier d'une action de formation, en vue d'accéder à un emploi non exposé ou moins exposé aux facteurs de risques professionnels du C2P ;
- réduire sa durée du travail, tout en maintenant sa rémunération pendant une certaine période ;
- financer, à partir de 55 ans, une majoration de sa durée d'assurance vieillesse et partir à la retraite deux ans avant l'âge légal.

L'article 17 de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a assoupli ce système. Et le décret n° 2023-760 du 10 août 2023 apporte de nouvelles précisions. Il abaisse le seuil d'exposition au facteur de risque travail de nuit de 120 à 100 nuits par an, et celui relatif au travail en équipes successives alternantes de 50 à 30 nuits par an. Les salariés exposés simultanément à plusieurs des six facteurs de risques couverts par le C2P voient leur situation améliorée. Le rythme d'acquisition des points devient ainsi proportionnel au nombre d'expositions. Un salarié exposé simultanément à trois facteurs de risques acquiert ainsi désormais 12 points par an, soit un point par trimestre d'exposition, pour chacun des risques.

Le décret supprime le plafond de 100 points que le salarié peut cumuler sur son C2P au cours de sa carrière.

Et, depuis ce 1^{er} septembre, un salarié peut utiliser son C2P pour financer un projet de reconversion professionnelle en vue d'accéder à un métier non exposé aux facteurs de risques professionnels du C2P. Il peut mobiliser tout ou partie des points inscrits sur son C2P : un

* Décrets 2023-751 et 2023-753 du 10 août 2023, JO du 11 août

Sortir en Gironde En bref



Saint-Maixant RÉNOVATION ACHEVÉE AU DOMAINE DE MALAGAR

L'important chantier de rénovation du domaine de Malagar, qui abrite le Centre François Mauriac, est enfin achevé. Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et Anne-Marie Cocula, présidente du centre François Mauriac, ont participé à l'inauguration du domaine après d'importants travaux de rénovation engagés en 2018. Cet chantier - financé par la Région à hauteur de 3 millions d'euros et par la DRAC pour un montant de 424 000 euros - comprend la restauration de la maison (intérieur et extérieur) et des extensions, dont le chai du Blanc, le cuvier et d'une partie de l'étable qui accueille « Malagar numérique ». Une subvention de 360 000 euros de la Région a permis de poursuivre le projet numérique : la restauration s'est accompagnée de dispositifs numériques venant compléter et enrichir les visites guidées de Malagar. Ainsi, des écrans tactiles ont été installés dans le chai du Rouge. Une visite virtuelle sur écrans immersifs est également proposée pour entrer dans l'intimité de l'écrivain, ainsi qu'un escape game.



Bordeaux. Métropole LA MÊLÉE, LA FUSION DU SPORT ET DE L'ART

Conçue par l'artiste Robin Gaudillat en collaboration avec l'association Recyclerie Sportive Bordeaux et l'association Arts d'Eko, La Mêlée est une œuvre artistique façonnée à partir de matériel de rugby usagé, collecté dans les clubs de la métropole bordelaise. Il s'agit d'une sculpture incarnant la fusion du sport et de l'art, et célébrant les valeurs du rugby. Ce sont aussi 180 habitants de six quartiers de la métropole (Saint-Michel, Benauges, Dravemont, Bois Fleuris, Paty-Monmousseau, Thouars) qui ont contribué à donner vie à cette œuvre au cours de 12 sessions créatives cet été. L'objectif : sensibiliser les jeunes à l'environnement par le biais de l'art et du sport. L'exposition s'étendra sur plus d'un mois, avec une série de présentations dans la métropole. L'artiste sera présent tout au long afin d'assurer la médiation, sensibiliser le public, et mettre en avant le travail collaboratif accompli.

Les prochaines dates : le 23/09 à Bacalan, le 30/09 au Stade Matmut Atlantique, les 6/10 et 7/10 place Pey-Berland, le 14/10 à place des Quinconces, le 20/10 place de la Bourse et le 21/10 proche du village rugby.



La métamorphose du Madd

BORDEAUX • Le Madd (Musée des Arts Décoratifs et du Design de Bordeaux) entre dans une importante phase de travaux de modernisation d'un montant de 14 millions et d'une durée de 3 ans.

Par Nathalie VALLEZ

Le Madd se métamorphose ! Le Musée des Arts Décoratifs et du Design de Bordeaux entre dans une importante phase de modernisation qui a été présentée en présence de sa directrice Constance Rubini et du maire de Bordeaux Pierre Hurmic.

Cet important chantier comprend la restauration et la réhabilitation de l'ancienne prison et la rénovation énergétique de l'hôtel de Lalande. Il permettra surtout de « réunir deux bâtiments très contrastés avec une écriture contemporaine » comme l'a affirmé Constance Rubini. Ce chantier, d'une durée estimée à 3 ans et d'un montant de 14,14 millions HT d'euros, devrait s'achever début 2026. Outre les travaux de désamiantage et de restauration, les deux bâtiments du musée, classés tous deux monuments historiques - l'hôtel de Lalande construit à la fin du XVIII^e siècle et l'ancienne prison datant de la fin du XIX^e siècle - seront reliés par une passerelle vitrée, avec couverture en zinc. « L'idée n'est pas de privilégier un grand geste architectural », a prévenu Constance Rubini, mais plutôt de respecter et mettre en valeur « l'identité des lieux ».

Ce projet, signé du jeune atelier d'architecture Antoine Dufour, permettra en outre de réinvestir les caves, de



privilégier la lumière et de proposer un vaste espace d'accueil (60 m²) avec la boutique. Côté expositions, il permettra de mettre en avant des pièces majeures des collections et promouvra les femmes artistes. Durant la durée des travaux, le musée ne restera pas sans activité a promis l'adjoint à la culture de la ville, Dimitri Boutleux, avec un programme hors les murs, la reconduction du projet « Adopte une chaise », des podcasts, des workshops et des artistes en résidence à la halle des Douves. ■

Au musée des
Beaux-Arts
de **Bordeaux**

DE MA FENÊTRE

PAYSAGE BASQUE
DE FÉLIX ÉLIE BONNET
DIT TOBEEN, 1911

Né à Bordeaux, Félix Élie Bonnet, dit Tobeen (1880-1938), est issu d'une famille d'artistes et d'artisans installés dans le centre historique de la ville. Durant ses années de jeunesse, le peintre rencontre de nombreux artistes - Georges de Sonnevillle, André Lhote et Odilon Redon. En 1907, il s'installe à Paris, d'abord dans un atelier de la Ruche à Montparnasse puis rue Trudaine, à proximité du quartier de la Nouvelle-Athènes.

Tobeen s'intéresse alors au cubisme par ses contacts avec les artistes de la Ruche, proches de Picasso, mais aussi avec d'autres artistes tels que Gleizes, Metzinger, Jacques Villon, Picabia, La Fresnaye... Au cours de cette période, il se rend également fréquemment dans le Pays basque qui devient le sujet de plusieurs de ses tableaux. C'est à ce moment-là qu'il peint ce paysage qui représente un village traditionnel basque aux maisons rouge et blanc.

Dans cette peinture acquise en 2022 par la Ville de Bordeaux, l'artiste a recours à des formes simplifiées, délimitées par un cerne noir afin d'en accentuer la géométrisation. De même, il opte pour des couleurs traitées en aplat : un rouge rosé pour les toits et les collines, un vert acide pour les arbres. Il parvient ainsi à ne montrer que la quintessence du sujet.

Cette nouvelle acquisition est à découvrir dans l'aile Bonheur du musée des Beaux-Arts et le 4 octobre 2023 en gare Bordeaux Saint-Jean, dans le cadre du dispositif Un jour, une œuvre, imaginé avec la complicité de Gares & Connexions. ■





Félix Élie Bonnet dit Tobeen, Paysage basque, 1911, huile sur toile, Achat de la Ville, 2022 © Photo : F. Deval.

**COUP DE
CŒUR** de PHILIPPE

La pétillante. marquise

Cette semaine, retrouvez notre
chroniqueur Philippe Maurange autour
d'un verre de Marquise
du château Sigalas-Rabaud.



© D.R.

Faire du sémillon, emblématique cépage de l'appellation Sauternes pour l'élaboration de vins liquoreux, des versions contemporaines des vins blancs secs de Bordeaux, voilà le credo de Laure de Lambert Compeyrot, copropriétaire du premier cru classé en 1855, le château Sigalas-Rabaud. Depuis dix ans, en virtuose de la vinification, elle a rapidement saisi la grandeur de son terroir et a su dompter son vignoble pour valoriser ce cépage exceptionnel délivrant ainsi les facettes aromatiques et les subtilités qu'il peut offrir dans différents niveaux de maturités, du juste raisin doré et juteux au stade ultime de la pourriture noble avec son haut niveau de concentration. Les différents vins produits en secs sont, chacun dans leur style, tous aussi

subtils. Ils s'appellent La Demoiselle et La Sémillante, offrant aux amateurs un panel aromatique alliant fraîcheur et expression d'un fruité aux notes d'abricot, de poire et de rhubarbe. Le Grand Blanc sec du château Sigalas-Rabaud, lancé avec le millésime 2022 est quant à lui la quintessence de ce que peut produire Sigalas-Rabaud dans sa version droite et épurée, rejoignant la famille des plus grands vins blancs secs français. Enfin, les bulles fines, le premier effervescent

de Bordeaux produit sur le terroir de Sauternes : Marquise a la particularité d'être un pur sémillon vinifié en fûts de sauternes ce qui lui apporte sa rondeur et son aromatique unique de fleurs d'acacia et de citron confit rehaussé par l'effervescence donnant, par la finesse de sa bulle, un peps désaltérant. ■

Château Sigalas-Rabaud
Marquise
Crémant de Bordeaux



© @Sigalas-Rabaud



© Atelier Gallien - E.J.G

Par Philippe MAURANGE,
Directeur de l'agence
OZCO BORDEAUX

Last Dance !

LA DANSE DE VIE

En salle depuis
le 20 septembre

Un film de
Delphine Lehericéy
Avec François
Berléand,
Kacey Mottet Klein,
Maria Ribot
Comédie

Germain, septuagénaire bonhomme, profite en douceur de sa retraite. Son grand projet est d'achever la lecture du roman de Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu*. Celui de son épouse Lise, avec qui il forme un couple fusionnel, est un spectacle de danse contemporaine réunissant professionnels et amateurs, sous la direction de La Ribot, chorégraphe aux méthodes de travail très personnelles. Lorsque Lise meurt soudainement, il décide de respecter la promesse qu'ils s'étaient faite en cas de décès de l'un d'eux : finir ce que l'autre aurait commencé. La troupe accepte qu'il la remplace malgré son inexpérience totale... Comique de situation et tendresse bouleversante se mêlent adroitement aux entrechats de François Berléand. Un cadre très personnel pour la réalisatrice :

« J'adore la danse contemporaine ! Avant de réaliser des films, j'ai fait de la scénographie pour des spectacles de danse contemporaine et de hip-hop. J'ai beaucoup filmé les danseuses et les danseurs, leurs corps en mouvement. Je pense que tout le monde peut danser ! La danse, c'est un art extrêmement inclusif et une très belle métaphore de la vie. Cela a quelque chose à voir avec le deuil : accepter sa tristesse, accepter le vide, vivre des émotions et puis... on verra bien ! »

C'est donc parti pour de longues heures quotidiennes de répétition, en cachette de ses enfants. Trop inquiets pour lui, ils l'étouffent en multipliant à l'excès appels et visites intempestifs. Ils entreprennent de régler sa vie à la minute près, aidés par la voisine qui lui prépare de bons petits plats qu'il n'a ni le temps ni l'envie de déguster, tant sa nouvelle occupation l'accapare pour son plus grand bonheur. Car malgré ce travail exigeant, la préparation du spectacle devient son espace de liberté.

« Pour imaginer cette panoplie de personnages, j'ai beaucoup pensé à mes parents que je vois vieillir inévitablement. Je me suis demandé si j'allais devenir aussi chiant que le fils de Germain qui traite son père comme un enfant. Je me rends compte que j'ai écrit *Last Dance !* pour mon grand-père de 97 ans qui a encore tant de désirs et de vitalité. Lui le premier a été une source d'inspiration des plus stimulantes. »

Souvent encouragé à en faire trop dans certaines comédies faciles, François Berléand trouve un de ses meilleurs rôles. Il permet de croire à l'investissement immédiat de Germain et à son lâcher-prise physique au service d'une belle déclaration d'amour posthume, aussi éreintant cela soit-il pour lui.

« François Berléand l'incarne à la perfection, dans toute sa corporalité, sa drôlerie, dans son égoïsme

aussi. Il a vraiment fusionné avec le personnage. Peut-être que lui aussi, comme tant d'autres comédiens, est resté un grand adolescent. Il prend le risque de paraître ridicule et, en conséquence, ne l'est jamais. Il ose et c'est magique. Il accepte de ne pas savoir exactement ce qui va se passer à la minute près, de ne pas tout maîtriser ou réussir tel qu'on se l'imaginait. J'ai envisagé Germain presque comme un personnage clownesque. Il devait être très généreux et, avec quelques petits gestes, mettre de bonne humeur le public. Son envie d'incarner Germain a été immédiate. Le tournage a parfois été éprouvant – avec des séquences de danse très longues et fatigantes et il lui arrivait de râler de temps à autre, mais toujours avec beaucoup d'amour ! Il n'a jamais rechigné à refaire, à tenter différemment, à essayer. »

Maria Ribot, qui joue presque son propre rôle, dirige avec autant d'aisance les danseurs professionnels de sa vraie troupe que les quelques acteurs reconnus dont Kacey Mottet Klein, Déborah Lukumuena et Astrid Whettnall, la quinquagénaire attirée par son nouveau partenaire de scène. La Ribot est d'un naturel confondant car elle s'en tient à son métier, sans emphase dramatique inutile.

« Je connaissais son travail de chorégraphe mais je ne savais pas si elle pouvait jouer la comédie au cinéma mais il s'avère qu'elle est une excellente actrice ! Elle a été d'une extrême générosité : elle a adapté et créé des chorégraphies pour les besoins du film et s'est aussi réinventée en jouant son propre rôle. Nous avons envie qu'elle puisse travailler avec ses propres danseurs et rester fidèle à elle-même tout en évoluant dans un cadre qu'elle ne connaissait pas du tout et qui lui apporterait de nouvelles choses, voire de nouvelles libertés. Sans oublier qu'elle a dû accompagner et cadrer tous les acteurs qui n'étaient pas forcément danseurs ! Son enthousiasme et son talent ont fait de notre rencontre une source de plaisirs et d'inventions. »

La Ribot rend naturelle son envie de placer Germain au centre de sa chorégraphie, comme si elle devinait ce lien qu'il entretient avec son amoureuse disparue, allant jusqu'à déposer dans un beau geste romantique des petits mots à son intention dans des ouvrages de la bibliothèque municipale où ils se sont rencontrés. Un film aux émotions délicates, qui s'achève sur des petits mots gracieux dont la simplicité amplifie l'émotion. ■



Les Feuilles mortes

Une romance contrariée

Helsinki. Ansa est caissière de supermarché, Holappa travaille en usine. Ils se rencontrent dans un karaoké avant de se donner rendez-vous dans un cinéma. Tout se passe bien mais il perd son numéro de téléphone et ils ne connaissent pas leurs noms respectifs. Vont-ils se retrouver ? Aki Kaurismäki, dont le dernier chef d'œuvre remontait à 2017 (*L'Autre côté de l'espoir*), revient avec une nouvelle fable sociale grave et chaleureuse, sur laquelle planent l'invasion de l'Ukraine par la Russie à travers des flashes à la radio et le poids de la crise économique sur les plus démunis. Il inscrit son récit dans la réalité de son époque, malgré un cadre intemporel. La belle histoire d'amour entre la délicate Alma Pöysti et le laconique Jussi Vatanen ne l'empêche pas d'être frontal dans les failles du protagoniste masculin alcoolique et sur les difficultés vécues par ces quadragénaires solitaires et mélancoliques. Cette comédie poétique, Prix du jury à Cannes, est riche d'espoir (et de tendres références au 7^e Art) malgré les obstacles qui se dressent devant ces êtres humbles dont le cinéaste finlandais au ton pince-sans-rire prouve à nouveau qu'il est leur plus ardent défenseur.



La Petite

Grand-père ou pas ?

Ébéniste veuf, Joseph Siprien apprend le décès de son fils avec qui il était en froid et de son compagnon, alors qu'ils se rendaient en Belgique pour aller voir la mère porteuse de leur futur enfant. Joseph est déterminé à avoir un lien avec ce bébé qui porte ses gènes, même s'il doit agir seul contre tous... Guillaume Nicloux s'empare d'un sujet de société actuel en adaptant le roman *Le Berceau* avec son autrice Fanny Chesnel. Le lien du sang existe-t-il quand on passe par la GPA (gestation pour autrui) ? Joseph a-t-il raison d'insister et le fait-il pour de bonnes raisons ? Malgré les suppliques des beaux-parents et de sa fille, il multiplie les démarches pour faire valoir sa légitimité d'aïeul endeuillé qui cherche à surmonter le pire comme il peut et à se réconcilier avec son fils au delà de la mort. L'approche est ouvertement mélo, sans négliger le contexte législatif, français comme belge. Fabrice Luchini souligne parfois trop ses émotions mais nous intéresse à ce lien avec celle qui a accepté d'être mère contre rémunération. Car s'il n'est pas autorisé d'être payée pour ce « service », la réalité est officieusement différente. Un drame feutré touchant, sans être enthousiasmant.



Cinéma En bref

Trois ans à peine après Lambert Wilson dans le biopic sobrement intitulé *De Gaulle*, **SIMON ABKARIAN** incarnera lui aussi le célèbre général dans le diptyque *La France libre* d'Antonin Baudry (*Le Chant du loup*), qui se déroulera sur une période relativement méconnue dans son contenu : de 1940 à 1944, alors qu'il se trouve à Londres. Niels Schneider et Thierry Lhermitte font partie de ses premiers partenaires annoncés.

FRANÇOIS CIVIL sera un jeune professeur accusé de harcèlement par une de ses élèves dans *Pas de vagues* de Teddy Lussi-Modeste, coécrit avec la très active Audrey Diwan (*L'Événement*). Même s'il est innocent, l'incident tourne à l'incendie et embrase le collègue...

ABDERRAHMANE SISSAKO, lauréat de plusieurs César pour *Timbuktu* en 2015, revient au cinéma avec *Black Tea* (thé noir). Aya, Ivoirienne de trente ans, dit non le jour de son mariage, à la stupéfaction générale. Après avoir émigré en Asie, elle travaille dans une boutique d'exportation de thé avec un Chinois de 45 ans. Ils tombent amoureux mais leur liaison risque de ne pas pouvoir survivre au tumulte de leur passé et aux préjugés des autres...

CHIARA MASTROIANNI HONORERA SON PÈRE

C'est un étrange projet, aux prémices intrigantes, qui réunira à nouveau Chiara Mastroianni et le réalisateur Christophe Honoré après *La Belle Personne*, *Non ma fille tu n'iras pas danser*, *Homme au bain*, *Les Bien-aimés* et *Chambre 212*, ce dernier lui valant une nomination au César de la meilleure actrice. Dans *O Sole Mio*, elle jouera... Chiara Mastroianni qui, cernée de toute part par la figure de son père, décide de le faire revivre

à travers elle. Elle se fait appeler Marcello, s'habille comme lui et tient à ce qu'on la considère comme un acteur. Autour d'elle, on croit à une blague temporaire mais elle est résolue à ne pas abandonner sa nouvelle identité. À ses côtés, sa mère Catherine Deneuve ; son ex-mari Benjamin Biolay ; Melvil Poupaud qui fut son petit ami au début des années 90 mais aussi Fabrice Luchini et Nicole Garcia.

LA FIN DU MONDE POUR LA PRETTY WOMAN ?

Dans le film d'anticipation *Leave the World Behind* de Sam Esmail (le créateur de la série *Mr Robot*), Julia Roberts et Ethan Hawke formeront un couple louant une maison dans un coin reculé du Long Island pour y passer des vacances paisibles avec leurs deux enfants. Un soir, les propriétaires de la demeure reviennent en urgence, affirmant qu'une coupure électrique a paralysé les alentours. Sans téléphone, télévision, ni internet, les locataires plongent dans l'incertitude. Peuvent-ils vraiment faire confiance à leurs hôtes dont l'un sera joué par Mahershala Ali, lauréat de deux Oscars du second rôle pour *Moonlight* et *Green Book*. Kevin Bacon sera aussi présent dans ce récit apocalyptico-paranoïaque.

SIMON PEGG ET LA MANGOUSTE PARLANTE

Simon Pegg, adjoint de Tom Cruise dans la série des *Mission : Impossible* depuis le troisième volet, prêtera ses traits à un célèbre psychanalyste américain d'origine hongroise, connu comme le père de la parapsychologie, dans *Nandor Fodor et la mangouste qui parle* d'Adam Sigal. Dans cette comédie, présentée comme tirée de faits plus ou moins réels, il ira sur l'île de Man, située entre l'Angleterre et l'Irlande, à la recherche de cet animal qui sera doublé par l'écrivain de science-fiction Neil Gaiman qui a notamment écrit *De bons présages*, *American Gods* et *Coraline*. Minnie Driver sera son assistante et Christopher Lloyd (le Doc de *Retour vers le futur*) un autre détective spécialisé dans le paranormal.

DES ENFANTS QUI N'EXISTENT PAS

Félix Moati et Vimala Pons seront un couple au mode de vie original dans *Mikado* réalisé par Baya Kasmir d'après un scénario qu'elle a imaginé avec l'écrivain Olivier Adam. Tombés amoureux l'un de l'autre à seize ans dans un foyer pour mineurs, lorsque la jeune fille tombe enceinte, ils décident de fuir de peur qu'on leur enlève leur bébé. Treize ans plus tard, leur fille, prénommée Nuage, n'existe pas officiellement. Son petit frère et elle n'ont pas d'état civil... Ramzy Bedia, déjà présent dans son premier film, sera à leurs côtés, tout comme Patience Munchenbach et Saül Benchetrit qui seront leurs doubles à l'adolescence.

BORDEAUX VENTES DU 12 OCTOBRE 2023, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
23/4	EJG 18-08-2023	M ^e Charles PAUMIER	LOGEMENT DE TYPE 1 À USAGE DE BUREAU	MÉRIGNAC	8 allée des Acacias	31 900 €
	EJG 1-09-2023	SELARL TRASSARD ET ASSOCIÉS	MAISON À USAGE D'HABITATION	MARCHEPRIME	1 bis allée des Roses	100 000 €

BORDEAUX RÉSULTATS DES VENTES DU 14 SEPTEMBRE 2023, À 15 H

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
22/89	SCP JOLY - CUTURI - WOJAS - REYNET, DYNAMIS AVOCATS	MAISON	CABANAC- ET-VILLAGRAINS	6 bis route des Résiniers	130 000 €	Report d'adjudication
23/21	ABR & ASSOCIÉS (REDLINK NOUVELLE-AQUITAINE)	MAISON D'HABITATION	SAINT-VIVIEN- DE-MÉDOC	7-9 rue François-Dilleman	80 000 €	156 000 € M ^e LAVILLENIE
23/55	CABINET LEXIA	MAISON D'HABITATION	SAINT-CIERS-D'ABZAC	90 rue de Sicot	60 000 €	153 000 € M ^e SARAZIN

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.comPlateforme : annoncelegalepro.echos-judiciaires.com

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Gironde.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0,183 euro HT le caractère pour le département de la Gironde.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département de la Gironde ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département de la Gironde ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département de la Gironde ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département de la Gironde ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

VENTES AUX ENCHÈRES

ELIGE

Avocats à la Cour
70, rue de l'Abbé de l'Épée
33000 - BORDEAUX - TEL 05 56 00 82 33

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, 30 rue des Frères Bonie CS 11403 33000 BORDEAUX CEDEX

ENSEMBLE IMMOBILIER

A NOAILLAC (gironde), 1155, 1215, 1217 route des Palombes

MISE A PRIX : 148.400 €

LE JEUDI 26 OCTOBRE 2023 A 15 H 00

DESIGNATION

Un ensemble immobilier situé à NOAILLAC (gironde), 1155, 1215, 1217 route des Palombes (anciennement 56 Mayne Neuf), cadastré dite ville section :

- ZH 104 pour 07 a 30 ca

- ZH 103 pour 29 a 50 ca

Composé : au n° 1215 et 1217 route des Palombes de maisons jumelles d'une superficie de 73,97 m² et 74,01 m² avec garages de 16,73 m² et 16,78 m², au n° 1155 route des Palombes d'une maison de 161,66 m² avec véranda et cave, d'une dépendance avec bureau de 14,03 m² et garage de 32,13 m², d'une maison de 89,87 m² avec terrasse, de locaux annexes et d'une piscine le tout serait inoccupé.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX et au Cabinet d'Avocat poursuivant la vente.

(Renseignements téléphoniques les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 15 h 00)

Visites : le lundi 9 octobre 2023 de 9 h 00 à 11 h 00 et le mardi 10 octobre 2023 de 14 h 00 à 16 h 00.

L23EJ39931

PUBLIER VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE SUR :
annoncelegale.echos-judiciaires.com

SELARL DUCOS-ADER / OLHAGARAY & ASSOCIES,
Avocats à la Cour, 26 place des Martyrs de la Résistance 33000 BORDEAUX
tél. 05 56 79 65 45 - www.avocat-ducos-ader.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience publiques du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, siégeant dite ville,
rue des Frères Bonie, salle B.

UN APPARTEMENT ET UNE CAVE

sis à BORDEAUX (33000), 26 rue Renière et impasse de la Fontaine Bouquière

MISE A PRIX : 58 000 €

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE
JEUDI 2 NOVEMBRE 2023 À 15 H.**

A la requête du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 26 rue Renière à BORDEAUX (33), représentée par son syndic de copropriété, Madame Martine GUIONNET, exerçant sous l'enseigne FLASH IMMOBILIER, commerçante immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 339 339 541, domiciliée en cette qualité 28 rue Boudet à BORDEAUX (33000) ;

DESIGNATION

Dans un immeuble sis à BORDEAUX (33000), 26 rue Renière et impasse de la Fontaine Bouquière, un appartement, d'une superficie de 72,11 m², formant le lot n° 7 de la copropriété et les 1452/10000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble, ainsi qu'une cave au sous-sol, formant le lot n° 2 de la copropriété et les 179/10000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble. L'ensemble cadastré section HE n° 119 pour 2 a 12 ca.

MISE A PRIX

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de :

CINQUANTE HUIT MILLE EUROS, ci.....58 000,00 €

BORDEAUX, le 13 septembre 2023

Signé : Maître Marie José MALO

S'adresser pour de plus amples renseignements à la SELARL DUCOS-ADER / OLHAGARAY & ASSOCIES, avocats poursuivants, lesquels, comme tous les autres Avocats au Barreau de BORDEAUX, pourront être chargés d'enchérir pour toutes personnes solvables.

Le cahier des conditions de vente et le PV descriptif peuvent être consultés au Greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, Service civil, spécialisé Juge de l'exécution, rue des Frères Bonie, 4^{ème} étage (réf. 23/00037), au cabinet de la SELARL DUCOS-ADER/OLHAGARAY & ASSOCIES ainsi que sur le site www.avocat-ducos-ader.fr.

Visite les 5 et 12 octobre 2023 de 9 h 00 à 11 h 00.

L23EJ41209

ELIGE
Avocats à la Cour
70, rue de l'Abbé de l'Épée
33000 - BORDEAUX - TEL 05 56 00 82 33

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX,
30 Rue des Frères Bonie 33000 BORDEAUX

MAISON MITOYENNE À ÉTAGES

située à LANGON (Gironde) 21 rue Lafargue

MISE A PRIX : 75.600 €

LE JEUDI 9 NOVEMBRE 2023 A 15 H 00

DESIGNATION

Une maison mitoyenne à étages située à LANGON (Gironde) 21 rue Lafargue cadastrée dite ville section AC 19 pour 45 ca composée au rez-de-chaussée d'une pièce principale, espace bureau, cuisine, salle de bain le tout pour une superficie environ de 36,10 m², d'une cave de 40 m², au premier étage : 2 chambres et une salle d'eau le tout pour une superficie d'environ 38,07 m² et au 2^{ème} étage : deux pièces. Le bien est occupé par le propriétaire.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX et au Cabinet d'Avocat poursuivant la vente.

Renseignements téléphoniques au 05 56 00 82 33 les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 15 h 00

Visites le 11 et 18 octobre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00

REFERENCE DU GREFFE : 23/00042

L23EJ41196

SCP JOLY-CUTURI-WOJAS-REYNET - DYNAMIS AVOCATS,
27 Rue Boudet - CS 32048 - 33001 BORDEAUX CEDEX
TEL : 05 57.14.46.40

Site rubrique «Ventes aux enchères» : www.dynamis-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
30 RUE DES FRERES BONIE

APPARTEMENT

sise 21 rue Ausone, Résidence La Pointe du Soleil, Bât B, Appt B14 33123
LE VERDON SUR MER

MISE A PRIX : 20 000 €

LE 9 NOVEMBRE 2023 À 15 HEURES

DESIGNATION : lots 8 et 125 et les parties communes y attachées de la copropriété cadastrée section AY numéro 194, AY numéro 216, AY numéro 218, AY numéro 220, AY numéro 222, AY numéro 269, AY numéro 270, AY numéro 271

DESCRIPTION SOMMAIRE : séjour/cuisine, WC, chambre, SDB

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourra porter les enchères. Rens.tél. au 05 57.14.46.40 le lundi et le mardi de 15H à 17H et sur le site www.dynamis-avocats.com rubrique « Ventes aux enchères »

VISITES : 26/10/2023 de 10h à 12h & 02/11/2023 de 10h à 12h

RG : 23/00044

L23EJ41037

SCP JOLY-CUTURI-WOJAS-REYNET - DYNAMIS AVOCATS,
27 Rue Boudet - CS 32048 - 33001 BORDEAUX CEDEX
TEL : 05 57.14.46.40

Site rubrique «Ventes aux enchères» : www.dynamis-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
30 RUE DES FRERES BONIE

MAISON D'HABITATION

sise Carreyre 6 allée du Hourquet 33680 LACANAU

MISE A PRIX : 120 000 €

LE 9 NOVEMBRE 2023 À 15 HEURES

DESIGNATION : cadastrée CE 149 pour 5a et 62ca

DESCRIPTION SOMMAIRE : entrée, cuisine, salle à manger, salon, cellier, WC, SDB, 3 chambres, terrasse avec piscine, garage

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourra porter les enchères. Rens. au 05 57.14.46.40 le lundi et le mardi de 15H à 17H et sur le site www.dynamis-avocats.com rubrique «Ventes aux enchères»

VISITES : vendredi 27/10/2023 de 10 heures à 12 heures et vendredi 03/11/2023 de 10 heures à 12 heures

RG : 23/00002

L23EJ40706

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

VENTE AUX ENCHERES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
30 RUE DES FRERES BONIE

MAISON D'HABITATION

sise à BARSAC (33720), 30 lieudit Petit Carrethey

MISE A PRIX : 33.000 €

LE 02 NOVEMBRE 2023 À 15 HEURES

DESIGNATION : cadastrée section C numéro 1221 pour 7a 57ca

DESCRIPTION SOMMAIRE : séjour, cuisine, WC, SDB, 2 chambres, dépendance, garage, jardin

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourra porter les enchères. Rens. au 05 57.14.46.40 le lundi et le mardi de 15H à 17H et sur le site www.dynamis-avocats.com rubrique « Ventes aux enchères »

VISITES : mercredi 18/10/2023 et mercredi 25/10/2023 de 10h à 12h

RG : 23/00051

L23EJ40267

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
Projet d'aménagement de la rue Frédéric Sévène
sur le territoire de la Commune de Talence
Bordeaux Métropole

Par arrêté en date du 18 août 2023, le Préfet de la Gironde, a prescrit l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet d'aménagement de la rue Frédéric Sévène, sur le territoire de la commune de Talence.

Cette enquête se déroule du lundi 18 septembre 2023 au mercredi 4 octobre 2023 inclus.

Monsieur Gérard DURAND, Commissaire Divisionnaire retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Mme Virginie BELLARD-SENS en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les personnes intéressées peuvent pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique à la Mairie de Talence - Rue du Professeur Arnozan, BP 10035, 33401 Talence cedex, à l'accueil de la Direction de l'Aménagement Urbain Durable (horaires d'ouverture : les lundis, mardis, mercredis de 12h30 à 19h00 et les jeudis et vendredis de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, et consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur le registre d'enquête.

Ces observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Talence.

En outre, le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public, à la mairie de Talence et assure des permanences aux jours et horaires suivants :

- lundi 18 septembre, de 14h00 à 17h00 ;
- jeudi 28 septembre, de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 4 octobre, de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions établis par le Commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex) et à la mairie de Talence, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

L23EJ38814



BORDEAUX MÉTROPOLE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de Projet soumis à Évaluation Environnementale concernant le renouvellement urbain du quartier Carriet à Lormont

Le public est informé que, par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, la déclaration de projet soumis à Évaluation Environnementale concernant le renouvellement urbain du quartier Carriet à Lormont, menée par Bordeaux Métropole, sera soumise à enquête publique pendant une période de 33 jours échelonnés du lundi 09 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023 inclus.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Diversifier l'habitat et équilibrer l'habitat individuel et collectif.
- Poursuivre le développement économique.
- Préserver et valoriser la nature existante.
- Réhabiliter et aménager les espaces publics en garantissant les circulations douces et actives.
- Favoriser les mobilités en visant une nouvelle manière de se déplacer et d'accéder aux services et équipements.

Dans ce cadre de projet et dans le contexte réglementaire auquel il est soumis, l'évaluation environnementale fait suite à la concertation réglementaire, et à la mise à disposition du public avant ouverture de l'enquête publique de l'ensemble des éléments qui lui sont liés.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cedex, est l'autorité compétente. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique.

Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction de l'habitat et de la politique de la ville de Bordeaux Métropole au 05 33 89 55 23.

Le dossier d'enquête publique contient les informations en lien avec le projet de renouvellement urbain du quartier Carriet et son volet environnemental. Le dossier d'évaluation environnementale contenant en annexe le Plan Guide du projet de NPNRU, l'avis émis par l'autorité environnementale, ainsi que le mémoire en réponse à cet avis émis par le maître d'ouvrage afin de compléter l'information du public sont joints au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation du bilan de l'enquête publique, et sur la déclaration de projet au titre du Code de l'environnement porteuse de l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Carriet.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de la Mairie de Lormont, Rue André Dupin, 33310 Lormont, de la Maison du Projet, 2 Avenue du Professeur Vincent, 33310 Lormont et de Bordeaux Métropole, à l'accueil de la Cité Municipale - 4 rue Claude Bonnier 33000 Bordeaux.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités et sur le site Internet de Bordeaux Métropole

www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que de façon dématérialisée sur le site

www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Donner votre avis ».

Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. L'ensemble des avis devra impérativement être adressés et reçus au plus tard à la date de clôture, soit le 10 novembre 2023 à 17h.

Les observations et propositions pourront être adressés par correspondance, avant clôture de la consultation le vendredi 10 novembre 2023 par voie postale à Mme la Commissaire-Enquêtrice à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex), ou par courriel (avec demande d'accusé de réception) à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

helene.durandville@lormont.fr, pour être annexées au registre d'enquête de la Métropole où elles seront consultables, ainsi que sur le site

www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Par ordonnance du 28 mars 2023, M. le Président du Tribunal administratif de Bordeaux a nommé Mme Georgette PEJOUX comme commissaire-enquêtrice.

Pendant la durée de l'enquête, la commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la :

- **Mairie de Lormont**, Rue André Dupin, 33310 Lormont, à la date suivante :

Lundi 09 octobre 2023, de 09h30 à 12h30.

- **Maison du Projet**, 2 Avenue du Professeur Vincent, 33310 Lormont, à la date suivante :

Mercredi 25 octobre 2023, de 14h00 à 17h00.

- **Bordeaux Métropole** - accueil de la Cité Municipale, 2 Avenue du Professeur Vincent, 33310 Lormont, à la date suivante :

Vendredi 10 novembre 2023, jour de fermeture de l'enquête, de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêteuse rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole et sur le site Internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant une durée d'un an.

Alain Anziani, président de Bordeaux Métropole

L23EJ41431

**POUR TOUTES
VOS ANNONCES LÉGALES**

05 56 52 32 13

annonces-legales@echos-judiciaires.com



**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RER METROPOLITAIN ENTRE
LIBOURNE ET ARCACHON**

(Arcachon, Bassens, Gujan-Mestras, Libourne, Saint-Loubès,
Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Talence et Vayres)

Une enquête publique unique, préalable aux déclarations de projet définie à l'article L.126-1 du code de l'environnement, portant sur le projet de RER Métropolitain entre Libourne et Arcachon et ses aménagements, est ouverte **du mercredi 20 septembre 2023 à 9h au vendredi 20 octobre 2023 à 17h**.

SNCF Réseau, représenté par la Direction Territoriale Nouvelle-Aquitaine, SNCF Gares & Connexions, représenté par la Direction Régionale Gares Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole sont maîtres d'ouvrage du projet sur leur périmètre respectifs.

Direction territoriale Nouvelle-Aquitaine de SNCF Réseau

17, rue Cabanac - Immeuble Spinacker - 4^{ème} étage,
CS 61926 - 33 081 Bordeaux cedex,

SNCF Gares & Connexions

Direction Territoriale des Gares
Nouvelle-Aquitaine

Gare Saint-Jean, Place Domecq
33800 BORDEAUX

Bordeaux Métropole

Direction de la Multimodalité
Direction Générale Mobilités
Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

SNCF Réseau est l'autorité compétente pour porter les procédures d'évaluation environnementale et d'enquête publique pour le compte de trois maîtres d'ouvrage.

La mise en œuvre du projet de RER métropolitain entre Libourne et Arcachon s'accompagne des aménagements suivants :

- L'aménagement de deux terminus en gare de Libourne et Arcachon ;
- La création d'un pôle d'échange multimodal à Talence-Médoquine ;
- Des adaptations de quais à Saint-Loubès, Vayres, Saint-Sulpice-Izon ;
- Des adaptations de quai et la création d'un ouvrage dénivelé de franchissement à Bassens ;
- La création d'une sous-station électrique à Gujan-Mestras.

Le dossier d'enquête publique sera consultable aux horaires habituelles d'ouvertures dans les lieux suivants : Mairie d'Arcachon, Mairie de Bassens, Mairie de Gujan-Mestras, Mairie de Libourne, Mairie de Saint Loubès, Mairie Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Mairie Talence, Mairie de Vayres, Bordeaux Métropole, Cité municipale de Bordeaux

Siège de l'enquête aux horaires de bureau

(8h30-12h00 et 14h00-17h00)

Direction territoriale Nouvelle-Aquitaine de SNCF Réseau

17, rue Cabanac - Immeuble Spinacker - 4^{ème} étage,
CS 61926 - 33 081 Bordeaux cedex,

De plus, l'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de l'enquête, et téléchargeable sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/erm-libourne-arcachon>.

Conformément aux articles L.123-11 et R.123-9 du Code de l'environnement, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Une étude d'impact relative au projet a été réalisée et a donné lieu à un avis de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable dans sa formation d'Autorité Environnementale. L'étude d'impact et cet avis sont joints au dossier d'enquête publique avec les réponses des maîtres d'ouvrage.

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre papier établi sur feuillets non mobiles, ouvert par le Président de la commission d'enquête, côtés et paraphés par les commissaires enquêteurs, sera disponible aux lieux de l'enquête précités. Les observations pourront être consignées par les intéressés directement sur ce registre.

Un poste informatique sera également mis à la disposition du public au siège de l'enquête aux horaires de bureau 8h30-12h00 et 14h00-17h00, afin de permettre la consultation du dossier d'enquête et la transmission d'observations et propositions du public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut transmettre ses observations et propositions.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées par voie postale à la commission d'enquête au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Monsieur Gérard CHARLES, Président de la commission d'enquête

Projet RERM Libourne - Arcachon
17, rue Cabanac - Immeuble Spinacker -
CS 61926 - 33 081 Bordeaux cedex,

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut également transmettre ses observations et propositions sur le registre en ligne disponible sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/erm-libourne-arcachon>,

ainsi qu'à l'adresse électronique suivante :

erm-libourne-arcachon@mail.registre-numerique.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences, sont consultables sur le site internet mentionné ci-dessous : <https://www.registre-numerique.fr/erm-libourne-arcachon>.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute observation parvenue par courrier ou voie électronique après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le 20 octobre 2023 à 17h, sera jugée irrecevable.

Monsieur CHARLES, Monsieur PICO et Madame MONDINI, désignés en qualité de commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans le lieu, aux jours et heures ci-dessous mentionnés :

Mairie d'Arcachon

Le lundi 25 septembre de 8h30 à 12h30

Le samedi 30 septembre de 9h00 à 12h00

Le vendredi 6 octobre de 13h30 à 17h00

Mairie de Bassens

Le mardi 10 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Mairie de Gujan-Mestras

Le lundi 25 septembre de 13h30 à 17h30

Le vendredi 6 octobre de 8h30 à 12h15

Le jeudi 12 octobre de 8h30 à 12h00

Mairie de Libourne

Le mercredi 20 septembre de 09h00 à 12h00

Le vendredi 20 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Mairie de Saint Loubès

Le mardi 10 octobre de 9h00 à 12h00

Mairie Saint-Sulpice-et-Cameyrac

Le mercredi 27 septembre de 9h00 à 12h00

Mairie Talence

Le jeudi 28 septembre de 9h00 à 12h00

Le mardi 3 octobre de 14h00 à 19h00

Le samedi 7 octobre de 9h00 à 12h00

Le vendredi 13 octobre de 13h00 à 16h30

Mairie de Vayres

Le samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 12h00

Bordeaux Métropole

Le lundi 25 septembre de 14h00 à 17h00

Mairie de Bordeaux

Le lundi 25 septembre de 9h00 à 12h00

Siège de l'enquête

SNCF Réseau - Direction territoriale Nouvelle-Aquitaine

Immeuble le Spinnacker 17 rue Cabanac - CS 61926 - 33081 BORDEAUX Cedex

Le mercredi 20 septembre de 9h00 à 12h00

Le vendredi 20 octobre de 14h00 à 17h00

Toute information peut être obtenue auprès du SNCF Réseau, par mail : edouard.parant@reseau.sncf.fr ou par courrier à l'adresse suivante : **Monsieur Edouard PARANT** SNCF Réseau Direction territoriale Nouvelle-Aquitaine

Immeuble Spinacker - 17, rue Cabanac CS 921
33081 BORDEAUX Cedex

Dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, la commission d'enquête transmettra à SNCF Réseau son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées.

La commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Montreuil.

Après clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront rendus publics pendant un an :

- par voie dématérialisée sur le site :

<https://www.registre-numerique.fr/erm-libourne-arcachon>

- au siège de l'enquête publique (Direction territoriale Nouvelle-Aquitaine de SNCF Réseau) où ils pourront être consultés sur support papier.

Au terme de l'enquête, et dans un délai de 12 mois suivant la clôture de l'enquête, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et Bordeaux Métropole pourront se prononcer sur leur périmètre respectif de maîtrise d'ouvrage par déclaration de projet sur l'intérêt général du projet.

La Directrice Générale Adjointe Clients et Services de SNCF Réseau, par délégation du Président-directeur général de SNCF Réseau, est compétente pour prendre cette décision pour le compte de SNCF Réseau.

La Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions, est compétente pour prendre cette décision pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

Le Conseil de Bordeaux Métropole est compétent pour prendre cette décision pour le compte de Bordeaux Métropole.

L23EJ41026

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VENSAC (GIRONDE)

Par arrêté n° 2023_85 en date du 31 août 2023, le Maire de la commune de VENSAC a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'enquête publique se déroulera en mairie de VENSAC du mercredi 11 octobre 2023 à 09h00 au vendredi 10 novembre 2023 à 12h00

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de VENSAC (1 place de la Mairie - 33590 VENSAC) pendant toute la durée de l'enquête, les lundis, mardis et jeudis de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, les mercredis et vendredis de 09h00 à 13h00, et les samedis de 09h00 à 12h00, ainsi que lors des permanences de la commissaire enquêtrice. Il sera également disponible sur le site internet de la mairie <https://www.vensac-medoc.com>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier en mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,

- par courrier postal à l'attention de Madame Hélène DURAND-LAVILLE, commissaire enquêtrice au siège de la Mairie - 1 place de la Mairie - 33590 VENSAC,

- par courriel à l'adresse suivante : mairiedevensac@vensac-medoc.com

La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie de Vensac aux jours et horaires suivants :

- Mercredi 11 octobre 2023 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)

- Samedi 28 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

- Jeudi 2 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

- Vendredi 10 novembre 2023 de 09h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier, auprès de Monsieur le Maire de VENSAC, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire - Mairie de VENSAC «Enquête publique Révision générale du PLU» 1 Place de la Mairie - 33590 VENSAC ou par téléphone au 05.56.09.44.04 (standard).

Caractéristiques principales du projet :

- Mettre le PLU en compatibilité avec le schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Médoc Atlantique ;

- Mettre en compatibilité avec la loi littoral et les autres nouvelles lois (climat et résilience, ZAN, etc...)

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision du PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête et aux vues des conclusions de la commissaire enquêtrice, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice.

Modalités relatives à l'enquête :

Madame Hélène DURAND-LAVILLE a été désignée commissaire enquêtrice par la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux par décision n°E23000073 / 33 en date du 13 juillet 2023. A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice, qui rencontrera sous huit jours le Maire afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le Maire pourra éventuellement produire ses observations. Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport est des conclusions de la commissaire enquêtrice sera adressée à Monsieur le Préfet du département de la Gironde et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Une copie du rapport est des conclusions de la commissaire enquêtrice sera déposée en mairie et sur le site internet suivant : <https://www.vensac-medoc.com> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire,

J.L. PIQUEMAL

L23EJ39592

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur le projet de révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) du Blayais.

Une consultation du public sur le projet de plan particulier d'intervention du CNPE du Blayais aura lieu du vendredi 6 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023.

Cette consultation est prévue par l'article R-741-26 du Code de la Sécurité Intérieure.

Ce plan d'urgence définit les modalités d'organisation des secours publics et les mesures d'information et de protection des populations en cas d'accident grave impactant les installations du CNPE du Blayais.

Dans ce cadre, toutes les personnes intéressées pourront faire part de leurs observations dans des registres ouverts à cet effet dans les mairies des communes concernées par la zone d'application de ce plan (*), ainsi que dans les sous-préfectures de Blaye, Lesparre et Jonzac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le temps de consultation achevé, les registres seront adressés à M. le Préfet de la Gironde dans un délai qui ne doit pas excéder cinq jours ouvrables après la date de clôture. L'approbation de ce plan d'urgence par le Préfet de la Gironde, interviendra après évaluation et prise en compte des observations.

(*) Les 80 communes concernées par cette consultation sont :

32 communes de l'arrondissement de Blaye (département de la Gironde) : ANGLADE, BERSON, BLAYE, BRAUD ET SAINT LOUIS, CAMPUGNAN, CARS, CARTELEGUE, DONNEZAC, ETAULIERS, EYRANS, FOURS, GENERAC, MAZION, PLASSAC, PLEINE SELVE, REIGNAC, SAINT ANDRONY, SAINT CIERS SUR GIRONDE, SAINT-AUBIN-DE-BLAYE, SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, SAINT-CIERS-DE-CANESSE, SAINT-GENES-DE-BLAYE, SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES, SAINT-MARTIN-LACAUSSE, SAINT-PALAIS, SAINT-PAUL, SAINT-SAVIN, SAINT-SEURIN-DE-CURSAC, SAINT-TROJAN, SAUGON, VAL DE LIVEINNE, VILLENEUVE ;

25 communes de l'arrondissement de Lesparre-Médoc (département de la Gironde) : ARCINS, BEGADAN, BLAIGNAN-PRIGNAC, CISSAC-MEDOC, CIVRAC-EN-MEDOC, COUQUEQUES, CUSSAC-FORT-MEDOC, HOUTIN, LAMARQUE, LES-PARRE-MEDOC, LISTRAC-MEDOC, MOULIS-EN-MEDOC, ORDONNAC, PAUILLAC, SAINT ESTEPHE, SAINT-CHRISTOLY-MEDOC, SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE, SAINT-LAURENT-MEDOC, SAINT-SAUVEUR, SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE, SAINT-YZANS-DE-MEDOC, SOUSSANS, VALEVRAC, VERTHEUIL ;

23 communes de l'arrondissement de Jonzac (département de la Charente-Ma-ritime) : ALLAS-BOCAGE, BOISREDON, CHAMOULLAC, CONSAC, COURPIGNAC, MIRAMBEAU, NIEUL-LE-VIROUIL, ROUFFIGNAC, SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE, SAINT-CIERS-DU-TAILLON, SAINT-DIZANT-DU-BOIS, SAINT-DIZANT-DU-GUA, SAINT-FORT-SUR-GIRONDE, SAINT-GEORGES-DES-AGOUTS, SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU, SAINT-SORLIN-DE-CONAC, SAINT-THOMAS-DE-CONAC, SAINTE-RAHEE, SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU, SEMILLAC, SEMOUSSAC, SOUBRAN, SOUMERAS.

L23EJ41452

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 48 € TTC

1 AN = 79 € TTC

2 ANS = 119 € TTC

WEB

6 MOIS = 24 € TTC

1 AN = 39 € TTC

2 ANS = 59 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 106 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché : **SIAP ARPOCABE** - en mairie 11, grand rue - 33640 PORTETS

Procédure de passation : procédure adaptée

Objet du marché : Travaux de canalisations d'AEP et branchements sur la Commune de BEAUTIRAN

Caractéristiques des travaux :

- 250ml de canalisation PVC Ø 90mm

- Renouvellement de 22 branchements particuliers relevés par l'exploitant.

Dossier de Consultation téléchargeable sur le site

<http://www.e-marchespublics.com/>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation consultable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 18 septembre 2023

Date limite de remise des offres : Lundi 09 octobre à 12h00 sur la plateforme de la consultation

L23EJ42080



AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, la SELARL EKIP, Mandataire Judiciaire des affaires suivantes :

Greffes n° NOM de l'Affaire - Adresse : Date Jugt :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

2023 J00783 **SARL DG CONSTRUCTION**, 23 Allée des Tilleuls 33160 SAINT MEDARD EN JALLES 26/07/2023

2023 J00042 **SARL VAYRES L'ELECTRICIEN**, 4 Canteloup 33450 SAINT SULPICE ET CAMEYRAC 11/01/2023

2023 J00482 **SAS YISELA SOLUTION**, 3 Quai de Numa Sensine 33310 LORMONT 03/05/2023

2023 J00781 **SAS Artisan Tradition Polyvalence** 5 Hameau de la Maletonne, 33340 BLAIGNAN 26/07/2023

LIQUIDATION JUDICIAIRE

2023 J00179 **SAS INTELLIGENCE CULLINAIRE**, 87 Quai de Queyries, 33100 BORDEAUX 15/02/2023

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

2023 J00776 **SARL France BIOMASSE**, 3 Chemin de Marticot Site Technologique de Marticot, 33610 CESTAS 26/07/2023

2023 J00775 **EURL Les Clefs d'Excellence Tourismes d'Affaires** 351 Bd du Président Wilson, 33200 BORDEAUX 26/07/2023

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

2022.94 **SARL PEYLINI**, 159 Rue de la Quincaillerie, 33620 CAVIGNAC 10/10/2022

2023.91 **SAS MITWIGA**, 801 Route e la Cabiraque, 33750 NERIGEAN 05/06/2023

2022.6 **SARL AD**, 85 Route de Cadillac, 33240 SAINT ROMAIN LA VIRVEE 11/07/2022

2023.22 **SASU PESQUIER JEAN NOEL**, 24 Rue de la Gare, 33920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE 06/02/2023

2022.113 **SASU GAPALYS**, 140 Route de Grimard 33670 LA SAUVE 14/11/2022

LIQUIDATION JUDICIAIRE

2021.90 **SARL STE VINICOLE ET TECHNIQUE**, 163 Avenue Georges Pompidou, 33500 LIBOURNE 03/11/2021

Vous informez que l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au Tribunal de Commerce de Libourne, au Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Rappelle que le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce court à compter de la présente publicité. Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, peut saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la publicité.

L23EJ41913

CONSTITUTIONS



JULIEN FIAISSON Notaire
1 rue René Bourda
33820 SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE
Tel : 05.57.94.05.70
Fax : 05.57.94.05.71

Aux termes d'un acte authentique reçu le 07/09/2023 par Maître Julien FIAISSON, Notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (33820) - 1 rue René Bourda, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI TERISA.**

IMMO
Objet social : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles de favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se

rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Siège social : 29 boulevard de la Plage, 33120 ARCAÇON
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
Co-gérance : M. BARDOT Patrick, demeurant 500 Chemin d'Orly, 82000 MONTAUBAN et Mme CENTOMO Isabelle, demeurant 500 Chemin d'Orly, 82000 MONTAUBAN

Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis
Le Notaire

L23EJ39415

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 06/09/2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : Dénomination sociale : **LDS GROUPE**. Capital social : 100 €. Siège social : 31 rue du Crébadin 33290 PAREMPUYRE. Objet : Acquisition et détention de titres de sociétés. Pré-

sident : M Lucas DE SOUZA demeurant 31 rue du Crébadin 33290 PAREMPUYRE. Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Agrément : les cessions d'actions sont libres. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX. Pour avis.

L23EJ40259



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 7 septembre 2023, à VILLENAVE D ORNON.

Dénomination : **AQUINER.**

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 162 AVENUE DES PYRENEES, 33140 Villenave d'Ornon.

Objet : - Fourniture, pose, entretien et dépannage de panneau photovoltaïque. - Charpente, couverture, nettoyage de toiture. - Fourniture, installation, dépannage, entretien de climatisation.

- Fourniture et installation de borne de charge électrique directement ou par sous-traitance. - Et toutes activités connexes ou complémentaires pouvant prolonger ou faciliter la réalisation de l'objet social.

Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 3000 euros

Gérant : Monsieur Kevin RUCKE-BUSCH, demeurant 162 AVENUE DES PYRENEES, 33140 Villenave d'Ornon

Gérant : Monsieur Jordan DOURNEAU, demeurant 7 allée du chevreuil, 33650 Cabanac et Villagrains

Gérant : Monsieur Marc BERNARDI, demeurant 47 rue Léon GAMBETTA, 33140 Villenave d'Ornon

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

LA GERANCE

L23EJ40408



ETXE 33

Société par actions simplifiée au capital de 1 800 000 euros
Siège social : 5 Zone d'Activités de Calens 33640 BEAUTIRAN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUTIRAN du 08/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS
Dénomination : ETXE 33
Siège : 5 Zone d'Activités de Calens 33640 BEAUTIRAN
Durée : 99 ans
Capital : 1 800 000 euros

Objet : la prise de participations par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens mobiliers et valeurs mobilières, dans toutes entités juridiques, avec ou sans personnalité morale ; l'animation de ses filiales et notamment par la participation à la définition de leur politique et par la réalisation de toutes prestations de services à leur profit.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : la cession d'actions est libre entre associés et entre conjoints, ascendants, descendants, même si le conjoint n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants

du cédant, qu'avec le consentement des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales, l'associé cédant prenant part au vote et ses actions étant prises en compte pour le calcul de la majorité requise.

Président : Monsieur Jean-Philippe FORESTIER demeurant 4 impasse des pins 33640 BEAUTIRAN.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.
POUR AVIS
Le Président

L23EJ40423



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

Benoit Chateau Bâtiment Holding
Société par actions simplifiée au capital de 55 000 euros

Siège social : 2 rue du Maquis de Saucats, 33290 PAREMPUYRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PAREMPUYRE du 19 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Benoit Chateau Bâtiment Holding

Siège : 2 rue du Maquis de Saucats, 33290 PAREMPUYRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 55 000 euros

Objet : L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ; la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des biens immobiliers apportés, construits ou acquis par elle au cours de la vie sociale ; à l'effet de concourir à la réalisation de l'objet social, l'emprunt de toutes sommes et la prise de toutes garanties au profit du prêteur sur tous biens mobiliers ou immobiliers appartenant à la société, l'octroi de tous cautionnements, garanties, avals et sûretés, afférents aux opérations et activités ci-dessus ou consentis en garantie des obligations de toute filiale de la société ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Benoit CHASTEAU, demeurant 2 rue Maquis de Saucats 33290 PAREMPUYRE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.
POUR AVIS
Le Président

L23EJ41052



POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

Par acte SSP du 07.09.2023, il a été constitué une SCEA dénommée :

CYNTHIA ST LOUBES PAYGASISTE.

Siège social : 97 rue Brunet, 33 600 PESSAC.

Capital : 1 000€.

Objet : Elevage d'animaux, équidés et canins, dont pensions ; horticulture, dont plantation et vente d'arbres, pépiniériste, paysagiste. Et toutes activités annexes, connexes et complémentaires s'y rattachant, directement ou indirectement et toutes opérations civiles commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Gérant : Monsieur Michel BAUD, 220 Avenue de la Libération, 33110 LE BOUS-CAT.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Le Gérant

L23EJ41418

Par acte SSP du 07.09.2023, il a été constitué une SCEA dénommée : **SCEA CHATEAU BAUD YVRAC.**

Siège social : 97 rue Brunet, 33 600 PESSAC.

Capital : 1 000€.

Objet : Elevage d'animaux, équidés et canins, dont pensions ; horticulture, dont plantation et vente d'arbres, pépiniériste, paysagiste. Et toutes activités annexes, connexes et complémentaires s'y rattachant, directement ou indirectement et toutes opérations civiles commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Gérant : Monsieur Michel BAUD, 220 Avenue de la Libération, 33110 LE BOUS-CAT.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Le Gérant

L23EJ41421

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 12 septembre 2023 par Maître Alexandra JACQUET, notaire au sein de la société «Thibault SUDRE, notaire associé d'une société titulaire d'un office notarial» à BORDEAUX (33000), 12 Place des Quinconces, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI NAPOLEON**

Objet : - l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location nu et meublé en usage touristique ou autre et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : BORDEAUX (33000), 28 Rue Ausone

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) constitué d'apports en numéraire.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés exclusivement toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérance : Monsieur Maxime Pierre Hervé PEYRET LACOMBE, né à BRUGES (33520) le 24/07/1998 demeurant à BORDEAUX (33000), 28 rue Ausone.

La société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

Le notaire.

L23EJ41482

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 1/08/2023 il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : **VASCUDENT**

FORME : SCI

CAPITAL SOCIAL : 1000€.

SIÈGE SOCIAL : 166 Avenue de la Roudet, 33500 Libourne,

DURÉE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

GERANTS :

* La société ALPHALIB, Société de participations financières de professions libérales à forme de société par actions simplifiée, au capital de 89 400 euros, dont le siège social est situé 119 Avenue de l'Épinette, 33500 LIBOURNE, immatriculée au RCS de Libourne sous le numéro 953.488.897, représentée par Monsieur Julien BROTHIER.

* La société SPFFPL LIBAS, Société de participations financières de professions libérales à forme de société par actions simplifiée, au capital de 89 400 euros, dont le siège social est situé 5 Allée du Parc du Consul, 33200 BORDEAUX, en cours d'immatriculation au RCS, représentée par Monsieur Arnaud SOENEN LE TOISER.

* Monsieur Damien, Maurice JEAN-NEAU né le 28 mars 1983 à Bordeaux (33) demeurant 19 Rue Perey, 33000 BORDEAUX.

* La société MEANVEST, Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros ayant son siège social sis 12 Cours de la Marne, 33800 BORDEAUX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 883.966.699, représentée par Monsieur Mondher CHERIET, en sa qualité de Président.

DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire.

TRANSMISSION DES PARTS : Libre sous condition d'agrément et de préemption.

RCS LIBOURNE.

L23EJ41590



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à VILLENAVE D'ORNON, en date du 12 SEPTEMBRE 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : ROUSSEAU ; Siège social : 3 Impasse Henri Dunant 33140 VILLENAVE D'ORNON ; Objet social : location, gestion d'immeubles ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 100 euros ; Gérants : Monsieur Guillaume DANJOU demeurant 3 Impasse Henri Dunant 33140 VILLENAVE D'ORNON et Madame Gwendalynn GOAS, demeurant 3 Impasse Henri Dunant 33140 VILLENAVE D'ORNON, nommés sans limitation de

durée. Clauses relatives aux cessions de parts : l'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire ; dispense d'agrément pour cessions entre associés. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

L23EJ41593

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14 septembre 2023, à BORDEAUX.

Dénomination : **ANTHONY BABILLON AVOCAT.**

Signe : **A.B.A.**

Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.

Siège social : Immeuble SEQUOIA - 27 avenue de Virecourt, 33370 Artigues Pres Bordeaux.

Objet : La Société a pour objet l'exercice en commun de la profession d'avocat telle qu'elle est définie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur Anthony BABILLON, demeurant 10 rue Jean Raymond GUYON, 33150 Cenon

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

Le gérant

L23EJ41594

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 1/08/2023 il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : **VASCUDENT**

FORME : SCI

CAPITAL SOCIAL : 1000€.

SIÈGE SOCIAL : 166 Avenue de la Roudet, 33500 Libourne,

DURÉE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

GERANTS :

* La société ALPHALIB, Société de participations financières de professions libérales à forme de société par actions simplifiée, au capital de 89 400 euros, dont le siège social est situé 119 Avenue de l'Épinette, 33500 LIBOURNE, immatriculée au RCS de Libourne sous le numéro 953.488.897, représentée par Monsieur Julien BROTHIER.

* La société SPFFPL LIBAS, Société de participations financières de professions libérales à forme de société par actions simplifiée, au capital de 89 400 euros, dont le siège social est situé 5 Allée du Parc du Consul, 33200 BORDEAUX, en cours d'immatriculation au RCS, représentée par Monsieur Arnaud SOENEN LE TOISER.

* Monsieur Damien, Maurice JEAN-NEAU né le 28 mars 1983 à Bordeaux (33) demeurant 19 Rue Perey, 33000 BORDEAUX.

* La société MEANVEST, Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros ayant son siège social sis 12 Cours de la Marne, 33800 BORDEAUX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 883.966.699, représentée par Monsieur Mondher CHERIET, en sa qualité de Président.

DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire.

TRANSMISSION DES PARTS : Libre sous condition d'agrément et de préemption.

RCS LIBOURNE.

L23EJ41616

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14 septembre 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **ROLO-BOUGOT**

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : DEUX MILLE (2.000) EUROS

SIÈGE : 1015, rue du Château d'Eau - 33620 LARUSCADE

OBJET : La prise de participation, voire le contrôle, dans toutes sociétés et autres personnes morales de toutes formes, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de ces participations ; La prestation de services d'ordre administratif, juridique, comptable, financier ainsi que la garantie sous toute ses formes, des engagements financiers des filiales ;

DUREE : QUATRE-VINGT-DIX (90) ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées sauf entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Stéphane BOUGOT, demeurant 25, chemin de Mouspareau - 33460 MACAU.

IMMATRICULATION : au RCS de LI-BOURNE.

Pour avis, L23EJ41650



Aux termes d'un ASSP en date du 12/09/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **4MSLOW**

Objet social : Acquisition, administration, gestion par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. La vente de tous immeubles et biens immobiliers. L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfections ou autres à faire dans les immeubles de la Société.

Siège social : 16 Chemin du Cassieu, 33950 LEGE CAP FERRET
Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Co-gérance : Mme RIBEIRO Marie, demeurant 16 Chemin du Cassieu, 33950 LEGE CAP FERRET et Mme CATARINO Marion, demeurant 38 Allée de Stella, 33950 LEGE CAP FERRET

Clause d'agrément : La cession au profit d'un tiers doit être soumise à agrément donné par décision collective extraordinaire.

Pour avis la gérance

L23EJ41712

16 cours Portal
33000 BORDEAUX

Avis est donné de la constitution de la société **VAS AND CO** - SAS - Capital : 2.600 € - Siège Social : 55 lotissement Les Pelouses d'Ascot (33270) BOULIAC - OBJET : L'activité de mandataire intermédiaire d'assurance ; La prise de participation dans le capital social de toutes Sociétés ; Le contrôle et l'animation des filiales ; La fourniture de tous services d'assistance et de conseil en matière de management, d'administration et de gestion d'entreprise. - DUREE : 99 ans - R.C.S. BORDEAUX

Président : Sébastien BARES demeurant 55 lotissement Les Pelouses d'Ascot (33270) BOULIAC pour une durée illimitée.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité simple.

L23EJ41791

16 cours Portal
33000 BORDEAUX

Avis est donné de la constitution de la société **2AF INVEST** - SAS - Capital : 3.000 € - Siège Social : 15 rue Chanzy (33700) MERIGNAC - OBJET : L'activité de mandataire intermédiaire d'assurance ; La prise de participation dans le capital social de toutes Sociétés ; Le contrôle et l'animation des filiales ; La fourniture de tous services d'assistance et de conseil en matière de management, d'administration et de gestion d'entreprise. - DUREE : 99 ans - R.C.S. BORDEAUX

Président : Arnaud FAUREL demeurant 15 rue Chanzy (33700) MERIGNAC pour une durée illimitée.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité simple.

L23EJ41797

16 cours Portal
33000 BORDEAUX

Avis est donné de la constitution de la société **SSM INVEST** - SAS - Capital : 2.200 € - Siège Social : 74 impasse de la Doloire (33127) SAINT JEAN D'ILLAC - OBJET : L'activité de mandataire intermédiaire d'assurance ; La prise de participation dans le capital social de toutes Sociétés ; Le contrôle et l'animation des filiales ; La fourniture de tous services d'assistance et de conseil en matière de management, d'administration et de gestion d'entreprise. - DUREE : 99 ans - R.C.S. BORDEAUX

Président : Sébastien MONTEIL demeurant 74 impasse de la Doloire (33127) SAINT JEAN D'ILLAC pour une durée illimitée.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité simple.

L23EJ41799



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 14 SEPTEMBRE 2023 à BRUGES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle - Dénomination : A.1 - Siège : 8 Rue de l'Hermitte 33520 BRUGES- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés - Capital : 1000 euros - Objet : le conseil pour les affaires et la gestion. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Actionnaire unique et président : Monsieur Alexandre HENRI, demeurant 8 Rue de l'Hermitte 33520 BRUGES. La Société sera immatriculée au R.C.S. de BORDEAUX.

L23EJ41826



Rue de Québec
49300 CHOLET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15-sept.-23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS
Dénomination : **L'AUDITION GIRON-DINE**
Siège : 1 place Gambetta 33340 LES-PARRE-MEDOC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 10 000 €

Objet : Activités d'audio-prothésistes ; Commerce de détail de prothèses auditives et de tout matériel de protection auditive, et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les transmissions d'actions entre associés sont libres. La cession des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des associés présents ou représentés.

Président : M. Frédéric MAZEAUD demeurant 11 Cours du Port 33390 BLAYE.

Directeur Général : la société FAIVRE MAITRE, SARL Unipersonnelle au capital de 5 000 €, siège social : 2 route de Carignan 33360 LATRESNE, 977 944 511 RCS BORDEAUX, représentée par Mme Alexandra FAIVRE, sa Gérante et Associée Unique

La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

POUR AVIS, Le Président

L23EJ41888



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

FRANCK PRUVOST CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de

1 000 euros

Siège social : 3 Chemin de Fontbonne
33360 CAMBLANES ET MEYNAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAMBLANES ET MEYNAC du 11 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **FRANCK PRUVOST CONSULTING** d'où les initiales FPC
Siège : 3 Chemin de Fontbonne 33360 CAMBLANES ET MEYNAC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : L'exécution de toutes prestations de services à destination des entreprises, conseils en entreprise, animation à caractère financier, commercial, technique et stratégique. L'accompagnement de chefs d'entreprise et le conseil en développement d'entreprise. Le pilotage et la gestion de projets stratégiques ; L'acquisition et la gestion de tous biens meubles et immeubles, de gestion de liquidités financières et de souscription de tout contrat, de gestion du patrimoine de l'entreprise et tout placement des disponibilités.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Franck PRUVOST, demeurant 3 Chemin de Fontbonne 33360 CAMBLANES ET MEYNAC

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS
Le Président

L23EJ41891

VOUS POUVEZ CONTACTER NOTRE
SERVICE D'ANNONCE LÉGALE PAR E-MAIL :
annonces-legales@echos-judiciaires.com

Suivant acte reçu par Me Mathilde LEJEUNE, le 14 septembre 2023, il a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **APJ**

Objet social : L'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, l'administration et mise en valeur des biens et l'exploitation par bail. Toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet y compris à titre non-habituel la cession des actifs.

Siège social : BORDEAUX (33000), 35 rue Mexico

Capital : 100 €

Durée : 99 ans

Gérants : Alexis Henri Claude PIGOT et Pauline Anne-Laure GAY épouse PIGOT, demeurant tous deux à BORDEAUX (33), 35 RUE Mexico

Clause d'agrément : Cessions libres entre associés

Immatriculation au RCS de BORDEAUX

Pour insertion Me Mathilde LEJEUNE
L23EJ41906



FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

FKM Société civile immobilière au capital de 100 euros Siège social : 6 Lotissement Les Jardins de Braneyre, 33250 CISSAC MEDOC AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CISSAC-MEDOC du 18/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : FKM Siège social : 6 Lotissement Les Jardins de Braneyre, 33250 CISSAC MEDOC Objet social : l'acquisition d'un ensemble immobilier sis à 1 Place du Maréchal Foch, 33250 PAUILLAC, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit ensemble immobilier, et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, ainsi que la prise de garanties et sûretés se rapportant à cet objet ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas. Gérance : Madame Karine BORDERIE, demeurant 6 Lotissement Les Jardins de Braneyre, 33250 CISSAC MEDOC, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. Pour avis, La Gérance
L23EJ41972

Etude de Maître Carole ROBIN-VAYSSIERE.
Notaire à LA TESTE DE BUCH,
Park Agora, Bât A
47 Rue Lagrua
33260 LA TESTE DE BUCH

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Carole ROBIN-VAYSSIERE, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «SELARL CAROLE ROBIN-VAYSSIERE NOTAIRE», titulaire d'un Office Notarial à LA TESTE DE BUCH, Park Agora, 47 rue Lagrua, le

18 septembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **SCI DELHER.**

Le siège social est fixé à : LA TESTE -DE- BUCH (33260), 11 bis Route Charlevoix de Villiers.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Delphine PENNY demeurant à SALLES (33770), 77 Route de Peybideau.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

Le notaire.

L23EJ41999



AVIS DE CONSTITUTION : S.A.S. LORENZA COIFFURE

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14 septembre 2023, à LÉSPARRE MEDOC.

Dénomination : LORENZA COIFFURE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 1 COURS ALSACE LORRAINE, 33340 LÉSPARRE-MEDOC.

Objet : Salon de coiffure.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros

A été nommé :

Président : Madame LORENZA LULL
7 ROUTE D'HOURLIN 33340 LÉSPARRE-MEDOC.

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

L23EJ42013



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 15 SEPTEMBRE 2023 de la Société à Responsabilité Limitée RS AUTO BORDEAUX au capital de 1000 euros. Siège social : 12 Impasse de la Roubine 33140 VILLENAVE D'ORNON. Objet : Négoce de véhicules d'occasions. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. Gérant : Monsieur Réda OUHANI, demeurant au 15 allée du Colonel Fabien Rsd Gécicentre App 306 33310 LORMONT, nommé pour une durée illimitée.
L23EJ42022

FAMILLE BAUDON Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 13 Chemin d'Ornon 33610 CANEJAN AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CANEJAN du 18/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : FAMILLE BAUDON Siège social : 13 Chemin d'Ornon, 33610 CANEJAN Objet social : Location meublée non professionnelle, ou professionnelle en cas de dépassement des seuils Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 1 000 euros Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins la moitié des parts sociales requis dans tous les cas. Gérance : M. Pierre BAUDON, demeurant 13 Chemin d'Ornon, 33610 CANEJAN Mme Marie-Pierre BAUDON, demeurant 13 Chemin d'Ornon, 33610 CANEJAN Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX Pour avis, La Gérance
L23EJ42071

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 18.09.2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : **assistance technique aux entreprises du ferroviaire**

Capital social : 200 euros

Siège social : 6 rue de Gazette 33210 TOULLENNE

Objet : le conseil, l'assistance et l'expertise en ingénierie de systèmes ferroviaires.

Président : Monsieur Rolland LE BOUEDEC demeurant 6 rue de Gazette 33210 TOULLENNE

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Pour avis.

L23EJ42084



174 Avenue du Truc
33697 MERIGNAC
Tél : 05 56 12 41 41

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TALENCE du 18/09/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **NADEAU**

Siège : 215, rue Frédéric Sévène - Résidence ST MICHEL - Bât C Appt 228 - 33400 TALENCE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce de bar, restaurant, vente sur place et à emporter.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Frédéric NADEAU, demeurant 215, rue Frédéric Sévène - Résidence ST MICHEL - Bât C Appt 228 - 33400 TALENCE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, le Président

L23EJ42135

ALMAFLO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Avenue des Dunes
33930 VENDAYS MONTALIVET
RCS BORDEAUX
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Vendays-Montalivet du 19/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : **ALMAFLO**. Siège social : 9 Avenue des Dunes, 33930 VENDAYS MONTALIVET. Objet social : Cave à vins, bières et spiritueux, dégustations de vins, épicerie fine, dépôt de pains, relais colis, cadeaux, souvenirs. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros. Gérance : Monsieur Cédric DUOLE, demeurant 9 Avenue des Dunes, 33930 VENDAYS MONTALIVET. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. Pour avis, La Gérance.

L23EJ42186

Suivant acte reçu par Me Mathieu CALVEZ, notaire à BORDEAUX, le 18 septembre 2023, a été constituée la société civile immobilière dénommée «**NONA FAMILY**», siège social : LA TESTE DE BUCH (33260), 19 rue du Général Chanzuy.

Capital social : SEPT CENT TRENTE MILLE EUROS (730.000,00 €), divisé en 73000 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 73000.

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles, et à titre exceptionnel, la vente.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé(e) premier gérant de ladite société : - Madame GARRIGUE Danielle Denise, retraitée, demeurant à BIARRITZ (64200), 53 perspective Côte Basque, Villa Alma Nova.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux

Pour avis.

L23EJ42206



POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



Yves MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de
Seguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing privé signé le 23 août 2023 à Paris, il a été constitué la société suivante :

Forme : SAS
Dénomination sociale : **DEPIL ZOU**
Siège social : 91 rue du Loup, 33000 BORDEAUX
Objet social : exploitation de centres de photo dépilation définitive et photo rajeunissement par lumière pulsée intense et vente de produits cosmétiques
Capital : 1 000,00 €
Durée : 99 ans
Président : Monsieur Rachid AHIL, demeurant 181, Boulevard Macdonald, 75019 PARIS
La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.
Pour avis

L23EJ42222



Yves MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de
Seguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing privé signé le 32 août 2023 à Paris, il a été constitué la société suivante :

Forme : SAS
Dénomination sociale : **DEPIL MI**
Siège social : quai Armand Lalande, 33000 BORDEAUX
Objet social : exploitation de centres de photo dépilation définitive et photo rajeunissement par lumière pulsée intense et vente de produits cosmétiques
Capital : 1 000,00 €
Durée : 99 ans
Président : Monsieur Rachid AHIL, demeurant 181, Boulevard Macdonald, 75019 PARIS
La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.
Pour avis

L23EJ42225



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **AQUAGIB PISCINES**
Siège : 23B chemin de Pierran 33670 SADRAC
Durée : 99 ans
Capital : 3 000 euros
Objet : vente de piscines, spas, saunas, et de matériel et de produits de piscines et bassins balneo; création et rénovation de bassins. Réalisation de travaux d'étanchéité de piscines et installation des systèmes de filtration et de traitement liés au fonctionnement des bassins et tous systèmes d'équipement nécessaires à leur fonctionnement; installation des systèmes de sécurité et de protection liés aux piscines; maintenance et entretien de piscines et bassins et de systèmes de traitement liés aux piscines e bassins; travaux d'aménagements extérieurs tels que terrasses et abords de piscines; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété

intellectuelle concernant ces activités; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : en cas de pluralité d'associés les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Yorick GIBARROUX, demeurant 23B chemin de Pierran 33670 SADRAC

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.
POUR AVIS
Le Président

L23EJ42403



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 septembre 2023, à SOULAC SUR MER.

Dénomination : **ARCHAMBAULT TP.**

Forme : EURL.

Siège social : 33 ROUTE DES LACS, 33780 Soulac sur Mer.

Objet : TRAVAUX DE TERRASSEMENT COURANTS ET TRAVAUX PREPARATOIRES.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur JULIEN ARCHAMBAULT, demeurant 33 ROUTE DES LACS, 33780 Soulac sur Mer

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

L23EJ42404

MODIFICATIONS



JULIEN FIASSON Notaire
1 rue René Bourda
33820 SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE
Tél : 05.57.94.05.70
Fax : 05.57.94.05.71

MAYNARD & FILS
Société civile immobilière à capital variable
Capital 200 €
siège social : 13 rue Morton 33200 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 801 801 465

Aux termes d'un acte reçu le 20 juin 2023 par Maître Julien FIASSON, Notaire associé de la SELARL JULIEN FIASSON, titulaire d'un Office Notarial à SAINT CIERS SUR GIRONDE (33820) 1 rue René Bourda, il a été décidé le transfert du siège social de 13 rue Morton 33200 BORDEAUX à 85 rue Brémontier 33700 MERIGNAC et a été acceptée la démission de leur poste de gérants de Mr MAYNARD Stephen et Madame MAYNARD Janine. Mr MAYNARD Davy, demeurant 85 rue Brémontier, 33700 MERIGNAC, reste seul gérant.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

L23EJ27451

NOTRE SERVICE
ANNONCE LÉGALE
VOUS RÉPOND AU :

05 56 52 32 13



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

CYR'AUTOCLEAN
SARLU au capital de 1 000€
Siège social : 22 route de Coudart 33710 BAYON SUR GIRONDE
833 165 079 RCS LIBOURNE

En date du 28/07/2023 l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, la Gérance

L23EJ39688



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

BARTICHE
SCI au capital de 100€
Siège social : 18 Rue de Cenon 33100 BORDEAUX
897 489 662 RCS BORDEAUX

Le 02/05/2023 l'AGE, tenant compte du certificat de numérotage de la mairie, a transféré le siège social du 18 Rue de Cenon 33100 BORDEAUX au 102 Rue du Jardin Public 33000 BORDEAUX à compter de ce jour et a modifié l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.
Pour avis, la Gérance

L23EJ39705



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

ACSD
Société à responsabilité limitée
au capital de 439 840 euros
Siège social : 7 rue du Commandant Cousteau, ZI Queyries Sud 33100 BORDEAUX
417 596 145 RCS BORDEAUX

Aux termes du PV de l'AGE en date du 26/07/2023 et du PV de la gérance en date du 05/09/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 304 128€, pour être ramené de 439 840€ à 135 712€ par rachat et annulation de 19 008 parts sociales. En conséquence les articles 6,7 et 8 des statuts sont modifiés.

L23EJ39852



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

Y - IMPORT
SAS au capital de 5 000€
Siège social : 106 rue Lavergne 33310 LORMONT
884 821 984 RCS BORDEAUX

L'AGE du 11/09/2023 statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de

commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, le Président

L23EJ40810



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

JACE CONSEIL
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 5 000 euros
Siège social : 32 Avenue de la Grange Noire, 33700 MERIGNAC
841 222 607 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 11/09/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 32 Avenue de la Grange Noire, 33700 MERIGNAC au 33 rue des Orangers 33200 BORDEAUX à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23EJ40833

SOGECA BORDEAUX
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
05.57.77.90.00

AVIS

ETABLISSEMENTS GRENIER

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 21 342,86 euros
Siège social :
68 Impasse de la Tour de Gassies
33520 BRUGES
388 462 913 RCS BORDEAUX.

Aux termes d'une délibération en date du 11 juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : Société par actions simplifiée;

CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à 28 000 euros divisé en 1 400 actions de 20 euros chacune.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par:

Présidente: Société ANCO INVESTISSEMENTS, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, immatriculée au R.C.S de Bordeaux sous le numéro 890 205 917, représentée par Monsieur Nicolas GRENIER, Directeur Général : Monsieur Nicolas GRENIER, né le 16 octobre 1981 à Bordeaux (Gironde), demeurant au 10 Bis Rue Daugère 33520 BRUGES (Gironde), de nationalité Française.

Pour avis, le Représentant légal.
L23EJ41229

ABONNEZ VOUS

GS PEINTURE

EURL au capital de 3 000 €
Siège social : 218 Boulevard Albert 1er
33800 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°879 539 641

En date du 11/09/2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 2 Place Charles de Foucauld, 33700 MÉRIGNAC à compter du 11/09/2023.

Pour avis
Le Gérant

L23EJ41254



LABATTUT & ASSOCIES
Société d'avocats
15 rue Colbert
33000 BORDEAUX
Tel : 05.47.74.54.20

Par décision en date du 12 septembre 2023, l'associé unique de la société **CSK FOOD** (SAS au capital de 5 000 euros - siège social : 3 avenue GUSTAVE EIFFEL - R.C.S. BORDEAUX n°884 081 274) a désigné comme Présidente la société **SAS BELLIA** (SAS au capital de 2 500 € - siège social : 8 B Chemin DE HAYET 64100 BAYONNE, R.C.S. BAYONNE n°978 410 314) en remplacement de Monsieur Han Kindha PHOU (79 Cours de QUEBEC 33300 BORDEAUX) démissionnaire et ce à compter du 12/09/2023. Par cette même décision, l'associé unique de la société **CSK FOOD** prend acte de la démission de Madame Cheng CHHIEM (20 Rue du GENERAL DELESTRAINT 33310 LORMONT) et Madame Sam NOU (17 Rue HENRI DUNANT 33310 LORMONT) de leur mandat de Directrices générales à compter du 12/09/2023 et décide de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Pour avis.

L23EJ41279

FUNCO
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 COURS DU 30 JUILLET,
33000 BORDEAUX
851 711 713 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRE

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé :

- de remplacer la dénomination sociale **FUNCO** par **LES COMPAGNONS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE**, et d'adopter pour sigle « **LCTE** »

d'étendre l'objet social aux activités de :

- Tous travaux d'électricité basse et haute tension,

- La remise en état électrique de tous bien immobilier,

- La pose et l'installation de tous système d'électricité, tous réseaux,

- La pose et l'installation de tous système de production d'électricité solaire ou éolien,

- La pose et l'installation de tous système de recharge électrique à destination de tous véhicule,

- La poste et l'installation de tous système de chauffage électrique, climatisation ou pompes à chaleur

Les statuts ont été modifiés en conséquence

POUR AVIS
Le Président

L23EJ41307

CESID SARL au capital de 1000 €
Siège social : 117 QUAI DE BACALAN
33000 BORDEAUX RCS BORDEAUX
921159141 Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2023, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient : **SECIDE** à compter du 01/09/2023 . Modification au RCS de BORDEAUX.

L23EJ41362

MKS TRANSPORT SAS au capital de 9900 € Siège social : 61-69 Rue Camille PELLETAN 33150 CENON RCS BORDEAUX 905252037 Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 02/08/2023, il a été décidé de nommer **M NDIAYE Mamdou**, Arfang demeurant

L23EJ41362

3 Rue du Petit Bourdieu 33560 SAINTE -EULALIE en qualité de Président en remplacement de **M ALVES Mahouli**, Christel, Martin, Denagni, à compter du 02/08/2023. Modification au RCS de BORDEAUX.

L23EJ41364

SCI PERLANT AMA-SEMEAK

Société civile immobilière
au capital de 190 000 €
Siège social : 8 chemin de Lasseguettes,
Domaine de Gaillat, Bât. 4,
64100 BAYONNE
RCS de BAYONNE 849250261

La **SCI PERLANT AMA-SEMEAK**, immatriculée le 21 mars 2019 pour une durée de 99 ans, a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2023 :

- Le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de vingt-six mille euros par apport en numéraire, pour être porté à la somme de deux cent seize mille euros. L'article 1 (« Apports ») et l'article 2 du Titre II de la Première partie des statuts (« Capital social ») ont été modifiés en conséquence.

- Le siège social a été transféré au 16 rue Jean de la Fontaine, 33200 BORDEAUX. L'article 4 du Titre I de la Première partie des statuts (« Siège ») a été modifié en conséquence.

En conséquence, la Société, qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BAYONNE sous le numéro 849 250 261, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS de BAYONNE et au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

L23EJ41370



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

K.PRO MOE
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
porté à 2 510 euros
Siège social : 282, Allée des Ecluses
33260 LA TESTE-DE-BUCH
879 878 643 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 24 juillet 2023 a : - décidé de réduire le capital social de 2 490 euros pour le ramener de 5 000 euros à 2 510 euros par voie de rachat et d'annulation de 249 actions - pris acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe JEANNIN en qualité de Directeur Général, Le Président a constaté en date du 8 septembre 2023 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. **POUR AVIS.** Le Président

L23EJ41434

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

SARL CINTAS ET DETRIEUX NOTAIRES ASSOCIES

LA ROELE (33190)

34 rue Gambetta

SCEA LIESSI

Modification de forme et de dénomination

Dénomination : **LIESSI**

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Capital social : 61 000 €

Siège social : Lieudit les Pépins FOSSES ET BALEYSSAC (33190)

Numéro RCS : 434 314 555 BORDEAUX

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9.09.23, les associés ont décidé de transformer la société en Société d'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL), et d'en changer la dénomination comme suit : **EARL LES PEPINS.**

Mention sera portée au RCS de BORDEAUX

Pour avis, Me **DETRIEUX**, Notaire.
L23EJ41469

S.A.S. OCTAVE

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 23 Cours Edouard Vaillant
33300 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°889 671 251

En date du 01/01/2023, l'associé unique a décidé à compter du 01/01/2023 de nommer en qualité de président **NEOSIS SAS**, SAS au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 6 Avenue Pasteur, 24100 BERGERAC, immatriculée sous le n°903991222 au RCS de BERGERAC et de directeur général **IPSUM SARL** au capital de 50 000 euros, ayant son siège social 23 Cours Edouard Vaillant, 33300 BORDEAUX, immatriculée sous le n°838587996 au RCS de BORDEAUX

Modification au RCS de BORDEAUX
Pour avis
La Présidente

L23EJ41470



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

EPELDE FRERES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
porté à 500 euros
Siège social : 39, avenue de la Libération
33120 ARCACHON
822 794 525 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée **EPELDE FRERES** et du procès-verbal des décisions du Président du 11 août 2023 ont : - décidé de remplacer la dénomination sociale **EPELDE FRERES** par **NATIONAL INVEST** - transféré le siège social du 39 avenue de la Libération - 33120 ARCACHON au 28 rue des Poilus - 33260 LA TESTE DE BUCH à compter de ce jour, - nommé Monsieur Stéphane **EPELDE**, demeurant 28 rue des Poilus - 33260 LA TESTE DE BUCH en qualité de Président en remplacement de Monsieur Anthony **EPELDE**, démissionnaire, - réduit le capital social d'un montant de 500 euros par voie de rachat et d'annulation de 50 actions. Il se trouve ainsi fixé à 500 euros, Les articles 3, 4, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. **POUR AVIS.** Le Président
L23EJ41471

DIGITAL ASSETS MANAGEMENT

SASU au capital de 100 €
Siège social : 10 Avenue des Alouettes
33320 EYSINES
RCS de BORDEAUX n°843 938 085

En date du 01/01/2023, l'associé unique a décidé à compter du 01/01/2023 de nommer en qualité de président **NEOSIS SAS** au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 6 Avenue Pasteur, 24100 BERGERAC, immatriculée sous le n°903991222 au RCS de BERGERAC et de directeur général **S.A.S. OCTAVE**, SAS au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 23 Cours Edouard Vaillant, 33300 BORDEAUX, immatriculée sous le n°889671251 au RCS de BORDEAUX

Modification au RCS de BORDEAUX
Pour avis
La Présidente

L23EJ41485

SCEA CHATEAU HAUT-MAURAC
SCEA au capital de 30000 €
Siège social :
3 ROUTE DE MAZAIL LD CHATEAU HAUT-MAURAC 33340 Saint-Yzans-de-Médoc

793 081 191 RCS de Bordeaux
L'AGO du 01/09/2023 a nommé co-gérant **Mme LATORRE Marie-Laure**, demeurant 15 Rue Chaigneau 33000 Bordeaux
Mention au RCS de Bordeaux
L23EJ41494

OLIVIER DECELLE
SCEA au capital de 202000 €
Siège social :
CHATEAU JEAN FAURE 33330 Saint-Emilion

437 685 753 RCS de Libourne
L'AGO du 01/09/2023 a nommé co-gérant **M. CANOVA Renaud**, demeurant 29, Rue Jeanne 33200 Bordeaux en remplacement de **M. LE BIHAN Marc**
Mention au RCS de Libourne
L23EJ41506



AUGMENTATION DU CAPITAL

FOURCADE ÉLECTRICITÉ CLIMATISATION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2800 euros,
Siège social : 12 route de la jenny
33680 LE PORGE.

RCS de BORDEAUX 809 506 686.

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 227 000 euros pour le porter de 2800 euros à 230 000 euros par incorporation de réserves.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 2800 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 230 000 euros.

Pour avis, L23EJ41513



JPAKS
SCI au capital de 240 €
Siège social :
28 AV DE VERDUN 33610 Cestas
920 548 054 RCS de Bordeaux
L'AGE du 31/08/2023 a décidé de transférer le siège social 27 allée du Moulier 33610 Cestas, à compter du 31/08/2023.
Mention au RCS de Bordeaux
L23EJ41532

POLLEN ROBOTICS SAS au capital de 7.450 € Siège social : 2, Place Jean Jaurès 33300 Bordeaux 820 266 211 RCS BORDEAUX Aux termes des décisions du Président en date du 11 août 2023 conformément aux termes des décisions unanimes des associés en date du 21 juin 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de 1.241,90 euros en numéraire, pour être porté ainsi à 8.691,90 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Bordeaux.

L23EJ41585

KOERTE SAS au capital de 5.000 euros Siège social : 7 allée des Bergeries de Jeannie 33160 Saint-Aubin-de-Médoc 833 903 206 RCS BORDEAUX Suivant décisions des associés en date du 6 septembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social au 87 boulevard de la Méditerranée - 13015 Marseille. Mention au RCS de Bordeaux.

L23EJ41588

GROUPE QUESNEL

Société de Participation Financière de Profession Libérale d'Avocats sous forme de société à responsabilité limitée au capital de 819.980 € Siège social : 18 Cours du Chapeau Rouge - 33000 BORDEAUX RCS BORDEAUX 907 899 587

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal de décision d'associé unique en date du 12 septembre 2023 de la Société GROUPE QUESNEL au capital de 819.980 euros divisé en 11.714 parts sociales de valeur nominale de 70 euros, il a été décidé :

1. Transfert du siège social de la société. Anciennement au 6 rue Sainte Colombe 33000 BORDEAUX, le nouveau siège social se situe désormais à l'adresse suivante : 18 Cours du Chapeau Rouge - 33000 BORDEAUX

2. La cession d'une part sociale de Monsieur Bernard QUESNEL au profit de Madame Sophie VAISSIERE. Nouvelle répartition des parts sociales : Bernard QUESNEL : 11.713 parts ; Sophie VAISSIERE QUESNEL : 1 part. TOTAL : 11.714 parts sociales.

3. La nomination de Madame Sophie VAISSIERE, Avocat au Barreau de BORDEAUX, demeurant 18 Cours du Chapeau Rouge 33000 BORDEAUX, en qualité de gérante, nommée pour une durée illimitée.

Les articles 4, 8 et 26 des Statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

L23EJ41613



VIGNOBLES BESSINEAU

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 €

Siège social : 1144 Route du Bois de Balette, 33350 BELVES DE CASTILLON 320 061 278 RCS LIBOURNE

En date du 11 septembre 2023, l'associée unique a décidé :

- de remplacer la dénomination sociale VIGNOBLES BESSINEAU par **MAISON CLARET** et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;

- de nommer en qualité de Président pour une durée illimitée à compter de ce jour M. Sean LEGAULT, demeurant 60 Triq Markiz J Scicluna Madliena SWIEQI SWQ 1413 (Malte), en remplacement de M. Dominique BESSINEAU, démissionnaire ;

- de procéder à une refonte des statuts et à adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société, selon les principes suivants : - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de

son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sauf pour le vote relatif à l'exclusion d'un associé. - Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Modifications seront faites au Greffe du TC de LIBOURNE.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ41631



JURI-LAWYERS CONSULTANTS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Marmande - Bordeaux
Tél. 05 53 76 06 06
contact@cabinet-jlc.com
www.cabinet-jlc.com

Aux termes d'une délibération en date du 04/09/2023, l'AGE des associés de la SARL **DOMINIQUE PIERRE**, au capital de 3000€ dont le siège social est 68 C Avenue Pierre Buffin, Résidence Parc des Cordeliers, Bât. C, Porte 56 - 47200 MARMANDE, immatriculée au RCS d'AGEN sous le n°801 011 172, a décidé de transférer le siège social du 68 C Avenue Pierre Buffin, Résidence Parc des Cordeliers, Bât. C, Porte 56, 47200 MARMANDE au 5 Impasse des Ombelles 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE à compter du 04/09/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN sous le numéro 801 011 172 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Gérance : Madame Delphine-Elisabeth ALLARD-AGNOLA, demeurant 5 Impasse des Ombelles 33127 MARTIGNAS SUR JALLE

L23EJ41633



COMZIM

Société civile au capital de 316 125 euros
Siège social : 44 Avenue de la Duragne 33850 LEOGNAN

844 203 901 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 septembre 2023, il a été constaté le décès de Monsieur Michel ZIMMER, gérant, survenu le 09 mars 2023 et il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom des premiers gérants sans qu'il soit procédé à leur remplacement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance

L23EJ41644

GROUPE SOÏKOS

Groupe d'intérêt économique
Siège social : 16 à 20 rue Henri Expert 33300 BORDEAUX
483 730 867 RCS BORDEAUX

L'assemblée générale mixte du 13 septembre 2022 a décidé de modifier la dénomination du Groupe **«Groupe TG»** par **«Groupe SOÏKOS»** et d'augmenter la durée du Groupe à 99 ans. Les articles 3 et 5 ont été modifiés en conséquence.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ41716

DOMOFRANCE

Société anonyme d'HLM au capital de 62 709 117,03 euros

Siège : 110 avenue de la Jallère
33042 Bordeaux cedex
458 204 963 R.C.S. BORDEAUX

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 27/04/2023, que la société a procédé à une augmentation de son capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal de 6 246 330,57 € euros par l'émission de 4 082 569 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,53 € chacune, intégralement libérées en numéraire.

En conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Ancienne rédaction : «Le capital social de la société fixé à la somme de 62 709 117,03 euros est composé de 40 986 351 actions nominatives de 1,53 euros chacune, entièrement libérées.»

Nouvelle rédaction : «Le capital social de la société est fixé à la somme de 68 955 447,60 €, divisé en 45 068 920 actions nominatives de 1,53 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.»

Le reste de l'article 6 demeure inchangé.

Mention au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

L23EJ41722

SCI DES ACACIAS

Société Civile Immobilière
au capital de 1 500 €

Siège social : Allée des Acacias
Parc de la Devèze 33700 Mérignac
439 645 359 RCS BORDEAUX

AVIS

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 28 avril 2023, la SCI DES ACACIAS au capital de 1 500 € d'une durée de 99 ans et ayant pour objet l'acquisition, la vente, la construction, la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel il résulte que :

- L'associé unique a transféré le siège social d'Allée des Acacias, Parc de la Devèze (33 700 Mérignac) au Bois Montbourcher (49 220) Chambellay. En conséquence l'article 4 des Statuts est modifié.

- La SAS CAMBOL, société par actions simplifiée au capital de 1 000, dont le siège est situé au Bois Montbourcher 49220 Chambellay, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 913 489 282, a été nommée gérante en remplacement de Monsieur Thierry PHILIPPON, gérant démissionnaire à compter de la même date, cette nomination intervient pour une durée indéterminée.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'ANGERS.

Le représentant légal.

L23EJ41801

NADOMI SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros

Siège social : 4 avenue de l'Esprit des Lois 33650 LA BREDE
899 702 534 RCS BORDEAUX

NON DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

POUR AVIS

La Présidente

L23EJ41843

VTVK

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros

Siège social :
29, chemin de Pagneau
33700 MERIGNAC
880 429 956 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 12/09/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS - La Présidente

L23EJ41852



FIDUCIAL SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaudeau
33000 Bordeaux

CONTROLE TECHNIQUE ANDERNOSIEN Société à responsabilité limitée transformée en Société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 euros Siège social : 6 rue Denis Papin - ZA, 33510 ANDERNOS LES BAINS 395 284 169 RCS BORDEAUX AVIS DE TRANSFORMATION Aux termes d'une délibération en date du 14/09/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01/10/2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Monsieur François PORTES, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président : Monsieur François PORTES, demeurant 4 Promenade de la Piscine 33510 ANDERNOS LES BAINS Pour avis, le Président

L23EJ41883

SELARL WILSONCOJURI

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
au capital de 122 324,90 €
33 rue Auguste Lamire
Résidence le Signal - Bâtiment D
33700 MERIGNAC
RCS BORDEAUX 325 950 012

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/09/2023, il a été décidé que le siège social et l'activité de la société seraient transférés du 33 rue Auguste Lamire - Résidence Le Signal - Bâtiment D - 33700 MERIGNAC au 53 rue Mouneyra 33000 BORDEAUX à compter du 1^{er} juillet 2023.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence et mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour Avis

L23EJ41895

NORMAD1
SA au capital de 150 000 euros
4 rue ZA de Picot 33160 Saint Médard en Jalles
RCS BORDEAUX 389 943 317

Par ordonnance du Président du TC de Bordeaux en date du 11/09/2023, la SELARL ASCAGNE AJ SO, 46 rue des Trois Conils 33000 Bordeaux, prise en la personne de Me Aurélien MOREL, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la société, et ce, pour une durée de 4 mois.

L23EJ41918

SPFPL CEDRIK FERRERO

Société de Participations Financières de Profession Libérale de Géomètre-Expert
Sous forme de société à responsabilité limitée au capital de 4 045 110 euros
Siège social : Lieu-dit La Pointe
33610 CANEJAN
844 634 972 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision en date du 15/09/2023, la gérance de la société a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit La Pointe - 33610 CANEJAN au 18, rue Le Corbusier - 33600 PESSAC à compter du 15/09/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance
L23EJ42006

PULPE

SARL au capital de 1 500 €
Siège social : 10 esplanade de Pontac
33000 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°954 082 178

L'AGE du 18/09/2023 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : activités de bar et débit de boissons.

La décision sera effective à compter du 18/09/2023, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le reste est sans changement.
Modification au RCS de BORDEAUX.
Pour avis
La Gérance
L23EJ42030



S.G.I

Société Civile Immobilière
au capital de 340 317,00 euros
Siège social : 1, rue de Lacoste
33290 BLANQUEFORT
RCS BORDEAUX 509 067 849

MODIFICATIONS

Aux termes de délibérations en date du 05/06/2023, l'Assemblée Générale a :

- Décidé une réduction du capital social d'une somme de 236 116,00 euros par voie de rachat de 2 053 parts sociales de 115,01 euros de nominal.

Cette réduction du capital social, devenue définitive à la date du 18/09/2023 ainsi que le constate un procès-verbal de la Gérance établi le même jour, entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention
Capital social : 340 317,00 euros
Nouvelle mention
Capital social : 104 200,00 euros

- Décidé de transférer le siège social du 1, rue de Lacoste à BLANQUEFORT (33290) au 25, rue Dubessan à BORDEAUX (33100), et a modifié l'article 4 des statuts en conséquence.

- Pris acte de la démission de Monsieur Georges VECCHIONI et Madame Annie VECCHIONI de leurs fonctions de co-gérants au sein de la société, à compter du 05/06/2023, et a décidé de nommer en remplacement, à compter du même jour :

o Monsieur Yanick REVON, né le 12 janvier 1958 à GAP (05), de nationalité Française, demeurant 49, route de Balanos - 33470 LE TEICH,

o Madame Jocelyne REVON, née le 10 juin 1962 à VIENNE (38), de nationalité Française, demeurant 49, route de Balanos - 33470 LE TEICH,

o Monsieur Bernard PREVAUTEL, né le 2 novembre 1947 à JARNAC (16), de nationalité Française, demeurant 25, rue Dubessan - 33100 BORDEAUX

pour une durée illimitée.
Mention au RCS de BORDEAUX
Pour avis, la Gérance
L23EJ42074

NOVESPAC

Société anonyme au capital de 750 000 €
Siège social : 29 rue Marcel Issartier
33700 Mérignac
RCS Bordeaux 338 312 515

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2023 a décidé de nommer, en qualité d'administrateur, la société Elevation Capital Partners SAS, dont le siège social est situé 21 rue Fortuny 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 672 165, pour un mandat de 6 ans, conformément aux statuts, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes 2028, et ce en remplacement de M. Benjamin Cohen dont le mandat est arrivé à expiration le 30 juin 2023.

Par lettre de TELESPACE PARTICIPATION à NOVESPAC, en date du 6 septembre 2023

Madame Stéphanie MOUTHON, née le 09/09/1972 à Annemasse, de nationalité française, demeurant 10 Chemin de la Clarède 31290 Maumont, a été désignée représentante permanente de la société TELESPACE PARTICIPATION, administrateur,

en remplacement de Mme Pauline PANNIER, démissionnaire en date du 01/09/2023.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux
L23EJ42171



Pierre-Jean Donnadille

Avocat à la Cour

AVIS DE PRISE D'ACTE DE LA SORTIE D'UN ASSOCIE ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2023, les associés de la **SARL INGEREST** ont pris acte qu'aux termes d'un acte de liquidation de régime matrimonial entre Monsieur Stéphane LEGRAND et Madame Géraldine LE DROFF, reçu par Maître Sébastien BOUSSAT, Notaire à SAINT LOUBES, en date du 12 juin 2023, il a été attribué à Monsieur Stéphane LEGRAND les 100 parts sociales de la SARL INGEREST, immatriculée RCS LIBOURNE : 515 217 396. La SARL INGEREST est donc constituée d'un seul associé, à savoir : Monsieur Stéphane Claude Yves LE GRAND, né le 17 juin 1965 à Ferté-Bernard (72000), de nationalité française, domicilié 53 Boulevard du Générale LECLERC 33120 ARCACHON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2023, les associés de la SARL INGEREST ont décidé de transférer à compter du 01 août 2023, le siège social de la SARL INGEREST actuellement : 5 rue de LOUSTAUNEUF à 33450 IZON à l'adresse sis : Bât Start-Way, 1 Place Franklin Roosevelt, à 33120 ARCACHON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2023, les associés de la SARL INGEREST ont donné mandat à tout porteur d'un original, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, notamment pro-

céder aux modifications statutaires et notamment procéder à la modification de l'immatriculation au RCS de LIBOURNE au profit d'une immatriculation au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour insertion.
L23EJ42221

AIRYS'ENERGIE

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 11 rue du Chêne Vert
33480 MOULIS EN MEDOC
842 662 744 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 28/06/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
La Gérance
L23EJ42254

BIARRITZ SHOP
SARL au capital de 8000 €
Siège social :
34 RUE DE LA PORTE DIJEAUX 33000
Bordeaux
435 366 950 RCS de Bordeaux
Le 25/07/2023, l'associé unique a nommé gérant M. CALAMUSO Damien, demeurant 792 chemin des plateaux fleuris 06700 Saint-Laurent-du-Var en remplacement de M. DONATI Olivier
Mention au RCS de Bordeaux
L23EJ42266

GLH IMMOBILIER

Société civile immobilière
Au capital de 200 €
RCS de BORDEAUX : 512 054 685
Siège social : Technopole de Montesquieu
Allée Pierre-Gilles de Gennes n°8
33650 MARTILLAC

La SCI GLH IMMOBILIER, immatriculée le 24 avril 2009 pour une durée de 99 ans, a pour objet l'acquisition, exploitation par bail ou autrement et cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2023 :

- La dénomination sociale de la société a été changée, pour passer de « **EXOSUN IMMOBILIER** » à « **GLH IMMOBILIER** ».

- La SAS GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPEMENT, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 835 005 216, ayant son siège social Technopole Montesquieu, 1 allée Jean Rostand, 33650 MARTILLAC, représentée par son Président Monsieur David PORTALES, a été désignée en qualité de gérante, à la suite de la démission de Monsieur Jacques HOUZIEL.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis
L23EJ42336



OFFICE NOTARIAL GAMBETTA-CLEMENCEAU
ETUDE DE MAITRES
STEPHANE COSTE ET VALERIE LEBRIAT,
NOTAIRES ASSOCIES A BORDEAUX (GIRONDE),
1, COURS GEORGES CLEMENCEAU.

SCI CLOS BERLAND
Société civile immobilière
Capital social : 630.000 €
Siège social :

12, rue Cabirol 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 445 403 504

Par suite du décès de Monsieur Marcel Claude VERON, décédé à BORDEAUX (33000), le 7 mars 2023 et aux termes d'un acte reçu par Me Valérie LEBRIAT, notaire à BORDEAUX, 1, Cours Georges Clémenceau, le 28 juin 2023, constatant la réalisation de la condition résolutoire

et de la condition suspensive contenues dans le pacte tontinier figurant à l'article 13 des statuts,

Monsieur Jean-Marie DEDIEU, demeurant 12, rue Cabirol à BORDEAUX (33000), devient seul gérant-associé.

Pour avis
La Gérance
L23EJ42383



SOCIÉTÉ
D'AVOCATS
81 rue hoche 33200 BORDEAUX

NY2
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 160, Boulevard du Président
Wilson
33000 BORDEAUX
839 041 456 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 04/08/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social de la société, qui devient à compter du 04/08/2023 le suivant :

- L'exploitation d'espaces destinés à accueillir le public par la location de salles permettant de se livrer à des jeux tels que fléchettes, shuffleboard (jeu de palets), etc ;
- La vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées à consommer sur place, et la restauration ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et droits de propriété intellectuelle concernant les dites activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe

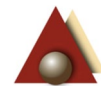
et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS
La Présidente
L23EJ42400

WINE INVESTS

SAS au capital de 5 365 500 euros
Siège social : 32 route de Saint Emilion
33570 PUISSEGUIN
RCS LIBOURNE 478439656

L'Assemblée Générale du 23/06/2023 constate que les mandats du commissaire aux comptes, le cabinet Germain Associés, et du commissaire aux comptes suppléant, le cabinet COREVISE sont arrivés à échéance et qu'il n'est pas nécessaire de les renouveler. WINE INVEST n'a plus de commissaire aux comptes depuis le 23/06/2023.

L23EJ42402



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 19 septembre 2023, l'associé unique de la société à responsabilité limitée **CIOLEK**, au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 38 rue Pierre Curie 33140 VILLENAVE D'ORNON immatriculée 844 219 543 RCS BORDEAUX, a décidé de transférer le siège social à compter de cette même date au 166 Bis Rue des Maronniers 33700 MERIGNAC. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L23EJ42421

DISSOLUTIONS

AVIS DE DISSOLUTION

C.U.M.A DE LA MAISONNETTE

Agrement n°33-0334
RCS LIBOURNE n° 324 511 054
Siège social :
1 Clavier 33420 TIZAC DE CURTON

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 août 2023, a décidé la dissolution de la société à compter du 30 octobre 2023 et a désigné aux fonctions de liquidateur : M BRUNET Pierre-Jean domicilié 3 Clavier 33420 TIZAC DE CURTON, lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au 1 le grand Mayne Ouest 33420 ESPIET, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Libourne.

Pour avis, Pierre-Jean BRUNET, le liquidateur.

L23EJ41280

COURS BACALAN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1000 euros
Siège social :
10 Lieu dit Le Pas Dessus
33860 REIGNAC
894 737 006 RCS LIBOURNE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Juillet 2023, il résulte que :

L'associé a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Juillet 2023 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur NEVEU Alexandre, demeurant 48 Rue Rodrigues Pereire, 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 10 Lieu dit Le Pas Dessus, 33860 REIGNAC, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Libourne.

Mention sera faite au RCS : LIBOURNE
L23EJ41363

RESEAU DES FEDERATIONS REGIONALES POUR DE NOUVEAUX SERVICES

GIE sans capital
Siège social : 3 Avenue Léonard de Vinci
Europarc 33608 PESSAC CEDEX
RCS DE BORDEAUX 424 086 403

L'AGE du 31 août 2023 a décidé la dissolution et la mise en liquidation du GIE à compter du même jour, a nommé liquidateur Monsieur Philippe SOMMER, demeurant au 17 rue Pierre Rambaud 33600 PESSAC, et fixé le siège de liquidation au 5 avenue Paul Langevin 33600 PESSAC. Mention au RCS de BORDEAUX.

L23EJ41473

SARL STAY SAFE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 137 cours du Maréchal
Gallieni 33600 PESSAC
R.C.S. Bordeaux 804 390 763

LAG en date du 31/07/2023, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/07/2023, et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur BRONCHAL Romain 18 rue de Cautlet 33000 Bordeaux. Le siège de la liquidation est situé au 18 rue de Cautlet

33000 Bordeaux. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

L23EJ41833

IMUUNE
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 120 000 euros
Siège social et siège de liquidation : 290
RUE PASTEUR, 33200 BORDEAUX
917 921 876 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 14 SEPTEMBRE 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidatrice Madame Valérie VICARD, demeurant 10 rue Ferbeyre, à BORDEAUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

L23EJ41975

AVIS DE DISSOLUTION

SCI PRIMO 32 avenue des Prés de Toctoucau - 33600 PESSAC Capital social : 160 071,47 € RCS : 407 936 624
Siège de la liquidation amiable : 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX

En l'étude de la SELARL PHILAE, liquidateur amiable

Par jugement en date du 21.05.2021, le Tribunal Judiciaire de BORDEAUX a prononcé la clôture pour extinction du passif des opérations de liquidation judiciaire de la SCI PRIMO et a nommé la SELARL PHILAE sise 123 avenue thiers 33100 BORDEAUX en qualité de liquidateur amiable pour la dissolution de la SCI en réunissant une assemblée générale des associés pour déterminer et reverser le boni de liquidation aux deux associés

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux

POUR AVIS

L23EJ42155

SCI NICLO

Société Civile Immobilière
Capital social : 100 Euros
siège social : 3 rue des Rosiers
33230 COUSTRAS
RCS LIBOURNE 451 739 494

L'AGE du 31 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation.

Monsieur Eric PIERSON demeurant 3 rue Dardenne 33000 BORDEAUX a été nommé liquidateur de la société.

Le siège de la liquidation est fixé 3 rue des Rosiers 33230 COUSTRAS

Pour avis

L23EJ42156

LABATTUT & ASSOCIES
Société d'avocats
15 rue Colbert
33000 BORDEAUX
Tel : 05.47.74.54.20



AVIS

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société JACKY PIECES AUTO (SAS au capital de 10 000 euros - Siège social : 1 A RUE DES

GONDOLES - 33270 FLOIRAC - 822 878 716 RCS BORDEAUX) en date du 31 août 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2023 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jacky PLANUS, demeurant 5, Rue des Grands Chênes - 33370 SALLEBOEUF, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5, Rue des Grands Chênes - 33370 SALLEBOEUF, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

L23EJ42408

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société dénommée SCI DU CHAI DE LESTIAC, société civile immobilière, au capital de 100€, dont le siège social est 97 Rue Albert Thomas 33130 BEGLES, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° SIREN 749 981 619, en date du 03 juillet 2023, déposée au rang des minutes de Maître Caroline MARLIN PEREIRA GASPAR Notaire associée à LIBOURNE (33500) le 12 septembre 2023, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03 juillet 2023, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux dispositions statutaires et aux articles L 237-1 à L 237-13 du Code de Commerce.

Elle nomme Monsieur Jacques DE-LAVEAU, gérant de ladite société, demeurant 97 rue Albert Thomas 33130 BEGLES, en qualité de liquidateur en lui conférant les pouvoirs les plus étendus conférés par la loi pour procéder aux opérations de liquidation, et pour toute la durée de celle-ci.

Le siège de la liquidation est le même que celui de la société, au 97 rue Albert Thomas 33130 BEGLES, lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Conformément aux dispositions de l'article L 237-2 du Code de Commerce la société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis. Le Notaire.

L23EJ42415

CLÔTURES

TRANAGRI
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège et siège de liquidation: 2 bis sainte germaine, 33430 BERNOS BEAULAC
BORDEAUX B 388 162 992

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 24 novembre 2022 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marion LASCROUX, déchargé lieu dit cantegrit, 2, les cultures, 33840 CAPTIEUX, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

L23EJ41333

TRANSPORT NOUVELLE AQUITAINE Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 6.000 € sise 9 Avenue de la Madeleine Bureau 24 - Boite à lettre 32 33170 GRADIGNAN 951878586 RCS de BORDEAUX, Par décision de l'assemblée unique du 17/09/2023, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. LONGOT Florian 29 Chemin Pomerol Apt 103 33000 BORDEAUX, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 17/09/2023. Radiation au RCS de BORDEAUX.

L23EJ41773

SARL STAY SAFE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 137 cours du Maréchal
Gallieni 33600 PESSAC
R.C.S. Bordeaux 804 390 763

L'AGE du 15/08/2023, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de Commerce de Bordeaux.

LE LIQUIDATEUR

L23EJ41835



SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU GRAND CANTELOUP

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 2 095,51 €
Siège social et de liquidation : 48 route de
la Metairie - 33420 MOULON
401 141 221 RCS LIBOURNE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 29/07/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Marie-Sandrine PASQUIERS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ41842

CAR CONFIANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 83 route de Cabanac
Lieu-dit Camontes
33650 SAINT MORILLON
RCS BORDEAUX B 898 544 721

L'AGE du 30 juin 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur Monsieur Larbi TOUATI demeurant 8 place de la Libération 33140 VILLEVAVE D'ORNON.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Le liquidateur

L23EJ41870

SP BASSIN HABITAT

SARL en liquidation au capital de 1000 €
Siège social : 4 quai Goslar Pôle Nautique
33120 ARCAÇON
Siège de liquidation:
39 cours de la République
33470 GUJAN-MESTRAS
852 931 195 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 15/03/2023, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Sabrina PASCAL, demeurant 39 cours de la République 33470 GUJAN MESTRAS de son mandat de liquidatrice, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux, en annexe au RCS. La Société sera radiée dudit registre.

Le liquidateur L23EJ42339

DISSOLUTION - LIQUIDATION Avis de clôture de liquidation

C.U.M.A D'EYNESSE

Agrément n°10262
Immatriculation RCS de Libourne 502664543
Siège social :
Lieu dit le Canton Mairie 33220 EYNESSE

L'Assemblée Générale Ordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 1er septembre 2023 à EYNESSE sur convocation du liquidateur SICARD Henri.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de son mandat au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation en date du 01/09/2023. Les comptes de liquidation ont été déposés au RCS tenu auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Libourne.

Le liquidateur, SICARD Henri. L23EJ42346

LOCATIONS GERANCES



CGIA BORDEAUX
Imm. 'Le Lac Sud'
9, rue Théodore Blanc
33520 BRUGES

AVIS DE LOCATION - GÉRANCE

Suivant un acte SSP du 27/06/2023, IMMOJET, SAS au capital de 1 120 000 euros, ayant son siège social 36 BOULEVARD DE LA BASTILLE, 75012 PARIS, immatriculé au RCS de PARIS sous le n°390 022 521 a confié en location-gérance à ETOILE CAR WASH, SARL au capital de 3 000 euros, ayant son siège social 19 B RUE D'EYSINES, 33700 MÉRIGNAC, immatriculé au RCS de BORDEAUX sous le n°953 327 939, son fonds de commerce de : station de lavage de véhicules et objets divers en self-service à l'aide de machines automatiques. Sis et exploité au 325 boulevard Alfred Daney, 33300 BORDEAUX.

A compter du 01/07/2023 pour se terminer le 30/06/2024, renouvelable par tacite reconduction. L23EJ41960

REGIMES MATRIMONIAUX

AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Elysa EHRHART-OHRENSSTEIN, Notaire associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée « SELARL Office Notarial d'Andernos Les Bains », titulaire d'un Office Notarial à ANDERNOS-LES-BAINS (Gironde), 91 Boulevard de la République, CRPCEN 33028, le 12 septembre 2023, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :

Monsieur Julien Michel Lucien ARNAUD, fonctionnaire de police, et Madame Catherine GAJEWSKI, Sans emploi, demeurant ensemble à LE PORGE (33680) 5 rue du Petit Bois.

Monsieur est né à NICE (06000) le 24 avril 1983,

Madame est née à BORDEAUX (33000) le 29 avril 1983.

Mariés à la mairie de SAINT-MEDARD -EN-JALLES (33160) le 4 octobre 2008 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, non modifié depuis.

Tous deux de nationalité française et Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Modification opérée : apport de la pleine propriété d'un bien immobilier sis à BIGANOS - 54 avenue Raymond Poincaré, par Monsieur ARNAUD à la communauté.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire. L23EJ41360



SELAS
Jean-Charles BOUZONIE,
Nicolas INGUERE
et Nathalie FESTAL
Notaires Associés
1 rue Franklin
33000 BORDEAUX

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Charles BOUZONIE, notaire à BORDEAUX, le 13 septembre 2023, Monsieur BACHIR Antoine Roland, retraité, né à ORAN (ALGERIE), le 11 juin 1949 et Madame LAGARDE Sylvette, retraitée, née à LIBOURNE (33500), le 11 octobre 1952, demeurant ensemble à SAINT ROMAIN LA VIRVEE (33240), 29 rue de la Chapelle, mariés à la Mairie de CUBZAC LES PONTS (33240), le 21 juillet 1973, sous le régime légal de la communauté d'acquêts ont apporté certains aménagement aux clauses de leur régime et notamment quant au partage, à la dissolution ou encore à la liquidation de ladite communauté.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial, par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance compétent

Pour avis et mention, Me J-Ch.BOUZONIE, notaire. L23EJ41517

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Cécile YAIGRE-BOYÉ, Notaire Associé de la société «YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES», Société à responsabilité limitée titulaire d'Offices Notariaux, dont le siège est à BORDEAUX, 14, rue de Grassi, CRPCEN 33026, le 14 septembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur François Jean Paul BOISSI-NOT, Médecin, né à PARIS 12EME ARRONDISSEMENT (75012) le 4 juillet 1954, et Madame Chantal Marie Geneviève HU-RET, sans profession, née à BORDEAUX (33200) le 18 septembre 1957, demeurant ensemble à LA TESTE-DE-BUCH (33115) 20 avenue des Dunes Mariés à la mairie de LE BOUSCAT (33110) le 7 décembre 1984 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre DENOIX de SAINT MARC, notaire à BORDEAUX, le 31 octobre 1984. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalités française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

Le notaire. L23EJ41620



SELAS
Jean-Charles BOUZONIE,
Nicolas INGUERE
et Nathalie FESTAL
Notaires Associés
1 rue Franklin
33000 BORDEAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nathalie FESTAL, notaire à BORDEAUX (33000), 1 rue Franklin, le 15 septembre 2023, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle de biens présents et à venir par Monsieur GUERRINI Stéphane, rénovation intérieure, né à CAHORS (46000), le 18 avril 1962 et Madame REINOLD Hélène, en cessation d'activité et consultant en entreprise en SASU, née à CAHORS (46000), le 28 août 1965, son épouse, demeurant ensemble à BEGLÈS (33130), 14 rue de Lauriol, initialement mariés sous le régime de la séparation de biens.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial, par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance compétent

Pour avis et mention- Me Nathalie FESTAL, notaire. L23EJ41925

AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julie LE ROHELLEC, Notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique dénommée «OFFICE NOTARIAL MIOS», titulaire de l'Office Notarial à MIOS, 23B Avenue de la République, CRPCEN 33183, le 14 septembre 2023, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :

Monsieur Gérard LUXCEY, retraité, et Madame Marie-Thérèse NEYRAT, retraitée, demeurant ensemble à SALLES (33770) 11 chemin de Fourat.

Monsieur est né à SALLES (33770) le 5 novembre 1957,

Madame est née à FUMEL (47500) le 17 décembre 1956.

Mariés à la mairie de SALLES (33770) le 10 août 1985.

Régime matrimonial avant modification : communauté légale d'acquêts

Modification du régime matrimonial opérée : apport d'un bien propre sis à SALLES (GIRONDE) 33770, 11 Chemin de Fourat à la communauté par Monsieur Gérard LUXCEY.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire. L23EJ41936

Maître Denis ORIFELLI,
Notaire associé de la Société Civile Professionnelle
«Denis ORIFELLI et Sylvie ORIFELLI-TEILHET, notaires associés»
titulaire de deux Offices Notariaux,
l'un à SAINTE BAZEILLE (47180),
l'autre à MARMANDE (47200).

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Denis ORIFELLI, le 14 septembre 2023,

Monsieur Christian Bruno RIVA, né à COCUMONT (47250) le 20 janvier 1947, et Madame Lucette Colette Jeanne LEGLISE, née à MARMANDE (47200) le 1er octobre 1945, demeurant ensemble à QUINSAC (33360) 33 rue Lalhève Suza.

Mariés initialement à la mairie de BORDEAUX (33000) le 24 avril 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Denis ORIFELLI, notaire associé à SAINTE BAZEILLE (47180) 4 Place Clément Sigalas, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

Me Denis ORIFELLI
Cet L23EJ42193

AUTRES ANNONCES



Maître Cécile ANDREU
3 avenue Charles de Gaulle
17780 SOUBISE

Aux termes d'un acte reçu par Maître ANDREU, notaire à SOUBISE, le 19/09/2023, contenant notoriété acquiescive, Monsieur Jean-Pierre CASTEL, demeurant à SAINT-HIPPOLYTE (33330) Lieudit « Bouquey ». Né à BORDEAUX (33000) le 23 mars 1968. Revendique la propriété de la parcelle sise à A SAINT-HIPPOLYTE (GIRONDE) 33330 Lieudit « Bouquey ». cadastrée section B n°503. L23EJ39465

BESOIN D'AIDE POUR VOTRE ANNONCE LÉGALE ?

CONTACTEZ-NOUS AU 05 56 52 32 13

ENVOI EN POSSESSION EN L'ABSENCE D'HÉRITIERS RÉSERVATAIRES

(Article 1378-1 nouveau CPC)

Par testament olographe en date à EVRY (91000) du 18 juillet 2005, suivi d'un testament en date à CORBEIL (91100) du 28 août 2020, **Monsieur Christophe Philippe MONTEIL**, né le 18 juillet 1967 à EVREUX (27000), en son vivant sans profession, demeurant à TALENCE (33400) 59 rue Bourges, célibataire, décédé à TALENCE (33400) le 25 avril 2023, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Christian VINCENT, Notaire à DRAVEIL (91210) 110 boulevard du Général de Gaulle, suivant procès-verbal dressé par lui en date du 06 juillet 2023 dont une expédition a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX le 07 juillet 2023.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Christian VINCENT.

CRPCEN n° 91040.

Pour avis.

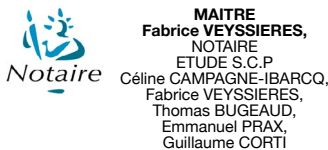
L23EJ41508



Par testament olographe en date du 21 janvier 2021, **Madame Paule POURCHER**, née à MACAU, le 20 mars 1930, demeurant à TALENCE (33400), Résidence Le Voltaire, rue de Suzon, célibataire, décédée à BORDEAUX, le 14 avril 2023, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Frédéric FEUILLETTE, suivant procès-verbal en date du 10 juillet 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Frédéric FEUILLETTE, notaire chargé du règlement de la succession.

L23EJ41807



AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe, **Madame Louise Marie Jacqueline MARTIN**, née à CASTELJALOUX, le 02 avril 1925, demeurant à EYSINES (33320), 2 place André et Yvonne Baudon, célibataire, décédée à EYSINES, le 05 mars 2022, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Fabrice VEYSSIERES, suivant procès-verbal en date du 27 février 2023, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de BORDEAUX le 6 mars 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me VEYSSIERES, notaire à BLANQUEFORT (33290), notaire chargé du règlement de la succession.

L23EJ41994

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 septembre 2018,

Monsieur Bernard Jean Marie MACÉ, en son vivant retraité, demeurant à BORDEAUX (33800) 19 rue de Terrasson,

Né à TREFFENDEL (35380), le 15 septembre 1934,

Célibataire, ayant conclu avec Monsieur Henri Marcel FOURNIER un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Frédéric BETOUS, notaire à BORDEAUX, le 21 septembre 2018.

Décédé à BORDEAUX (33000), le 8 août 2023

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Frédéric BETOUS, notaire associé à BORDEAUX (33800), 44 rue Pauline Kergomard, le 19 septembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Frédéric BETOUS, notaire susnommé, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ42376

RECTIFICATIFS

L'annonce n° L23EJ34239 parue le 28/07/2023 relative au transfert du siège de la société VO AND CO est nulle et non avenue.

L23EJ41424

Rectificatif à l'annonce publiée dans Les Echos Judiciaires Girondins du 08/09/2023 concernant CAPS. Il fallait lire : 'Nom du Président démissionnaire : Nicolas BORDESSOULLES - Nom du Directeur général démissionnaire : Pierre MARRETTA'

L23EJ41439

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Judgement du 13 septembre 2023)

SARL AQUITAINE REPARATION VINICOLE (A.RE.VI), 5 Rue des Métiers, Av du 11 Novembre Parc Activités, 33290 Blanquefort, RCS BORDEAUX 442 416 814. Commercialisation directement ou indirectement la réparation et service après vente de tout matériel vinicole ainsi que tous biens d'équipement de toute nature susceptible d'être utilisés tant dans la viticulture que dans les autres secteurs de l'agro alimentaire. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 25 juillet 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri -Baujot 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233751

SARL LES 4 ELEMENTS, 37 Avenue de Bordeaux, 33740 Arès, RCS BORDEAUX 513 805 366. Asservissement, plomberie, menuiserie, installation sanitaire, entretien, installation de chauffage, Zinguerie, couverture, installation de gaz, climatisation, énergies Renouvelables, menuiserie, vente d'appareils électro-ménagers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 août 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-

2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233757

SARL BOULANGERIE LACANAU, 305bis Avenue d'Eysines, 33110 le Bouscat, RCS BORDEAUX 798 278 347. Boulangerie, pâtisserie, confiserie, viennoiserie, glaces, chocolat, sandwichs, pizzas, traiteur, restauration traditionnelle (sans vent d'alcool). Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 février 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri -Baujot 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233777

MR SYLVAIN GARRIGA, 7 Allée de Jeanton, 33680 Lacanau, RCS BORDEAUX 803 246 651. Réparation Et Entretien De Véhicule, Montage De Pneus Et Pièces. Location De Véhicules Sans Chauffeur. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233783

SARL MAXI DIET, 5 Place de la Mairie, 33640 Castres Gironde, RCS BORDEAUX 834 489 171. Commerce de détail de produits diététiques, conseil en matière de nutrition et de diététique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mai 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233798

SAS NUMSANTÉ, 36 Bis Cours du Maréchal Juin, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 839 110 574. Conception, développement et commercialisation d'une application et d'un site internet relatif à la préparation de la consultation et au suivi post-opérateur ainsi qu'à la gestion de l'agenda médical. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juillet 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri -Baujot 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233801

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Judgement du 13 septembre 2023)

SARL FOR EAT, 8 Rue de la Vieille Eglise, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 519 506 521. Restauration rapide (sans boissons alcoolisées). Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 4 août 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri -Baujot 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233760

SARL THAI FOOD, 42 Rue Saint-Rémi, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 537 437 873. Restauration rapide, vente de produits sur place et à emporter. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 4 août 2023 désignant mandataire judici-

aire SCP Silvestri-Baujot 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233768

SAS STREET THAI, 36 Place de Stalingrad, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 817 780 166. Restauration rapide sans vente d'alcool. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 4 août 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri -Baujot 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233786

SASU DISTRICT THAI, 156 Avenue Montaigne, 33160 Saint-Médard-en-Jalles, RCS BORDEAUX 831 450 465. Restauration rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 4 août 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri -Baujot 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233792

SAS SATNAM CLUB, 28 Rue Vital Carles, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 834 897 910. Activités sportives, physiques, massage & remise en forme (notamment du type yoga, barre au sol et Pilate), la vente et la distribution de produits et accessoires de bien-être, le conseil en publicité, marketing, communication, gestion et toutes activités connexes. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 août 2023 désignant administrateur SCP Cbf Associés 58 Rue Saint Genès 33000 Bordeaux avec les pouvoirs : assistance, mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujot 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233804

(Judgement du 14 septembre 2023)

SAS N HOME, 147 Route du Cap Ferret, 33950 Lége-Cap-Ferret, RCS BORDEAUX 790 744 205. Commercialisation de mobiliers, objets de décoration, agencement et décoration d'espaces intérieurs et extérieurs. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 17 août 2023 désignant mandataire judiciaire Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233774

SAS N COMPANY, 147 Route du Cap Ferret, 33950 Lége-Cap-Ferret, RCS BORDEAUX 831 438 718. Holding, la commercialisation de mobiliers, objets de décoration, luminaires, mobiliers de jardin, accessoires, parfums, maroquinerie, biens d'équipement de la maison, objets d'art et antiquité. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 17 août 2023 désignant mandataire judiciaire Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233789

SAS N HOME LE MOULLEAU, 147 Route du Cap Ferret, 33950 Lège-Cap-Ferret, RCS BORDEAUX 842 865 321. Achat et vente d'objets au détail, objets de décoration, luminaires, mobiliers de jardin, accessoires, parfums, maroquinerie, biens d'équipements de la maison, objets d'art et antiquité. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 17 août 2023 désignant mandataire judiciaire Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233807

JUGEMENT ARRÊTANT LE PLAN DE SAUVEGARDE

(Jugement du 13 septembre 2023)

SAS L'Atelier d'AGENCEMENT 2B, 2 Allée de Kaolack, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 523 305 720. Toutes prises de participations dans toutes sociétés ou entreprises par tous moyens. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 120 mois nommant Commissaire à l'exécution du plan SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux.

13302549233763

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 13 septembre 2023)

SARL KOFFA, 48 Rue Puysegur, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 392 780 003. Fabrication à caractère artisanal de pains, viennoiseries, pâtisseries, quiches, tartes salées, traiteur. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant , liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233745

SARL ACEP ASSISTANCE CONCEPTION EN ELECTRICITE ET PLATRERIE, Ldt Barbat, 33480 Listrac-Médoc, RCS BORDEAUX 429 028 244. Installation électrique plâtrerie. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant , liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302549233748

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 13 septembre 2023)

SAS LA FAVORITE, 27 Rue Morton, 33200 Bordeaux, RCS BORDEAUX 832 721 781. Boulangerie, pâtisserie, chocolatier, Snacking, traiteur. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302549233795

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 13 septembre 2023)

SAS INNOV'PROJECT, 6 Rue du Parc, 33110 le Bouscat. Non communiquée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux.

13302549233815

SARL INCISIF, 1 Rue René Martrenchar, 33150 Cenon, RCS BORDEAUX 500 842 661. Non communiquée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux.

13302549233754

SARL BLUE JET, 2 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 750 356 453. L'achat, la vente, la location et l'entretien de tous types d'aéronefs et de tous matériels aéronautiques ; le commerce de toutes pièces détachées de toutes nature et accessoires ; le négoce de tous biens d'équipement. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux.

13302549233771

SARL TAK FOOD, 20 Avenue Georges Clemenceau, 33150 Cenon, RCS BORDEAUX 808 923 155. Restauration rapide, vente de boissons non alcoolisées. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux.

13302549233780

SARL ON CYCLE, 572 Route de Toulouse, 33140 Villenave-D'Ornon, RCS BORDEAUX 844 526 491. Vente de cycles neufs et d'occasion, accessoires, équipements, produits en rapport ; réparation de cycles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux.

13302549233810

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 19 septembre 2023)

SARL ETABLISSEMENTS VIDEAUD, 11 Centre Commercial Choisy Latour, 33610 Cestas, RCS BORDEAUX 353 249 709. Installation, entretien, dépannage, chauffage, climatisation, plomberie, sanitaire, électricité bâtiment, fabrication de matériel thermique, traitement des eaux, isolation, étude de matériel thermique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528479

BAUER André, 41t Rue de Romainville, 33600 Pessac. Non Communiquée. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528650

SARL L'ETOILE DU DROT, Lieu-Dit Monlot, 33580 Monséguir, RCS BORDEAUX 442 173 589. Camping, snack, débit de boissons 1^{ère} catégorie, épicerie, alimentation générale et plats cuisinés, articles de plage & souvenirs, achat, vente de Mobil homes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528484

SARL LUC IMMO, 162 Cours Balguerie Stutzenberg, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 499 186 716. Transactions immobilières et toutes activités liées directement ou indirectement à l'activité principale. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528487

SARL HALL BOX, 43 Bis Route de Bordeaux, Petit Piquey, 33950 Lège Cap Ferret, RCS BORDEAUX 502 204 126. Location de box de Stockage et de rangement. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528490

SARL JSF ORGANISATION, 4 Rue Sainte-Thérèse, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 509 225 306. L'organisation de salons professionnels, manifestations commerciales et tous évènements artistiques et / ou culturels, le négoce d'oeuvres d'arts modernes et contemporains, peinture, sculptures, mobiliers, installations, céramiques, pièces en verre, vidéos ainsi que toutes oeuvres de créations vivantes ou mortes et généralement

toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528493

DUFFAU Stéphane, 26 Rue Saint -Euxupéry, 33530 Bassens, RCS BORDEAUX 513 658 732. Restaurant Pizzeria, Fabrication De Plats Cuisinés À Emporter. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528496

BAILLOU Frédéric, 74 Rue Fernand Soors, 33140 Villenave d'Ornon, RCS BORDEAUX 391 943 792. Boulangerie Fabrication Vente De Pâtisseries Sandwiches Pizzas Crêpes Gauffres Et Produits De La Boulangerie Vente De Pains Viennoiserie Confiserie Et Accessoires Vente De Boissons Non Alcoolisées Glaces Traiteur. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528498

SARL LEBUFFE-GOBLET, Impasse Grand Étienne, Aubie-Et-Espessas, 33240 Val-de-Virvée, RCS BORDEAUX 518 575 089. Boulangerie pâtisserie tous commerces y compris portage. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528501

SAS ALAOUI M.A., 11 Rue Galin, 33100 Bordeaux, RCS BORDEAUX 539 244 558. Travaux du bâtiment, soudure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528503

SARL JHC INVESTISSEMENT, Rue de la Blancherie, Immeuble Ambre, 33370 Artigues Près Bordeaux, RCS BORDEAUX 750 085 474. La gestion administrative et financière de sociétés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528506

SARL FCPV INSTAL, 74 Route Départementale 14, le Plantey, 33670 Sadirac, RCS BORDEAUX 750 461 964. Vente et installation de cuisines fourneaux ventilation équipements frigorifiques vente et installation de panneaux isothermes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528509

SARL KALIDECO, 6 Avenue Neil Armstrong, 33692 Mérignac Cedex, RCS BORDEAUX 791 750 797. Peinture plâchage revêtements sols et murs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528512

SARL BARRY EXPRESS, 12 Avenue Camille Julian, Apt 421, 33310 Lormont, RCS BORDEAUX 792 906 463. Transport, messagerie, livraison avec un véhicule de moins de 3,5 tonnes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528515

SARL YF ATELIER D'ARCHITECTURE INTERIEUR ET DE DESIGN GLOBAL (YF AAIDG), 38 Avenue de la Boétie, 33160 Saint-Médard-En-Jalles, RCS BORDEAUX 792 899 676. Architecture d'intérieur et de design global ; mission d'étude, audit, photographie, maîtrise d'oeuvre, coordination de travaux (construction de surface habitable ou non en dessous de 170 m²), conseil en rénovation et agencement, prestations intellectuelle, activités de design global. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528518

SARL SENECHAL, 2 Rue Panhard et Levassor, 33510 Andernos-Les-Bains, RCS BORDEAUX 794 714 766. Brasserie, plats à emporter, bar et pizzeria. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528521

SAS LES MAISONS DU LITTORAL, 69 Avenue de la Côte d'Argent, 33470 le Teich, RCS BORDEAUX 795 318 914. Entreprise générale du bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528523

SAS SMILE-CONSTRUCTION, 8 Chemin du Cabernet, 33650 Saint-Médard d'Eyrans, RCS BORDEAUX 800 663 429. Maçonnerie carrelage démolition plâtrerie sèche. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528526

SARL LA JAL, 6 Rue du Praya, 33950 Lège Cap Ferret, RCS BORDEAUX 801 813 734. L'exploitation directe ou la prise en location gérance de tous fonds de commerce de brasserie, restaurant, traiteur et vente à emporter. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528529

SARL VITA MERIGNAC, 9 Avenue Pierre Mendes France, Résidence Chênevert, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 802 137 414. La pratique du fitness et des sports, entre autre la gymnastique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528532

SARL TB Construction, 124 Lucien Faure Apt 601, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 790 270 367. Construction de maisons individuelles, entreprise générale du bâtiment et toutes opérations se rattachant à la réalisation de Ces opérations avec sous-Traitance, maîtrise d'oeuvre, suivi de chantier, travaux de gros oeuvre et second oeuvre (en sous -Traitance), promotion immobilière, conception de projet immobilier, activités connexes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528535

SARL La Lucia, 22 Rue Lagriva, 33260 la Teste-De-Buch, RCS BORDEAUX 802 789 255. Boulangerie, pâtisserie, glaces, confiserie, chocolaterie, traiteur. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528538

SARL GRAPES, 16 Allée des Vendangeurs, 33370 Artigues Près Bordeaux, RCS BORDEAUX 808 334 569. Prestation de services administratifs et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528541

AVALO GONZALEZ Edison, 11 Rue de la Muscadelle, Res l'epiney, 33720 Cerons, RCS BORDEAUX 434 335 733. Service A La Personne Petits Travaux Intérieurs Extérieurs Espaces Verts. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528544

SARL SAINT CERVOISE 33, 97 Avenue de l'Aquitaine, 33560 Sainte-Eulalie, RCS BORDEAUX 811 890 540. Négoce de boissons alcoolisées ou non sur place ou à emporter, débit de boissons ; négoce de produits dérivés, verrerie, location de tirage pressions et de stands de boissons, organisation de manifestations. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528547

SARL BMSL, 91 Avenue de Germignan, 33320 le Taillan Médoc, RCS BORDEAUX 818 193 880. Boulangerie, pâtisserie, traiteur, confiseur, glacier, Snacking, salon de thé. conseil pour les affaires, activités des sociétés holdings, acquisition et gestion pour son propre compte exclusivement de toutes valeurs mobilières et autres droits sociaux lui appartenant, prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières, immobilières ou civiles, en vue de leur gestion ou de leur revente, la fourniture de garanties et l'octroi de prêts au profit de ses associés personnes morales et de ses filiales, l'animation, la participation à la politique commerciale et le contrôle de ses filiales, en rendant notamment à titre onéreux, des services administratifs, juridiques, comptables, financiers et des prestations de conseil, d'organisation, de formation, d'informatique, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528550

SAS JIDA, 46 Avenue de l'Europe, 33930 Vendays Montalivet, RCS BORDEAUX 820 432 953. Bar, restaurant. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528553

SARL EURL VANDENABEELE, 287 Route des 4 Chemins, 33190 Lamothe-Landerron, RCS BORDEAUX 821 249 323. Lavage de véhicules vente de produits de nettoyage de véhicules. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528556

SARL MARIE DUBERGA, 68 Avenue de la Libération, 33110 le Bouscat, RCS BORDEAUX 822 493 821. Pose de prothèses Ongulaires Onglerie manucure vente de produits connexes de Ces activités. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528559

SARL SECURAQUITAINE, 105 Cours Victor Hugo, 33130 Bègles, RCS BORDEAUX 823 213 285. La prestation d'audit, de formation, incendie, sécurité privée, gardiennage, surveillance, et toutes autres opérations commerciales, financières et industrielles, et mobilières et/ou immobilières pouvant s'y rapporter directement ou indirectement. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528562

SARL SALAMI SERVICES TRANSPORTS (S.S.T.), 1 Allée des Forsythias, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 824 383 665. Transport public routier de marchandises ou loueur de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen exclusivement de véhicules n'excédant pas un poids maximum autorisé de 3,5 tonnes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528565

SASU A.LILLET & FILS, 1 Rue Labotière, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 827 623 000. Courtage de vins et spiritueux, organisation et gestion d'un label qualitatif pour les vins. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528568

SARL BRISSEAU FREDERIC, 14 D'Route de Douat, 33490 Saint-Pierre-D'Aurillac, RCS BORDEAUX 828 933 895. Travaux de Plâtrerie aménagement et agencement intérieur en plaques de plâtre, doublage des murs, cloisons, plafonds, isolation thermique et phonique intérieure, isolation thermique par l'extérieur ; travaux de peinture intérieurs et extérieurs, travaux d'imperméabilité des façades, travaux de revêtement des sols et murs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528571

SARL VAL TRANSPORTS, 3 Route de Gaillard, 33490 Saint-Pierre-D'Aurillac, RCS BORDEAUX 829 440 064. Transport public routier de marchandises ou loueur de véhicules avec conducteur au moyen exclusivement de véhicules n'excédant pas de 3,5 tonnes de poids maximum autorisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528574

SAS L'ATELIER DE GAJAC, 9 Rue Pasteur, 33160 Saint-Médard-En-Jalles, RCS BORDEAUX 831 590 708. Fabrication et création de mobilier prestation de services. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528577

SAS ELIXIR SAVEURS SOLIDAIRES, 3 Rue des Pays Bas, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 831 871 942. Recherche d'une utilité sociale et solidaire au sens de l'article 2 de la loi 2014-856 du 31/07/2014 ; création et exploitation d'une nouvelle filière alimentaire pour la collecte, la transformation, la commercialisation et la distribution de produits élaborés à partir de fruits et légumes en provenance des invendus, écarts de tri et surplus générés par la filière depuis le lieu de production jusqu'au distributeur final. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528580

SARL AZ BATIMENT 2, Bbs Zone Industrielle du Phare 26 Avenue Gustave Eiffel, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 832 593 628. Tous travaux de bâtiment, travaux publics et tous corps de métier. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528583

SARL 12ECO, 18 Route de Bazas, 33125 Hostens, RCS BORDEAUX 493 138 697. Ingénierie dans le domaine de l'économie de la construction (études et mises à prix de projets). Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528586

SAS SYNDA, 2 Avenue des Pyrénées, Centre Commercial Géant Casino, 33140 Villenave d'Ornon, RCS BORDEAUX 833 224 298. Commerce de détail d'articles de Paris : bijoux fantaisie, maroquinerie, chaussures et tout autre article pouvant appartenir à cette catégorie de produits. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528589

SAS KIPERS INDUSTRIES, 213 Cours Victor Hugo, Pépinière Newton, 33130 Bègles, RCS BORDEAUX 833 356 785. Maîtrise d'oeuvre, conseil, formation, conception, recherche et développement, ingénierie concernant des logiciels (produits et services), applications de télécommunication (tous supports), matériel informatique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528592

SAS SPEED DEPANNAGES SERVICES AQUITAINE, 55 Avenue de la Libération, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 838 940 435. Plomberie, chauffage, climatisation, toutes prestations de services de dépannage dans l'habitat, assainissement, vente de matériel sur les biens et équipements de la maison. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528595

SASU ZICARS 33, 57 Avenue du Mal de Latre de Tassigny, 33610 Cestas, RCS BORDEAUX 839 688 280. Négoce véhicules auto moto neufs et occasions, import export. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528598

SARL SALON M, 3 Avenue Jean-Jacques Rousseau, 33160 Saint-Médard-En-Jalles, RCS BORDEAUX 840 359 210. L'activité de salon de coiffure hommes, femmes et Enfants (coupe, shampoing, soins capillaires, coloration ainsi que la commercialisation de tous produits capillaires). Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528601

SAS LV CONSULTING, 90 Avenue Marcel Dassault, 33260 la Teste-de-Buch, RCS BORDEAUX 840 867 931. La prospection, la recherche et ou la prise de rendez-vous avec des partenaires et/ou clients potentiels, la mise en place et le suivi d'Événementiel, sous quelque forme que ce soit, ainsi que toute autre prestation de services aux entreprises. achat vente de mobilier. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528604

SARL DUFFAU, 18 Rue du Docteur Metreud, 33240 Saint-André-de-Cubzac, RCS BORDEAUX 841 445 307. La restauration de type rapide, Sandwicherie, pizzeria (sans fabrication). Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528607

SARL ARTMOSPHERE, 4 Avenue de l'Esprit des Lois, 33650 La brède, RCS BORDEAUX 509 891 693. La conception, promotion et organisation de cours et stages, de danse, disciplines aériennes, pôle Dance, chant, cirque, et langues étrangères, y compris sous forme de séjours à l'étranger; l'organisation, promotion et gestion d'événements à destination des entreprises; les conseils et

fourniture de toutes prestations de services dans les domaines de la formation professionnelle et du Coaching, notamment au moyen de l'organisation et conduite d'ateliers de formation, colloques et séminaires. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528609

SAS ETNIKO, 97 Avenue de l'Aquitaine, Bâtiment C Cellule N 14, 33560 Sainte-Eulalie, RCS BORDEAUX 847 667 383. Achat, revente, distribution de meubles et articles de décoration au détail et en gros, négoce de tous produits. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528612

SAS MULLER, 2 Avenue du Professeur Vincent, 33310 Lormont, RCS BORDEAUX 848 703 336. La société a pour objet en France et dans tous pays : étude, concept, élaboration logistique et conseils en aménagements et équipements de locaux professionnels et privés ; maîtrise d'ouvrage, suivi de chantiers et coordination des corps d'état. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528615

SARL BOOM BOOM CONCEPT, 67 Rue la Tour Gueyraud, 33560 Sainte-Eulalie, RCS BORDEAUX 850 102 211. Vente d'objets divers et objets de créateur, conseil en image et en communication, événementiel. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
13302549528618

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS
JOURNAL D'INFORMATIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

SE CHARGENT DE VOS
**APPELS D'OFFRES &
AVIS D'ENQUÊTE**

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

ANNONCES LÉGALES

SAS EVI SOLUTIONS, 102 Cours d'Ornano, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 851 060 210. Conception vente et installation de systèmes d'énergies Renouvelables et rénovation énergétique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528621

SAS RN EVENT, 203 Allée des Paons, 33127 Saint-Jean-D'Ilac, RCS BORDEAUX 852 408 897. - l'organisation de tout événement public, privé ou Associatif tels que, spectacles, concerts, fêtes, conventions, séminaires, manifestations sportives. - l'achat, la vente, la location de tout matériel en rapport direct ou non avec son objet social en ce compris tout véhicule terrestre, bateau, navire ou aéronef - l'achat, la vente de toute denrée alimentaire brute ou élaborée ainsi que de toutes boissons non alcoolisées - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés brevets. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528623

SAS PASTA E BASTA, 5 Allée de Tourny, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 853 675 957. Sédentaire et ambulante : commerce de détail alimentaire sur les marchés et restauration rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528626

SARL NADAUX, 6 Place de l'Église, 33990 Hourtin, RCS BORDEAUX 881 046 908. Vente de fruits et légumes au détail et demi gros alimentation, épicerie fine, bazar et autres commerces de détail sédentaire et non sédentaire. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528629

SARL SCTP BERGERAC, 5 Impasse des Éperviers, 33127 Martignas-Sur-Jalle, RCS BORDEAUX 881 668 677. Prestation de service de gestion de fonds de commerce pour le compte de tiers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528632

SAS CNC DISTRIB, 1051 Boulevard de l'Industrie, 33260 la Teste-De-Buch, RCS BORDEAUX 887 577 781. Import, export, achat, vente et location, par internet ou autrement, de nourriture, accessoires, matériel professionnel d'élevage, matériel professionnel de toilettage, jouets, soins, produits cosmétiques et produits d'hygiène destinés principalement aux chiens et aux chats; sur la France et à l'international. l'organisation et la participation à tout événement animalier; l'apport d'affaire. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528634

SAS EXOTIC MARKET, 138 Rue Raymond Lavigne, 33110 le Bouscat, RCS BORDEAUX 888 656 832. Alimentation générale, épicerie fine, produits exotiques, comestibles, naturels ou cuisinés, vente d'alcool, cosmétiques, import export de Ces produits. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528637

SAS SASU PRO VITI SERVICES, Res Peyronneau, Bâtiment A4 Appartement 25, 33500 Libourne, RCS BORDEAUX 890 546 179. Prestation services Viticoles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528640

SAS LOCAFOODIES, 44 Rue Camille Godard, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 897 757 910. Start-up spécialisée dans la préparation de repas à domicile. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528643

DURU NÉEBILGEN Suule, 17 Allée des Cigales, la Châtaigneraie 12, 33600 Pessac, RM 847 656 329. Travaux De Maçonnerie Générale Et Gros Oeuvre De Bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528648

SARL L'ARGONNE, 20 Cours de l'Argonne, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 422 756 122. Vente de boulangerie, viennoiserie au détail ainsi que sandwiches, vente de boissons (licence 1). Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302549528482

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULÊME

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 08 octobre 2015)

SAS S2EI AUTOMATION, la, Ze de Visaubes 13 Rue de Concord, la Couronne, 16400 la Couronne, RCS ANGOULEME 412 791 394. Toutes activités de génie électrique, d'automatisme industriel et d'électricité. Jugement du tribunal de commerce d'Angoulême prononçant en date du 07 Septembre 2023 la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Août 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP, en la personne de Me Romain RABUSSEAU 26, place Turenne - 16000 Angoulême.

13302549319891

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 06 septembre 2023)

SAS NEW NAF NAF, 55 Chemin Latéral, 93140 Bondy, RCS BOBIGNY 884 276 569. Vente de prêt à porter femme/enfant, maroquinerie, sacs, bijoux fantaisie, chaussures. Jugement du tribunal de commerce de Bobigny, prononce en date du 6 septembre 2023, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2023J01077, date de cessation des paiements le 29 août 2023 désigne Administrateur SELARLU Bleriot Et Associés en la personne de Maître Philippe Bleriot 26 Chemin de la Madeleine 93000 Bobigny et la SELARL AJASociés prise en la personne de Maître Nicolas DESHAYES, 46 Promenade Jean Rostand, 93000 BOBIGNY avec pour mission : assistance, Mandataire judiciaire Asteren prise en la personne de Me Axel Chuine 14/16 Rue de Lorraine 93000 BOBIGNY et la SELAS MJS PARTNERS prise en la personne de Me Nicolas SOINNE, 2 Ter Chemin de Lorraine, 93000 BOBIGNY, et ouvre une période d'observation expirant le 6 mars 2024 Le mandataire judiciaire devra déposer la liste des créances dans les 15 mois à compter de la publication au Bodacc du jugement d'ouverture. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

13302549319890

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 17 septembre 2023)

SAS PUZZLE-SYSTEM, 5 Place Robert Schuman, World Trade Center, 38000 Grenoble, RCS GRENOBLE 511 068 801. Conseil, fourniture et mise en oeuvre de solutions informatisées pour le marketing et l'événement. édition de logiciels

et toute prestation photographique se rapportant à l'événementiel. Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 05/09/2023 prononçant la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif. Dissolution de plein droit de la personne morale par application de l'article 1844-7-7° du code civil.

13302549319888

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 06 septembre 2023)

SARL BEDOUET RICHARD, la Har-donnière, 53800 Saint-Saturnin-Du-Limet, RCS LAVAL 805 209 939. Négociant en vins. Jugement du tribunal de commerce de Laval prononçant en date du 06 Septembre 2023 la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Août 2023, désignant liquidateur SELARL SLEMJ & ASSOCIES, représentée par Maître Guillaume LEMERCIER 7, rue de Paradis - 53000 Laval.

13302549319893

FAUSTA SPORT SAS 2 Rue de la Roberderie 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne 894 420 207 R.C.S. Laval

Jugement du Tribunal de Commerce de LAVAL en date du 06/09/2023 : Clôture de la procédure pour insuffisance d'actif. Radiation d'office art. R.123-129 1° du code de commerce

L23EJ41812

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 24 août 2023)

SAS CW RECRUTEMENT, 47 Boulevard de Courcelles, 75008 Paris 8^e Arrondissement, RCS PARIS 911 358 125. Exercice de toute activité se rapportant directement ou indirectement à la formation sous toutes ses formes et de tout type de public, conseils en recrutement et ressources humaines. Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé, en date du 24/08/2023, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro P202302240, date de cessation des paiements le 24/07/2023, et a désigné M. Alain Péron : Juge Commissaire, liquidateur SELAFA MJA en la personne de Me Frédérique Lévy 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13302549319884

(Jugement du 05 septembre 2023)

SAS N24MY, 59 Rue de Ponthieu, 75008 Paris 8^e Arrondissement, RCS PARIS 889 358 024. L'exploitation de sites Web qui utilisent des moteurs de recherche pour produire et agence digital et du contenu sur internet, dans un format aisément consultable, prestation de service, boutique en ligne des vêtements et vente privée. Le Tribunal de Commerce de PARIS, a prononcé, en date du 05/09/2023, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P202302306, date de cessation des paiements le 30/05/2023, et a désigné : juge commissaire Mme Cécile Gotzorides liquidateur SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre 5 rue de Palestro 75002 Paris, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc.

13302549319887



POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

(Jugement du 09 août 2023)

SAS MOA, 2 Rue de la Renaissance, 92160 Antony, RCS NANTERRE 441 217 395. Commerce de détail d'articles et accessoires de mode. Jugement du tribunal de Commerce de PARIS en date du 09/08/2023 arrête le plan de cession au profit de : SAS RAND FRERES., Sous le n° P202301773.

13302549313902

CONVERSION EN LIQUIDATION
JUDICIAIRE

(Jugement du 31 août 2023)

SAS AUTOLAGON FRANCE, 530 Rue François Hennebique, 13290 les Milles, RCS AIX 833 550 775. Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers (sans chauffeurs). Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé en date du 31-08-2023 la liquidation judiciaire sous le numéro P221991, désigne liquidateur SELARL MONTRAVERS YANG -TING en la personne de Me Yohann Yang-Ting 11 boulevard de Sébastopol 75001 Paris. Maintient Mme Duval juge commissaire, maintient SARL BCM en la personne de Me Charles-henri Carboni 7 rue de Caumartin 75009 Paris dans ses fonctions d'administrateur judiciaire, autorise le maintien de l'activité jusqu'au 18-09-2023.

13302549319886

(Jugement du 05 septembre 2023)

SA ROUAFI, 130 Avenue de Villiers, 75017 Paris 17^e Arrondissement, RCS PARIS 409 613 031. Boutiques spécialisées de lingerie, Corseterie, lingerie de jour et de nuit, maillots de bains, collants. Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 05/09/2023 a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro P202301895 désigne liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Denis Gasnier 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, maintient M. Michel Teytu, juge commissaire, met fin à la mission de l'administrateur SELARL BCM en la personne de Me Charles-Henri Carboni.,

13302549319889

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 05 septembre 2023)

SAS GRAIN BLANC, 18 Allée Lamartine, 64000 Pau, RCS PAU 884 765 413. Conseiller les entreprises et entrepreneurs dans les domaines notamment de la transformation des organisations, de l'accompagnement à la transformation des organisations. Jugement du tribunal de commerce de Pau prononçant en date du 05 Septembre 2023 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Août 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL EKIP' prise en la personne de Maître François LEGRAND 3, place Albert 1^{er} - 64000 Pau.

13302549319892

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 31 août 2023)

SARL EXPRESS TRANSPORTS, 41 Route de Gagnac, 31150 Fenouillet, RCS TOULOUSE 448 726 638. Transport de marchandises générales et diverses

activités logistiques. Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 31/08/2023 ouvrant une procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : SELAS EGIDE prise en la personne de Me Alix BRENAC 4 rue Amélie Cs 98034 31080 Toulouse CEDEX 6. Administrateur judiciaire : SELARL AJL-LINK VIGREUX prise en la personne de Me Sébastien VIGREUX 1 rue Montardy 31000 Toulouse, mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 31/08/2023.

13302549319885

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BORDEAUX

Par jugement en date du 15 Septembre 2023 Le Tribunal, Prononce la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire à l'égard de :

S.A.R.L. ARCHITECTES (BL2) Activité : Architecture 52 rue de Tausia 33000 BORDEAUX RCS de BORDEAUX : 343 565 800 SIRET : 343 565 800 0012

qui met fin à la période d'observation.

Nomme la SELARL PHILAE, 123 avenue Thiers - 33100 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et désigne Me LUCAS-DABADIE pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me LUCAS-DABADIE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

L23EJ41602

Par jugement en date du 15 Septembre 2023 Le Tribunal, modifie le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité de :

Monsieur Philippe ARCHAMBEAUD Profession : Activités scientifiques 10, Rue des Albatros 33950 LEGE CAP FERRET SIRET : 319 408 506 00032

adopté le 1^{er} mars 2019,

selon les modalités suivantes :

Concernant la 4^e annuité, le montant du règlement :

- au titre du plan arrêté le 1^{er} mars 2019, modifié le 27 novembre 2020, était de 73 964,93 euros, soit un pourcentage de 7% ;

- au titre de la modification proposée, est fixée à 51 897,34 euros soit un pourcentage de 5%.

Concernant la 5^e annuité, le montant du règlement :

- au titre du plan arrêté 1^{er} mars 2019, modifié le 27 novembre 2020, était de 73 964,93 euros, soit un pourcentage de 7% ;

- au titre de la modification proposée, est fixée à 51 897,34 euros soit un pourcentage de 5%.

Concernant la 11^e annuité, le montant du règlement :

- au titre du plan arrêté le 1^{er} mars 2019, modifié le 27 novembre 2020, était de 208 898,05 euros, soit un pourcentage de 20% ;

- au titre de la modification proposée, est fixée à 230 965,64 euros soit un pourcentage de 22%.

Concernant la 12^e annuité, le montant du règlement :

- au titre du plan arrêté le 1^{er} mars 2019, modifié le 27 novembre 2020, était de 208 898,05 euros, soit un pourcentage de 20% ;

- au titre de la modification proposée, est fixée à 230 965,64 euros soit un pourcentage de 22%.

Maintient les autres modalités du plan de redressement.

Commissaire à l'exécution du plan : Me BAUJET SCP SILVESTRI-BAUJET 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX

L23EJ41608

IMMOBILIER



VENTE EN
IMMO-INTÉRACTIF

VERTHEUIL (33180)
16 rue des Châtaigniers, lieu dit Bourdin

MAISON A RENOVER

Maison à rénover 75 m² env. habitables, Section D n°226, 873, 875, 879 et 1047 pour une contenance totale de 15a 11 ca + une parcelle non constructible cadastrée section D n°117 pour une contenance de 14a 01 ca + la moitié indivise d'un chemin d'accès n°878

1^{ère} offre possible : **44.100 €**

Visites sur place sans rendez-vous :

LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 de 11h à 12h30,

MARDI 03 OCTOBRE 2023 de 14h à 15h30,

MARDI 10 OCTOBRE 2023 de 11h à 12h30,

DEBUT DE RECEPTION DES OFFRES :

MERCREDI 11 OCTOBRE 2023 12h

Succession vacante de Mme CANTEGRIC veuve PEICE
Cahier des charges et modalités de la vente consultable sur www.immobilier.notaires.fr

Etude de Me Sébastien CETRE - BORDEAUX
05 56 42 41 85

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

SE CHARGENT LA PARUTION
DE VOTRE DANS NOTRE JOURNAL
PUBLICITÉ TOUS LES VENDREDIS



POUR VOTRE
COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

APPEL D'OFFRES



SELARL AJILINK VIGREUX
Me Sébastien VIGREUX
 Administrateur Judiciaire Associé
 30 cours de l'Intendance
 33000 BORDEAUX
www.ajilink.fr



**RECHERCHE DE PARTENAIRE
 OU DE REPRENEUR
 ENTREPRISE EN REDRESSEMENT
 JUDICIAIRE**

«ASSOCIATION LE FESTIN»

- Activité :
Edition de magazines culturels et touristiques relatifs à la Région Nouvelle-Aquitaine : revue trimestrielle, hors-série et livres, certains pour le compte de tiers
- Chiffres d'affaires :
627.954 K€ au 31/12/2022 (sur 12 mois)
675.082 K€ au 31/12/2021 (sur 12 mois)
678.214 K€ au 31/12/2020 (sur 12 mois)
- Effectif : 14 salariés
- Région : Bordeaux, Nouvelle Aquitaine
- MODALITÉS :**
- Cession organisée en applications des articles L642-1 et suivants du Code de Commerce.
- L'accès aux informations sera réalisé après remise de l'engagement à l'adresse suivante : vigreux@ajilink.fr
- Retrouver l'ensemble des appels d'offre sur www.ajilink.fr

Date limite de dépôt des offres : 27 septembre 2023



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
 2 RUE DE CAUDÉRAN, BP 20709
 33007 BORDEAUX CEDEX

**À VENDRE
 MATERIEL D'EXPLOITATION AGRICOLE
 A SAINT-MARTIN-DE-LAYE (33910)**

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON, 6 et 7 Boulevard A. Briand 33500 Libourne **avant le 05-10-2023 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 42525

Coordonnées de la personne en charge du dossier :
amandine.elizondo@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

APPEL D'OFFRE DE REPRISE



**ENSEMBLE IMMOBILIER
 comprenant un
 HOTEL RESTAURANT**

Situé Place de la Poste 24170 SIORAC EN PERIGORD

MAISON D'HABITATION

Situé 130 rue des Ecoles 24170 SIORAC EN PERIGORD

Les offres devront être déposées à la

SELARL de KEATING 12 rue Guynemer à Périgueux (24000)

Au plus tard le 16 octobre 2023

Vous pouvez adresser toute demande par courrier ou par mail à :
perigueux@selarldekeating.fr

DESCRIPTIF SUR LE SITE : www.actify.fr



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SCP SILVESTRI-BAUJET – MANDATAIRES JUDICIAIRES
 23 RUE DU CHAI DES FARINES
 33000 BORDEAUX



À VENDRE PARCELLES DE TERRES VITICOLES
 Situées Lieudit La Cabane
 33570 FRANCS

Dossier n° 11832 sur demande à la
SCP SILVESTRI-BAUJET, Mandataires Judiciaires, 23 rue du Chai
 des Farines 33000 Bordeaux Fax 05 56 48 85 89

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

**POUR VOTRE
 COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

L'entreprise et les salariés

du côté des tribunaux

Revue de récentes décisions de justice, en matière de droit du travail.

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

CONTRAT DE TRAVAIL

À défaut de choix par les parties de la loi applicable, le contrat de travail est donc régi par la loi du pays où le salarié, en exécution du contrat, accomplit habituellement son travail, sauf s'il présente des liens plus étroits avec un autre pays et ce dernier rattachement peut venir conforter un choix contesté. (Dijon, 20 juillet 2023, RG n° 22/00009)

LICENCIEMENT

L'insuffisance professionnelle se définit comme l'incapacité objective et durable d'un salarié à exécuter de façon satisfaisante un emploi correspondant à sa qualification. Si l'appréciation relève du pouvoir de direction de l'employeur, ce dernier doit, en tout état de cause, invoquer des faits objectifs précis et vérifiables imputables au salarié pour justifier le licenciement. (Versailles, 20 juillet 2023, n° 21/01157)

Le caractère réel et sérieux des motifs invoqués par l'employeur dans la lettre de licenciement, qui fixe les limites du litige, doit être apprécié au vu des éléments fournis par les parties ; si un doute subsiste, il profite au salarié (article L1235-1 du Code du travail). L'insuffisance professionnelle consiste en l'inaptitude du salarié à exécuter correctement les tâches qui lui sont confiées et qui correspondent à sa qualification professionnelle, sans qu'il soit nécessaire de caractériser l'existence d'une négligence ou d'une mauvaise volonté de sa part. Pour caractériser une cause de licenciement, l'insuffisance professionnelle alléguée par l'employeur doit reposer sur des éléments concrets et avoir des répercussions négatives sur la bonne marche de l'entreprise. Elle doit être appréciée en fonction d'un ensemble de données, telles que la qualification du salarié lors de l'embauche, les conditions de travail, l'ancienneté dans le poste, la formation professionnelle reçue. (Pau, 27 juillet 2023, n° 21/03205)

La faute grave est celle qui résulte d'un fait ou d'un ensemble de faits imputables au salarié qui constituent une violation des obligations résultant du contrat de travail ou des relations de travail d'une importance telle qu'elle rend impossible le maintien du salarié dans l'entreprise. Il appartient à l'employeur de rapporter la preuve de la faute grave commise par le salarié. (Dijon, 20 juillet 2023, n° 21/00852)

DÉMISSION

Lorsqu'un salarié démissionne en raison de faits qu'il reproche à son employeur, cette rupture constitue une prise d'acte et produit les effets : soit d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse, si les faits invoqués la justifiaient ; soit d'un licenciement nul, si les manquements reprochés à l'employeur sont de nature à entraîner la nullité du licenciement ; soit, dans le cas contraire, d'une démission. C'est au salarié qu'il incombe de rapporter la preuve des faits qu'il impute à son employeur ; s'il subsiste un doute, celui-ci profite à l'employeur. L'écrit par lequel le salarié prend acte de la rupture du contrat de travail en raison de faits reprochés à son employeur ne fixe pas les limites du litige ; le juge est tenu d'examiner les manquements de l'employeur invoqués devant lui par le salarié, même si celui-ci ne les a pas mentionnés dans cet écrit. (Bourges, 13 juillet 2023, n° 22/01085)

SANCTIONS

Aux termes de l'article L. 1332-4 du Code du travail, aucun fait fautif ne peut donner lieu à lui seul à l'engagement de poursuites disciplinaires au-delà d'un délai de deux mois à compter du jour où l'employeur en a eu connaissance, à moins que ce fait ait donné lieu, dans le même délai, à l'exercice de poursuites pénales. Cependant, il est acquis que ce dernier peut sanctionner un fait fautif qu'il connaît depuis plus de deux mois, dans la mesure où le comportement du salarié s'est poursuivi ou réitéré dans ce délai, et s'il s'agit de faits de même nature. (Bourges, 13 juillet 2023, n° 22/00960) ■

Retraite. progressive

Le dispositif de retraite progressive permet de réduire son activité professionnelle tout en percevant une partie de sa pension de retraite. Le dispositif est ouvert aux personnes justifiant de 150 trimestres d'assurance (et périodes équivalentes) et ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite diminué de deux ans. Rappelons que l'âge légal est actuellement de 62 pour les personnes nées avant septembre 1961. Il est progressivement augmenté pour atteindre 64 ans pour les personnes nées à partir de 1968. Le salarié qui souhaite bénéficier d'une retraite progressive doit en faire la demande à l'employeur au moins deux mois avant la date souhaitée. La demande doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle mentionne la durée de travail souhaitée et la date de la mise en œuvre de la réduction du temps de travail. Le temps de travail doit être compris entre 40 % et 80 % de la durée du travail pour un temps complet. Pour une durée de 35 heures hebdomadaires, le temps de travail pourra ainsi être compris entre 14 heures et

Le dispositif permettant de réduire son temps de travail en bénéficiant d'une partie de sa retraite est aménagé.

28 heures. En effet, la durée minimale du travail à temps partiel de 24 heures peut être écartée à compter du 1^{er} septembre 2023. Les salariés n'ont plus à justifier de contraintes personnelles ou d'un cumul de plusieurs activités pour demander à réduire leur temps de travail en dessous de la durée de 24 heures.

L'employeur dispose pour répondre d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande du salarié. Sa réponse doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception. À défaut de réponse dans ce délai, l'accord de l'employeur est réputé acquis. Un refus de l'employeur ne peut être justifié que par l'incompatibilité de la durée du travail souhaitée par le salarié avec l'activité économique de l'entreprise. Il est recommandé au salarié d'adresser sa demande de liquidation de sa retraite progressive à sa caisse de retraite au moins quatre à six mois avant la date souhaitée. ■

Références

Décrets de 10 août 2023, n° 2023-751 et 2023-754

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %

source : INSEE
Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
VOITURES PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
VÉLO-MOTEUR CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
MOTOS PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	AOÛT 2022	AOÛT 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	113,38	118,89	+ 4,9 %
INDICE HORS TABAC	112,63	118	+ 4,8 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 282,12	1,6%	12,5%	20,1%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 541,64	1,6%	11,4%	18,4%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 242,70	0,7%	11,8%	21,2%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 443,95	1,7%	15,7%	14,0%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	15 191,23	3,4%	38,9%	27,1%	15 841,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 660,20	5,5%	2,8%	5,9%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 664,48	0,6%	12,5%	22,3%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	11 068,70	2,1%	3,2%	4,3%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	33 242,59	5,7%	27,4%	20,6%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 124,96	-0,2%	1,2%	0,3%	3 395,00	3 064,08	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,75	-0,4%	1,6%	29,5%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	0,0%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,40	-5,6%	-25,1%	15,6%	4,58	3,40	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,57	-33,9%	125,8%	123,1%	4,20	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	67,50	2,3%	15,4%	1,6%	67,50	54,00	2,2%
DOCK.PETR.AMBES AM	460,00	-3,8%	-3,0%	4,5%	530,00	458,00	8,3%
EAUX DE ROYAN	86,50	-2,8%	4,8%	3,6%	94,00	76,50	7,1%
EUROPLASMA	0,02	-78,6%	-97,8%	-99,7%	2,38	0,02	-
FERMENTALG	0,61	-1,1%	-60,1%	-73,7%	1,66	0,60	-
GASCOGNE	3,90	-3,7%	-12,8%	21,1%	4,48	3,86	-
GPE BERKEM	3,44	-17,9%	-28,9%	-56,7%	7,12	3,40	-
GPE PAROT (AUTO)	2,20	4,8%	2,8%	20,5%	2,21	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	15,92	-7,1%	-23,8%	-38,8%	22,70	13,50	-
HUNYVERS	15,00	1,7%	26,6%	35,1%	15,85	11,90	-
I.CERAM	3,14	-41,9%	-69,2%	-72,7%	13,95	3,14	-
I2S	5,15	-8,8%	-15,6%	-18,9%	6,45	5,15	2,7%
IMMERSION	2,28	-16,2%	-10,9%	-60,0%	4,60	2,28	-
IMPLANET	0,11	-24,4%	-32,5%	-38,1%	0,26	0,11	-
KLARSEN DATA	3,69	-1,1%	139,6%	69,7%	3,86	1,47	-
LECTRA	26,60	-6,0%	-24,4%	-10,7%	40,70	25,70	1,8%
LEGRAND	87,50	-1,8%	16,9%	26,3%	93,00	75,22	2,2%
MON COURTIER ENERGIE	9,07	-4,1%	-	-	9,70	9,65	-
MULTIMICROCLOUD	0,09	-52,6%	-77,5%	#DIV/0!	0,44	0,08	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	10,9%	2,46	1,20	-
OENEO	13,95	2,2%	-0,4%	-10,0%	15,50	12,85	2,5%
POUJOLAT	23,90	-8,1%	-14,0%	5,1%	32,60	22,80	-
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	5,00	3,1%	51,5%	13,9%	6,20	3,40	-
VALBIOTIS	5,60	21,2%	55,6%	-4,4%	5,70	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22

www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



Jeanne

FAIRE DE LA
GONDOLE À
VENISE
APPRENDRE LE
TANGO
REPRENDRE
LE PIANO

Guérie d'un cancer du côlon

Il n'y a pas
de petits rêves,
il n'y a pas
de petits dons

**C'est le cancer qui doit renoncer,
pas les malades.**

**Votre entreprise est prête à s'engager ?
Quelle que soit sa taille et ses capacités
financières, votre entreprise peut
contribuer à la lutte contre le cancer**

Plus d'informations sur

www.fondationbergonie.fr



FONDATION
Bergonié
Fondation d'Entreprises

